

République Algérienne Démocratique Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche
Scientifique

UNIVERSITE D'ORAN

Faculté des Sciences Economiques Sciences de Gestion et Sciences
Commerciales

MEMOIRE de Magister

Pour l'obtention de diplôme de Magister en Sciences Economiques

Option : Economie Régionale Urbaine Appliquée

**L'activité de la pêche et le développement
local : étude de cas sur la wilaya de
Mostaganem**

Présenté par :

M^r HANSAL Aboubakr

Encadré par :

D^r AIT HABOUCHE/MIHOUB Ouahiba

Membre de jury : soutenue le 30/06/2013

M^r.MEBTOUL Abderrahmane *président* Professeur université d'Oran
M^{me}.Ait Habouche Ouahiba *rapporteur* Maître de conférences A université d'Oran
M^r.FEKIH Abdelhamid *examineur* Maître de conférences A université d'Oran
M^r.DAOUDI Salah *examineur* Maître de conférences A université d'Oran

Année Universitaire 2012-2013

REMERCIEMENTS

En préambule à ce mémoire, je souhaite adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce travail ainsi qu'à la réussite de cette période de formation.

*Toutes ma reconnaissance va d'abord à monsieur **AIT HABOUCHE Abdelmadjide** pour m'avoir permis de poursuivre ma poste graduation dans les meilleures conditions et en toute sérénité de la confiance et l'intérêt qui a porté pour cette étude ainsi que pour ces précieux conseils.*

*Je tiens à remercier particulièrement Madame **AIT HABOUCHE /MIHOUB Ouahiba**, qui m'a accompagnée tout au long de la réalisation de ce mémoire.*

Je tiens à exprimer mes vifs remerciements à toutes personnes et organismes ayant contribué à ce travail, particulièrement :

- *La direction de la pêche et des ressources halieutique de la wilaya de Mostaganem*
- *La direction de planification et d'aménagement de territoire de cette wilaya*
- *Aussi plus la direction d'emploi et des PME/PMI*
- *S.P.A DELPHINE (complexe pêcherie à l'intérieur du port de Mostaganem)*

De m'avoir accepté spontanément et sans aucune difficulté au sein de son établissement.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à tout les armateurs exerçants dans le port chef lieu de la wilaya de Mostaganem, pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont toujours réservé pour les explications qu'ils m'ont fournies et pour m'avoir permis d'effectuer mon enquête dans l'excellente conditions.

*Je remercie particulièrement M^r : **BENHMAD Ahmed** le directeur de la S.P.A DELPHINE pour l'intérêt qu'il a accordé au sujet proposé, ses conseils et ses encouragements, m'avoir facilité les procédures administrative tout au long de mes visites à cette entreprise et durant la réalisation de mon travail.*

Je remercie aussi mes collègues pour m'avoir aidé dans la réalisation d'une partie des analyses du troisième chapitre pour les traductions qu'il a effectuées ainsi que tous ceux que j'aurai pu oublier et qui ce reconnaissent dans la collaboration apportée à la réalisation de ce travail.

Mes remerciements vont également vers tous mes proches et particulièrement à mes parents.

Enfin, pour leur disponibilité et leur compréhensive indulgence, je remercie vivement l'ensemble des membres du jury d'avoir accepté l'examinations de ce travail.

HANSAL Aboubakr

DEDICACES

Nous dédions ce modeste travail à :

Nos très chers parents pour leurs soutiens, leurs aides et
leurs

Sacrifices,

A nos très chers frères et sœurs.

Tous nos amies et amis.

Tous ceux qui nous ont aidés de loin ou de près.

SOMMAIRE

- **Introduction générale**

- **CHAPITRE I : L'activité de la pêche et le développement local : quelques précisions conceptuelles**

Section 1 : Notion sur le développement local

Section 2 : l'activité de la pêche

Section 3 : Lien entre le développement local et l'activité de la pêche

- **CHAPITRE II : La place de l'activité de la pêche et de l'aquaculture en Algérie et à Mostaganem**

Section 1 : Aperçu sur l'activité de la pêche et de l'aquaculture en Algérie

Section 2 : Le rôle socio-économique de l'activité de la pêche en Algérie

- **CHAPITRE III : Activité de la pêche et développement local : cas de la wilaya de Mostaganem**

Section 1 : Diagnostique et potentiel socio-économique de la wilaya

Section 2 : La pêche dans la wilaya de Mostaganem

Section 3 : Enquête sur le rôle et l'impact de l'activité de la pêche sur le développement local de la wilaya de Mostaganem

- **Conclusion générale**

Introduction

Depuis des millénaires, l'océan joue un rôle important dans l'alimentation des hommes qui se sont contentés, pendant longtemps, de ce qu'ils pouvaient prélever sur les plages et dans les eaux proches des rivages. C'est seulement à l'aube du XXème siècle (1918) que la pêche maritime a connu des progrès décisifs. En effet, les captures ont doublé tous les dix ans grâce à l'application des technologies modernes. Actuellement la production mondiale est de 100 millions de tonnes par an dont 75 millions sont destinés à la consommation humaine. Le reste est diversement utilisé ou plutôt gaspillé¹.

Selon la F.A.O, les livraisons de poisson destinées à l'alimentation, en provenance de la pêche de capture (marine et continentale) et de l'aquaculture, représentent actuellement plus de 15% de l'approvisionnement total en protéines animales. Par ailleurs, le commerce international des produits de la pêche a atteint un nouveau record avec un taux de croissance de 4% par an sur la dernière décennie².

Pour certains pays, la pêche est la principale possibilité de s'alimenter ou de gagner sa vie; pour d'autres pays, comme le Maroc, par exemple, le "poisson est un chapitre très important du commerce extérieur"³. Il représente parfois plus de 10% des revenus des exportations. En outre, la pêche ouvre de nombreuses perspectives à des industries connexes comme, par exemple, celles du traitement et de la distribution du poisson, la construction navale, la fabrication des divers engins de pêche; c'est dire qu'il s'agit d'un secteur créateur d'emplois.

En Algérie, la pêche a été longtemps négligée mais fait, actuellement, l'objet d'une très grande attention, d'autant que le pays dispose d'une large façade sur la Méditerranée⁴.

Bien que la production se soit développée, on enregistre cependant partout une baisse des rendements qui sont évalués à environ 180 mille de tonnes de poissons par an. La

¹ Rapport Mondial sur les pêches F.A.O. 2006.

² Rapport Mondial sur les pêches F.A.O. 2010

³ A. **ROBINSON**, "La pêche doit être gérée à l'échelle mondiale", in *Le Monde Diplomatique*, Août 1974, p. 23 et supra. Chapitre 2.

⁴ L'Algérie dispose de 1.200 kms de côtes, ce qui est certes appréciable, mais l'exploitation de cette étendue demeure problématique en raison de la faiblesse des moyens et d'un relief particulièrement tourmenté.

consommation actuelle est environ de 5 jusqu'au 6 kg/hab./an alors que le seuil minimal recommandé par l'OMS est de 6.2 kg/hab./an⁵.

Au plan des structures, la pêche avait été confiée, pendant longtemps, à un grand ministère chargé des transports et cette situation a prévalu jusqu'en 1979 avec une seule interruption du 2 janvier 1964 jusqu'au 23 janvier 1968 où la pêche était sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire. La pêche est devenue un secteur autonome en 1979 avec la création du premier Secrétariat d'État à la Pêche Maritime. Puis, elle a été placée de nouveau sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture qui comprend un Vice-ministre chargé de la pêche.

Aujourd'hui, ce secteur relève d'un ministère à part entière, le Ministère des pêches et des Ressources Halieutiques (MPRH)⁶. Ces changements au sommet montrent, si besoin était, l'intérêt que suscite actuellement ce secteur de l'économie que le gouvernement veut absolument dynamiser. Dans ce cadre, et avec le changement intervenu, ce secteur a connu un développement notable justifié par l'intérêt spécial et le soutien accordé par les pouvoirs publics étant donné son rôle vital. Ce rôle il le joue dans :

- La satisfaction des besoins alimentaire des populations et contribuer ainsi à la Sécurité Alimentaire, dans l'amélioration qualitative de la ration alimentaire journalière
- La création d'Emplois et de richesse,
- La participation à la promotion des exportations hors hydrocarbures en générant des recettes en devises,
- La Création de pôles d'activités socio-économiques visant à la stabilisation des populations du littoral et celles rurales,
- La Promotion et facilitation de l'investissement National et le partenariat International en vue d'une exploitation rationnelle des ressources
- Le Renforcement de la coopération économique, scientifique et technique et le partenariat dans le sens d'une intégration régionale et internationale.

Dans ces conditions, il s'avérait nécessaire de dynamiser le secteur et de lui faire jouer un rôle positif dans l'économie nationale.

⁵ Le secteur de la pêche et d'aquaculture : « capacités et perspectives » : MPRH 2001

⁶ En vertu du décret présidentiel n°99 300 du 29 décembre le secteur de la pêche et de l'aquaculture été promu au rang de département ministériel

Dans le cadre de l'augmentation et de l'amélioration de la production, d'autres actions sont également menées notamment dans le domaine des équipements, des infrastructures de soutien, de la recherche et de la formation d'un personnel qualifié. Aussi, le gouvernement a manifesté carrément sa volonté de promouvoir l'activité de la pêche et il a entrepris un effort considérable dans trois directions : modernisation de la flotte, construction d'infrastructures portuaires et mise en place d'une politique de formation adéquate.

La mise en œuvre de ce programme ambitieux a été confiée au Ministère de la pêche et des ressources halieutiques dont les attributions ont été fixées et précisées par un décret exécutif du 10 juin 2000. Des structures d'études et de recherche sont créées comme le centre d'études et de documentation pour la pêche ou l'agence nationale pour le développement des pêches. Elles ont toutes pour finalité l'évaluation du potentiel halieutique et l'élaboration de méthodes appropriées pour sa gestion rationnelle et la promotion de l'aquaculture.

Avec des atouts non négligeables: 1.280 kms de côtes, un plateau continental de 13.700 km² et une surface réservée à la pêche évaluée à environ 9,5 millions d'hectares, le gouvernement mise non seulement sur la pêche mais également sur l'aquaculture et, dans le cadre des mesures relatives au développement durable⁷, trois plans quinquennaux ont été élaborés et adoptés dont un traitant spécialement de la pêche maritime et océanique⁸. On note aussi, la mise en œuvre d'un Schéma directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture à l'horizon 2025. Au total, l'activité de la pêche tend à devenir un élément de plus en plus important de la stratégie globale du développement en Algérie.

Avec ses 120 kilomètres de côtes, la wilaya de Mostaganem représente la plus grande zone de pêche en Algérie. Cette spécificité a conféré à cette wilaya une grande importance dans la stratégie nationale de développement du secteur de la pêche et des ressources halieutiques. Par ailleurs cette wilaya, qui dispose déjà de deux ports de pêche à Sidi Lakhdar et à Salamandre en plus du port mixte de Mostaganem, sera renforcée par une autre infrastructure portuaire à Stidia.

⁷ Loi 03/10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable; cf. J.O. n° 43 du 20 juillet 2003, pp 6

⁸ Le ministère des pêches et des ressources halieutiques a adopté trois plans quinquennaux dont un est relatif à la pêche maritime et océanique. Les deux autres sont consacrés à l'aquaculture et à la pêche artisanale ; l'objectif de ces plans est de porter la production annuelle à 230 milles tonnes

Ce nouveau port, appelé à être un pôle d'excellence dans le domaine des infrastructures de pêche, une première à l'échelle nationale, aura à intégrer, au vu de sa vocation et de son envergure nationale, toutes les activités de base, notamment celles destinées à l'industrie de transformation et de distribution des produits halieutiques

Certes la contribution de l'activité de pêche avec tout ce qu'elle comporte comme activité annexes est systématiquement mis en avant, pour jouer un rôle incontestable en matière de développement local ou régional. Cependant, cette contribution ne serait être bénéfique véritablement que si elle est intégrée pleinement comme acteur de ce développement locale et régional.

➤ **Problématique**

Nous connaissons que l'économie de la Wilaya est basée sur l'agriculture, la pêche, le tourisme et d'une façon moindre l'industrie. La pêche constitue incontestablement un créneau prometteur en matière de création de la richesse de par les potentialités dont dispose la wilaya, à savoir un littoral de 120 Km, grandes potentialités dont un port pour toutes les opérations d'import-export et un réseau routier et ferroviaire des plus denses.

En effet, cette wilaya côtière possède un véritable potentiel de production estimé à 21000 tonnes/an, renouvelables tous les ans, un potentiel humain ou population de marins pêcheurs évaluée à plus de 5061 inscrits maritimes. Et come nous l'avons déjà mentionné, elle recèle le plus grand stock de ressources halieutiques à l'échelle nationale. Ce qui pourra faire du secteur de la pêche un véritable moteur de développement économique et social de la wilaya.

Au regard d'un diagnostic de secteur de la pêche, et de tous ces efforts, et de l'évolution du secteur, notre problématique de recherche s'attache à répondre à la question de savoir cette activité de la pêche contribue au développement économique et local de la wilaya de Mostaganem? Quelle est sa contribution et quelles sont les contraintes auxquelles est confrontée cette activité?

Partant de là, notre hypothèse centrale est que l'activité de la pêche est une activité économique explicitement assigné à assurer la sécurité alimentaire, à créer de la richesse et lutter contre la pauvreté, à créer des emplois et par conséquent stimuler la croissance et les exportations hors hydrocarbures.

➤ **Objectifs de l'étude**

Le développement local constitue aujourd'hui un défi majeur pour mettre en valeur les régions de notre pays et impulser, par là même, une croissance forte et durable de l'économie nationale à travers l'exploitation de tous les atouts et ressources plurielles que recèlent nos territoires. Dans cette perspective, l'un des principaux objectifs de notre étude est de chercher à savoir dans quelle mesure l'activité de pêche pourrait contribuer aux processus de développement territorial et local.

➤ **Plan du travail :**

Pour répondre à cette interrogation centrale, nous envisagions :

- tout d'abord de préciser les notions théoriques sous-tendant l'activité de la pêche et le développement locale, objet du **Chapitre I**.
- ensuite de faire un diagnostic permettant d'évaluer le potentiel de l'activité de la pêche tant sur le plan national que sur le plan régional en mettant en évidence le potentiel de la wilaya de Mostaganem, objet du **Chapitre II**.
- Enfin, de cerner le lien qui peut existe entre l'activité de la pêche et le développement sur un plan local à travers une enquête menée au niveau de la wilaya de Mostaganem, objet du dernier chapitre, le **Chapitre III**.

L'appréciation empirique de ce lien est basée sur l'exploitation d'une enquête auprès d'un échantillon d'armateurs et de patron de pêche au niveau du port de cette wilaya.

Pour bien cerner le rôle et l'impact de l'activité de la pêche sur le développent local de la wilaya de Mostaganem, notre étude est limitée dans le temps et dans l'espace.

- Dans le temps, nous avons travaillé sur une période qui s'étend de 2000 à 2010. Cela nous permettra d'analyser les incidences des différents programme de développent et de soutien à cette activité dans cette wilaya.
- Dans l'espace, l'étude sera limitée aux collectivités de cette wilaya au vu du rôle socioéconomique et géographique de la pêche et par conséquent de l'importance de cette activité dans cette zone.

Chapitre I :

L'activité de la pêche et le
développement local :
Quelques précisions conceptuelles

Introduction

Dans ce chapitre et pour mieux cerner les sous-bassement théoriques sous-tendant l'activité de la pêche et le développement local nous commencerons par :

- ❖ Préciser la notion de développement local
- ❖ Délimiter la notion d'activité de la pêche en mettant en exergue ses spécificités
- ❖ Et Mettre en évidence le lien pouvant exister entre l'activité de la pêche et le développement territorial d'un espace que nous qualifierons de développement local

1-1- Notion sur le développement local

Le développement économique est devenu une réalité complexe. Il ne repose plus sur un vieux modèle où l'intervention de l'État et les seuls mécanismes du marché étaient au cœur des façons de faire. Il y a place maintenant pour un modèle renouvelé où de nouveaux acteurs interviennent, dont ceux du troisième secteur (associations, groupes communautaires, syndicats...). Il y a aussi place pour des considérations sociales : utilité de la production, égalité à l'emploi, respect de l'environnement, embauche locale, etc. Un nouveau modèle de développement est en élaboration, lequel accorde une place importante à l'espace régional et local, où le travail en concertation et dans le partenariat sont des moyens d'actions privilégiées.

En effet, bien que le développement local soit un concept bien documenté et bien connu à travers le monde et ses actions impliquent l'amélioration du niveau, du cadre et du milieu de vie d'une communauté donnée par une intégration harmonieuse des actions entre différents secteurs d'activité. Il est cependant important de bien comprendre ce concept à travers sa définition, ses dimensions, et ses objectifs.

1-1-1- Le développement local : Origine du concept

Le développement local est un concept qui est apparu, premièrement, dans les pays occidentaux. Il est considéré comme faisant partie des nouveaux paradigmes, cadres d'analyse et d'intervention pour venir à la rescousse des économies européennes en proie à des difficultés.

Le développement local s'exerce sur un espace déjà constitué ou à constituer donc sur un territoire réduit. Le concept est né en France dans les années 1950¹ à partir d'une prise de conscience que les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres géographiques et socio-économiques ne pouvaient s'appuyer que sur une

¹Vers la fin des années 50, la **théorie du développement endogène** est exposée par **John Friedmann** et **Walter Stöhr**. C'est une approche volontariste, axée sur un territoire restreint, qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas. Le développement local va réellement prendre son essor avec les politiques de décentralisation. En effet, les réformes liées à la décentralisation vont donner de nouvelles responsabilités aux collectivités territoriales pour mener des projets locaux et une politique d'aménagement adaptée à chaque territoire.

De nouvelles dynamiques territoriales apparaissent dans la mise en place des projets, la gestion de proximité et la prise en compte des territoires vécus par les habitants.

mobilisation des volontés locales. On parlait alors de « développement endogène » pour reprendre l'expression de FRIEDMAN et STÖHN².

A travers une approche volontariste axée sur un territoire restreint, ils concevaient le développement local comme une démarche partant du bas d'où l'appellation développement par le bas, privilégiant les ressources endogènes ou locales. De même, on parle de développement communautaire tout en insistant et en mettant en exergue les initiatives populaires.

D'autres auteurs situent l'émergence du concept et le dateraient dans les années 1970. Mais, il faut retenir que, l'idée de développement local est apparue en réaction aux modèles d'analyse traditionnels (modèle de la base économique, pôle de développement...), et aux politiques régionales axées sur les subventions pour l'implantation d'entreprises. Dès lors, il a fallu imaginer des moyens qui permettraient de miser sur les entreprises locales et sur l'esprit d'entreprise, ainsi que sur les capacités d'innovation du milieu afin de créer ou de renforcer les avantages comparatifs d'une localité et d'en assurer le développement³.

Le développement local apparaît ainsi, comme « un modèle alternatif » de développement qui est décliné dans la littérature sous le vocable de « développement endogène », de « développement par le bas » ou encore de « développement communautaire⁴ ».

➤ Une vision du local dans le global

Le concept de développement local est apparu dans un contexte où la vision centralisée de l'Etat était critiquée par certains acteurs locaux⁵. Ces derniers considéraient que le développement d'un territoire devait prendre en compte les besoins et les aspirations des habitants. Une nouvelle logique d'autonomie est alors revendiquée vis-à-vis des centres décisionnels, politiques ou économiques.

Le développement local se rapporte ainsi à des actions partenariales entre des acteurs intéressés à l'amélioration des conditions de vie dans leur environnement immédiat. Il s'agit d'une vision « du local dans le global », où le territoire est considéré comme un système en relation avec d'autres systèmes et acteurs. Il doit être global et multidimensionnel, basé sur des logiques culturelles, économiques et sociales qui améliorent le bien-être d'une société.

Dans les pays en développement, le concept de développement local est aussi appelé "développement à la base". Il peut reposer sur des actions mobilisant les initiatives locales au

²**Katalyn KOLOSZ, (1996-2001)** : « Le développement local : réflexion pour une définition théorique du concept, Horizon local. <http://www.globenet.org/horizon-local/>. (Document en ligne)

³**Marie POLEZE et Richard SHEARMURE, (2005)**, Economie urbaine et régionale, introduction à la géographie économique, **Economica**, Paris Page 183.

⁴**Marie POLEZE et Richard SHEARMURE, (2005)**, op. Cit. Page 184

⁵De façon apparemment paradoxale. Cette référence au local est devenue aujourd'hui un mot d'ordre promu urbi et orbi par les instances internationales pour en terminer avec l'approche keynésienne qui mettait l'état au centre du processus de développement.

niveau des petites collectivités et des habitants eux-mêmes, avec une aide extérieure éventuelle. Exemples : construction de petites infrastructures, mise en place de coopératives ou d'associations de microcrédit, exploitations agricoles ou artisanales tirant partie des ressources locales.

➤ **Développement par le haut, développement par le bas :**

Les initiatives se distinguent les unes des autres par la stratégie de travail qui est adoptée. Certaines envisagent le développement local comme une affaire devant relever des acteurs institutionnels appartenant à des réseaux nationaux (grandes entreprises, grandes institutions publiques).

Ces initiatives orchestrent un développement local par le haut, sans accorder de droit de regard à la communauté. L'élite se dit assez aux faits des problèmes et des moyens d'action sans avoir besoin de recourir à une validation des démarches par la communauté. On y préconise alors une approche centralisatrice. Nous qualifions également ce type de développement local, de développement exogène. Les idées, les solutions sont parachutées sur la communauté, sans que cette dernière ne participe réellement au processus de production et de réalisation du plan d'action.

D'autres initiatives font reposer tout le travail de conception et de réalisation du plan de relance sur la participation de la communauté aux différentes étapes de travail. Ces initiatives sont contrôlées par la base et nous les qualifions de développement local par le bas. Elles résultent nécessairement d'une prise de conscience d'une communauté désireuse de se prendre en main et d'agir sur son devenir. L'action se fait de bas vers le haut en fonction des besoins et des ressources de la communauté. Ce mode de développement est aussi qualifié de développement endogène.

Nous devons surtout retenir des notions de développement par le haut et par le bas, les aspects de participation et d'implication et le degré de maîtrise d'une communauté de son action de développement.

1-1-2- définition, objectifs, acteurs, et outils de développement local :

Le concept de « développement local » n'étant la propriété d'aucune des disciplines des sciences sociales, il est normal que chacune d'entre elles cherche à en préciser le contenu. Cela est d'autant plus nécessaire pour les économistes puisqu'ils ne disposent pas encore de ce que la « théorie » aurait pu leur fournir comme « clefs de lecture » conceptuelles.

C'est ainsi que l'on s'attachera d'abord à préciser ce que nous entendons par « développement » aussi par « local », pour pouvoir indiquer ensuite quel est le contenu que nous donnons au concept de développement lorsqu'il s'applique à une analyse économique du développement local.

a. Qu'est-ce que le développement⁶ ?

Popularisé au sortir de la seconde guerre mondiale avec l'émergence sur la scène internationale des pays du Tiers-monde, le « développement⁷ » n'est pas synonyme de la notion macro-économique de « croissance⁸ ». En effet, un accroissement quantitatif des richesses d'un pays n'implique pas automatiquement une amélioration des conditions de vie de ses habitants alors que l'objectif d'une politique de développement est précisément l'accroissement du bien-être d'une population donnée.

Le développement peut en conséquence être défini comme un processus qualitatif de long terme qui se matérialise par la transformation des structures démographiques, économiques et sociales (industrialisation, urbanisation, salarisation, évolution des mentalités et des comportements...) d'un territoire. Si le terme « développement » est principalement utilisé à l'échelle d'un pays, il peut l'être également utilisé pour décrire des projets, des pratiques dont le cadre est infranational (régional, départemental, intercommunal ...) : il s'agit alors de développement local.

b. Qu'est-ce que le « local » ?

La diversité multi scalaire du « local » amène à s'interroger sur ce qu'est le dénominateur commun de ces « espaces à géométrie variable. Pour quelle(s) raison(s) s'y inscrivent des démarches de développement local ? Si Xavier GREFFE⁹, nous indique que ces espaces « peuvent ou non correspondre à des entités publiques existantes », Isabelle PAILLIART¹⁰ complète cette réponse : « Des espaces différents existent et il faudrait distinguer d'un espace « géométrique » une spatialité différente, « l'espace anthropologique ». La relation à cet espace est vécue par un Être « situé en rapport avec un milieu ». L'espace est ici un espace vécu, s'inscrivant dans des pratiques, des politiques, des cultures, des rapports de force... »

⁶ **Furtado CELSO**, 1975 « Théorie du développement économique » coll. SUP, PUF, Paris, chap.1.

⁷Le développement implique en plus de la croissance une meilleure satisfaction des besoins fondamentaux (alimentation, santé, éducation ...) une réduction des inégalités du chômage et de la pauvreté comme (François Perroux 1975) la montré ainsi il s'agit d'un « mouvement vers le haut de tout le corps social » (Gunnar Myrdal 1968) et plus précisément du « processus de hausse de revenu par habitant sur une longue période accompagnée d'une réduction de la pauvreté et des inégalités» (Gerald Meier 1964) « le développement est un processus cumulatif puis qu'il permet une amélioration des capacités humaines et donc une hausse de la productivité favorable a la croissance »

⁸La croissance est conditionnée tout d'abord par la quantité et la qualité des facteurs de production comme les modèles néoclassiques a la suite de Robert Solow en 1950 l'ont montré .Mais elle dépend aussi des mentalités de la stabilité politiques et de l'efficacité des politiques économiques mises en œuvre (théorie de la croissance endogène des années 1980 Reynolds 1985 conclut ainsi son étude sur la croissance des PED depuis 1850 : la variable explicative la plus importante est l'organisation politique et la compétence administrative du gouvernement

⁹**GREFFE Xavier**, 1984, Territoires en France. Les enjeux économiques de la décentralisation, Paris, **Economica**, p. 152.

¹⁰**PAILLIART Isabelle**, 1993, « Les territoires de la communication », Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, pp. 8-9.

Il apparaît donc que les espaces où s'ancrent des démarches de développement local sont ceux où existe un lien social dense (relations interpersonnelles, histoire, pratiques culturelles...) qui permet de témoigner d'une volonté de vie en commun et d'élaborer en conséquence des stratégies collectives de développement. Si l'on considère la définition qu'en donne l'économiste Bernard PECQUEUR, le terme de « territoires » semble dès lors approprié pour qualifier ces espaces « dans lesquels existent des synergies ; [ces] lieux où se développe une prise de conscience collective d'une unité et d'une cohérence ».

Pierre TEISSERENC¹¹, considérant que « le territoire du développement doit être appréhendé en tant que système social », partage cette approche faisant du sentiment d'appartenance à un monde commun et du partage de représentations collectives par une population les éléments caractéristiques d'un territoire : « il faut chercher la clef de voûte d'un tel système du côté de sa reconnaissance par les acteurs qui le composent ; et cette reconnaissance s'appuie sur des facteurs qualitatifs et subjectifs tels que l'idée et le vécu du territoire, la conscience d'en être et le désir d'y rester, les références de chacun de ses membres à son histoire, à la culture, à l'idéologie, mais aussi à ses besoins de contacts, d'actions, de reconnaissance »

c. De quel type de « local » s'agit-il ?

La question mérite d'être posée. En effet, avant que n'émergent les phénomènes que l'on appelle maintenant « développement local », les découpages de l'espace qu'utilisaient les « acteurs du développement » étaient le plus souvent calqués sur les découpages administratifs. On sait que la logique à partir de laquelle ils avaient été constitués diffère très sensiblement de la logique du développement¹². Certes, certains secteurs avaient introduit d'autres critères de découpage spatial, mais leur caractéristique résidait justement dans le fait qu'ils se fondaient sur l'homogénéité des situations.

Or, on a démontré souvent l'écueil fondamental que représentait un découpage basé sur l'homogénéité. Celui-ci ne peut en effet que tenter de superposer plusieurs espaces « homogènes », chacun de leur point de vue – géographique, social, agronomique, économique, etc. – et qui sont donc par nature différents. La superposition de ces homogénéités aboutit alors à des espaces beaucoup trop restreints dont, par ailleurs, rien ne dit que le caractère homogène constituera un atout important pour devenir un « espace de développement ».

Comme nous l'avions souligné le développement local apparaît donc dans les années 1970, que ce soit dans les pays industrialisés ou dans les pays du Tiers-Monde, comme le développement global d'un espace assez restreint pour que les phénomènes économiques et sociaux y soient maîtrisables par les intéressés, mais de dimension suffisante pour que des

¹¹TEISSERENC Pierre, 1994, Les politiques de développement social - Approche sociologique, Paris, *Economica*, p. 121.

¹²GREFFE Xavier 1986 : « *Décentraliser pour l'emploi. Les initiatives locales de développement* », Paris, *Economica*. Dans lequel il écrit : « le développement local met en cause des territoires dont la taille et le statut n'ont aucune raison de coïncider a priori .les espaces sur lesquels peuvent s'édifier des projets de développement local sont a priori des espaces vécus. Ceux que l'on parcourt et que l'on sillonne dans le cadre de la vie courante des espaces que l'on pense c'est-à-dire ou l'on peut associer une identité culturelle et une originalité économique .il peuvent ou non correspondre a des entités publiques existantes ce sont des espaces ou la contiguïté peut déboucher sur la solidarité »

processus d'articulation entre les activités puissent y apparaître¹³ de façon significative. C'est cet espace que nous avons appelé, après beaucoup d'autres, «espace de développement ».

Cet espace n'est pas nécessairement homogène. Il est en effet davantage délimité par la volonté « politique » d'un certain nombre d'acteurs sociaux de mettre en place un processus de développement commun plutôt que par les homogénéités du passé. « L'espace de développement » sont-ils alors des réalités uniquement tournées vers l'avenir ? Certainement pas. La formation historique de la situation actuelle y sera très présente, mais davantage comme un test de cohérence que comme un critère majeur de délimitation.

Enfin, il s'agit bien d'un espace de nature « méso-économique ». Sa dimension se mesurera surtout en termes de population, tant les densités peuvent être différentes. Ainsi le mot « local » accolé à celui de « développement » est lourd de signification. Le « local » repose sur la notion de territoire ouvrant ainsi la voie à la discussion sur les échelles de pertinence d'un territoire. Le niveau local correspond, le plus souvent, à une zone d'économie locale formée par une ou des villes et leurs hinterlands ruraux¹⁴. Cette discussion est alimentée par la dimension du mot territoire et de la représentation que les sociétés humaines en ont¹⁵.

Donc chercher à définir la notion de territoire nous amène à nous poser la question suivante : s'agit-il d'une zone délimitée par des frontières administratives et politiques (ville, commune, province, région...) ou d'une zone géographique déterminée par la composition du milieu (montagne, vallée...), ou encore un espace pertinent pour la mise en œuvre de la gouvernance et des politiques publiques ? La réponse à cette question pourrait être la suivante : le territoire est une construction collective, basée sur la valorisation des ressources locales et la maîtrise des différents systèmes de relations en présence, et la coopération de l'ensemble des acteurs (entités Administratives, politiques, non gouvernementales... à différentes échelles) ; c'est un processus multidimensionnel, qui concerne toutes les composantes de la société locale, qui se déroule dans le temps long et dans un espace qui se construit.

d. Un développement économique "local":

La deuxième condition pour qu'existe un développement économique local réside en effet dans le développement maîtrisé et auto-entretenu des unités de production d'une région.

¹³**Cf. GREFFE Xavier, op. cit.** : « Le territoire n'est pas un espace d'harmonie matérielle mais un espace porteur d'un projet de développement local, un lieu où peuvent se composer a priori des stratégies contradictoires. Ceux qui vivent sur ces territoires sont obligés de prendre en considération en permanence les raisons des autres et cela peut déboucher sur des compromis constructifs et cela dans la perspective de situations de crise où les intérêts corporatistes risquent de s'exacerber cette confrontation au niveau local risque fort de mettre à jour des compromis plus acceptables que le maintien des situations acquises »

¹⁴**CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**, (septembre 2005), Décentralisation et développement local : Eléments d'analyse et de réflexions à partir de certains travaux du CSAO (Club du Sahel et Afrique de l'Ouest) (document en ligne)

¹⁵**Mamadou SENE**, (2003), « Décentralisation et Développement local, exigence d'une synergie pour un développement durable » in développement local et Développement durable (Abdoulaye NIANG sous la Direction, Coopération inter universitaire Turin-Sahel, pp. 391- 401

Au risque de rappeler ici des évidences, on voudrait réaffirmer qu'il ne peut pas y avoir de processus de développement sans qu'apparaisse un surplus économique qui pourra être transformé en accumulation de capital productif. La dynamique sociale ne suffit pas pour créer de la richesse et, sans cette dernière, il est impossible d'améliorer la satisfaction des besoins.

Faut-il alors viser nécessairement un développement harmonieux de tous les secteurs et donc de toutes les unités de production ? On sait que c'était là l'objectif de ce que fut le « développement intégré¹⁶ ». On connaît les impasses auxquelles a abouti cette méthode. A l'opposé, le développement d'un seul secteur économique au travers le plus souvent d'un seul type d'unité de production n'a jamais pu aboutir à des processus durables. L'exemple du secteur BTP dans les wilayas dotées d'un « programme spécial » dans les années 1970, en Algérie, est à ce titre très significatif. Une fois les projets réalisés, il ne reste que des réalisations « physiques » qui n'ont pas pu entraîner le développement d'autres activités.

La mise en place d'un processus durable de création d'un surplus économique accumulateur au niveau local suppose donc nécessairement un minimum d'articulation entre un secteur « moteur » ou « locomotive » avec les autres secteurs. Et c'est bien là qu'apparaît la double difficulté d'un développement économique local : mettre en place des activités créatrices de surplus et accumuler ce surplus sur place pour entraîner d'autres activités.

➤ Définition de développement local :

Après avoir exposé des mots clefs sous-tendant la notion de développement local, on en arrive à sa définition. Au fait, il existe de multiples définitions du développement local :

- « Le développement local est l'expression de la solidarité créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une micro-région de valoriser ses richesses locales, ce qui est créateur de développement économique. »¹⁷ (Jean-Louis Guigou, 1984)¹⁸
- « Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il met en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles » Xavier Greffe (1984)¹⁹.

¹⁶ « Le développement intégré est un développement logique et rationnel, visant dans un but de croissance, tous les aspects qui dépendent les uns des autres, de manière à n'oublier aucune des conditions nécessaires à ce développement » MORIZE (1992).

¹⁷La définition du développement local qui semble la plus appropriée à notre objet et au point de vue économique que nous voulons développer ici. On sait cependant que les définitions les plus souvent rencontrées du développement local font référence à deux phénomènes : la prise en compte d'un espace particulier comme cadre géographique du développement et la mobilisation d'une population pour mettre en œuvre des objectifs économiques et sociaux. C'est ainsi que beaucoup adoptent la définition élaborée par J.L. Guigou (1984)

¹⁸Guigou Jean-Louis, « Le développement local : espoirs et freins », revue Correspondance Municipale, n°246, mars 1984.

¹⁹GREFFE Xavier, 1984 : « Economie des politiques publiques »Paris Dalloz page 146

- « Ni mode ni modèle, le développement local est une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent » Pour Pecqueur (1989)²⁰. « C'est le refus du déracinement, de voir sa localité, son village ou son quartier entraînés dans le déclin démographique et le déclin de son économie locale, avec ce qui en découle sur le plan de l'insuffisance des services.

Il s'agit en effet d'une approche, tout en étant locale, se veut « globale, intersectorielle et participative ». En effet, il s'agit de :

- favoriser la résolution des problèmes sociaux par un auto-développement économique et social des communautés locales
- porter l'attention des autorités locales, régionales et nationales sur les problèmes les plus criants liés à l'emploi, au manque d'infrastructures économiques et de services de base
- soutenir la mise sur pied, sur le plan organisationnel, d'entreprises communautaires (de services ou de production de biens), de coopératives et de groupes d'entraide dans les principaux secteurs de la vie des communautés concernées (logement, emploi, services sociaux, environnement...)
- travailler en partenariat avec les principaux acteurs de la communauté locale, c'est-à-dire les organisations populaires et communautaires de même que les syndicats, mais aussi les paroisses et l'élite locale (les petits hommes d'affaires, les professionnels...)
- construire des structures autonomes à partir d'un effort local soutenu financièrement, au moins en partie, par l'État (sources étatiques fédérales, provinciales et municipales) et par des sources privées ou volontaires (communautés religieuses). Mentionnons, comme exemple type, une corporation de développement communautaire.

La stratégie de développement local mise donc sur une approche consensuelle, prise ici dans le sens d'additionner des forces locales. Cela n'empêche pas les groupes initiant une telle stratégie d'entrer régulièrement en conflit avec des pouvoirs extérieurs, en premier lieu le gouvernement central lorsque celui-ci ne soutient pas concrètement ces dynamismes locaux et régionaux. Cette stratégie nécessite, bien entendu, que quelques conditions de base soient remplies.

En résumé, on peut dire que :

- Le développement local **est un processus et des procédures**
- Il émane de forces endogènes et de réseaux locaux
- Il est territorial et non sectoriel

²⁰ PECQUEUR Bernard, 1989 « Le développement économique local », éd. Syros page 150.

- Il tend au désenclavement social et économique
- Il fait jaillir le potentiel et l'imagination des actions par les acteurs locaux
- Il suppose l'existence d'espaces de concertation et de négociation

➤ **Le développement local, une pratique économique, culturelle et sociale :**

Le développement local est avant tout une pratique qui traduit une préoccupation, se prendre en main. Il se concrétise par des initiatives locales où des personnes travaillent à la valorisation des ressources d'une communauté. La discussion qui suit illustre la pratique du développement local dans toutes ses dimensions. "Une ressource locale comporte trois facettes : la ressource humaine, la ressource physique et la ressource financière.

Un raisonnement, de plus en plus fréquent chez les responsables locaux, consiste à se dire «Mais nous avons tout cela». Nous avons des richesses physiques, une richesse humaine inemployée et une richesse financière, qu'est-ce qui nous empêche de les mettre en œuvre pour créer des valeurs économiques ?

C'est pourquoi l'un des grands enjeux du développement local - peut-être le principal, en termes économiques - c'est cette capacité de création de valeurs à partir de ressources et des dynamiques locales. Des valeurs sont créées en dehors des grands circuits de la production et de la consommation de masse, qui sont bien analysés par la science économique.

1-1-2-2-1. Les acteurs du développement local :

D'après ce qu'on a vu plus haut, la réussite d'un développement local nécessite la collaboration de tous les opérateurs et les intervenants au niveau local et la mobilisation de toutes énergies, ainsi deux groupes d'acteurs peuvent être distingués :

A- Les acteurs Publics à savoir :

a- Les collectivités locales :

Ce sont, les communes, les daïras, les wilayas et les régions. Elles agissent par l'intermédiaire des assemblées communales, de wilaya et régionales. Elles sont considérées par tous les analystes comme le levier puissant de développement local.

b- L'Etat :

Il s'agit des organes centraux des pouvoirs publics notamment le gouvernement. A noter que l'Etat, acteur du développement local, dans le contexte actuel marqué par la mondialisation. Il doit développer l'intégration pour former une économie solide capable d'affronter la rude concurrence gênée par ce contexte de mondialisation et promouvoir le développement local et adapter les conditions locales aux nouvelles exigences.

c- Les services extérieurs des départements ministériels :

Ce sont des organes déconcentrés du gouvernement appelé à concerter avec les collectivités locales et servir de relais du gouvernement au niveau local.

B- Les acteurs privés :

Ils concernent les entreprises, le secteur bancaire, les organismes professionnels, les associations culturelles etc....

C- Autre acteurs :

Qui sont notamment :

-Les ONG internationales

-Les organisations multilatérales : agences des nations unies, banque mondiale.

-La coopération décentralisée, qui commence à être un moyen privilégié le transfert de connaissances, de moyens et de compétences.

En fait, le développement local exige la participation efficace et dynamique de tous les citoyens et la mobilisation d'un ensemble d'outils.

1-1-2-3- Objectifs et outils :

Le développement local repose essentiellement sur un processus de cheminement qui replace la communauté au cœur des décisions qui la concerne. Loin d'une logique de marché axée sur la rentabilité d'un projet, il mise sur la capacité de la communauté à transformer positivement une situation de sous-développement à partir de ses propres ressources vers une situation souhaitée. Les initiatives locales qui émergent de cette volonté se veulent adaptées aux besoins et à la capacité d'action de chaque communauté.

Parmi les principaux objectifs de développement local on trouve

❖ En premier lieu

La mobilisation de toutes les potentialités dont dispose un territoire donné pour dynamiser les activités productives et améliorer le niveau de vie des citoyens de ce même territoire. Généralement, les initiatives locales s'orientent vers les objectifs suivants :

- La création de richesses : le développement local cherche à augmenter le niveau de vie afin que chacun dans la communauté puisse travailler et donc gagner un revenu pour pouvoir profiter des avantages de la communauté (création d'emplois et d'entreprises à l'échelle locale et répartition de la richesse)
- Création de bien-être pour la population : le développement local vise à améliorer les conditions de vie de la population locale
- Valorisation du territoire et de ses ressources
- L'accroissement de la capacité de travail de la population

Une action de développement local ne vise pas un seul de ses objectifs mais l'ensemble de ces objectifs

❖ En deuxième lieu

Il s'agit de l'élaboration et le fonctionnement des projets de développement local²¹ qui crée une synergie entre :

²¹ **Bernard BRUNET** 1997-1999, Le Développement local, définition/ le développement local un concept mais aussi une pratique, <http://www.globenet.grg.horizon.local/>.

- Les potentialités de ce territoire à savoir les ressources agricoles, industrielles, touristiques, culturelles et écologiques.
- Ses ressources humaines (dynamisme et qualification, esprit d'entreprise et richesse culturelles des populations locales).
- Son insertion dans les orientations de l'aménagement du territoire (infrastructures de communication, grandes orientations économiques).

❖ **En troisième lieu**

Il s'agit donc d'opérer une répartition rationnelle et intelligente des rôles sur le plan territoriale entre les acteurs publics : gouvernement, collectivités locales, services extérieurs des départements ministériels...etc. et les acteurs privés : Secteur privé, les organismes professionnelles etc.....en vue de lutter contre les déséquilibres socio-spatiaux hérités et harmoniser spatialement les actions du développement dans le cadre d'un véritable plan d'aménagement du territoire.

Pour la réalisation de ces objectifs, des outils, des méthodes et des métiers spécifiques ont été développés puis affinés par l'expérience :

- Le diagnostic, point de départ de toute démarche de développement local, il s'appuie généralement sur une étude pluridisciplinaire et exhaustive des forces et des faiblesses du territoire. Le projet global qui doit être élaboré consensuellement par les partenaires, dégage des lignes de force et les priorités à moyen et long terme et « intégrer » les différentes fonctions du territoire dans une optique de développement « durable ».
- L'animation, portée par les techniciens du développement, femmes et hommes « à tout faire » dont la mission consiste tout à la fois faire émerger les projets, les financer et les accompagner tout en « manageant » une dynamique du territoire et la relation entre ses différents partenaires.
- La formation, concept de formation pluridisciplinaire, pas systématiquement qualifiante, mais conçue sur mesure pour accompagner la réalisation des projets.

1-1-3- Décentralisation et développement local

La décentralisation représente le système administratif qui confie aux collectivités le pouvoir de gérer leurs propres affaires par l'intermédiaire de leurs représentants élus, agissant sous la tutelle du pouvoir centrale. En ce sens elle implique une certaine autogestion locale, notamment la gestion par les administrés des affaires qui les concernent le plus directement. Ils sont pour cela associés à la prise des décisions.

De nombreux auteurs s'accordent pour reconnaître que la décentralisation n'affaiblit qu'en apparence l'autorité étatique, en réalité, elle la renforce dans la mesure où, déchargeant les organes centraux du souci des réglementations techniques, elle évite à l'autorité de se

compromettre dans les difficultés de l'administration pour s'imposer, sereine et indiscutable, sur le plan très général des directives politiques.

Elle permet également de mieux adapter les procédés de gestion à la nature des activités ; car, si pour les collectivités elle est une réalité spécifique, elle constitue pour l'Etat, au-delà de cette réalité, un mode d'organisation du travail.

Ainsi la réalisation de la décentralisation est subordonnée au respect de trois conditions :

- 1- Elle implique, en premier lieu que soit déterminée une sphère de compétence spécifique au bénéfice des collectivités locales. Cet ensemble, qualifié d' « affaires locales », n'existe que si l'on peut durablement isoler, parmi les interventions multiformes de la puissance publique, un secteur suffisamment homogène et intrinsèque spécifique, attribué à la seule responsabilité des collectivités internes.
- 2- Elle suppose, en second lieu, que ces activités propres soient prises en charge par des autorités locales indépendantes du pouvoir central, tant pour leur nomination que pour leur révocation. Le pouvoir central a souvent peine à accepter des structures qu'il ne contrôle pas et qu'il peut craindre concurrentes, voire contestataires à son endroit.
- 3- Elle exige en troisième lieu, que la gestion des autorités locales relative à leurs affaires propres soit autonome.

Le rôle des élus locaux est ici essentiel, pour fixer des objectifs crédibles et réalistes, faire émerger des projets susceptibles de mobiliser des acteurs et coordonner les moyens nécessaires. Ils doivent être aidés par des organisations publiques adaptées. Une politique de développement local nécessite à la fois des structures chargées de la promotion de ces politiques et la transformation des services existants. En effet, le mode de gestion des services publics locaux et leur relation avec les usagers ont une grande importance dans l'incitation et la mobilisation d'une démarche de développement.

Les politiques de développement local ont des formes d'intervention très diverses :

- planification urbaine ou aménagement rural
- aide à la création et conseil aux entreprises
- transfert et innovation technologique
- promotion et communication
- formation et qualification des ressources humaines
- insertion sociale et professionnelle des populations en voie d'exclusion
- initiatives culturelles
- animation socio-économique

Toutes ces interventions doivent participer à la transformation du système social local et prendre en compte l'ensemble des aspects économiques, sociaux et culturels d'un territoire. Le territoire étant défini " à géométrie variable " et comme un système complexe. Ces initiatives locales sont inspirées par la mobilisation des acteurs et par les modes de gestion des politiques de développement.

1-1-4- Les stratégies de développement local :

À la lumière de ces considérations, nous pouvons voir que le développement local renvoie à une stratégie globale d'intervention à travers.

1-1-4-1- Une politique fondée sur des nouveaux principes d'action :

L'avenir d'un tel territoire ne se construit pas en comptant uniquement sur une saine gestion, mais il demande de l'investissement et de l'anticipation à travers la création des entreprises et l'élaboration de projet.

a- Une politique de développement local :

Repose sur l'élaboration de projet : Avant la mise en œuvre d'un tel projet il faut faire une étude spécifique du territoire (Etude économique, technique et financière). Ainsi, il est nécessaire d'identifier la nature de projet de préciser les conditions de son élaboration et de sa mise en œuvre avant de présenter les outils nécessaire à sa réalisation. Ce projet repose sur Une représentation globale de l'avenir du territoire, des problèmes majeurs à résoudre, des qualités essentielles à obtenir.

Aussi la pertinence de ce projet dépend de la qualité de la représentation que les acteurs locaux se font du territoire, et la volonté de l'ensemble des habitants quelque soient leur position sociale et leur degré de responsabilité à élaborer et mettre en œuvre un projet collective, en rapport direct avec leurs aspirations leurs besoins et bien sur les ressources locales.

b- Un développement stratégique :

Pour devenir opérationnel le projet de territoire doit impérativement comporter des options stratégiques. Celles-ci sont fonction à la fois des ressources identifiées, des priorités définies, des acteurs sur lesquels il est possible de compter et des opportunités de contrats proposés par l'Etat. Ces options dépendent également de la logistique dont dispose le territoire en matière de structure et de services.

En bref, les options stratégiques de développement portent sur la mutation du tissu économique, la modernisation sociale et de la ressource humaine la position du territoire dans les grands réseaux d'échange et recherche de réponses adaptées aux nouvelles demandes sociales par des prestations de qualité. Elle se matérialise par des projets sectoriels forts, leur réalisation bénéficie de la compétence de structures d'appui auxquelles il est demandé de prendre des incitatives nécessaires pour accompagner les opérations.

c- Un système formalisé de gestion et de prise de gestion :

Une des clés de réussite des politiques de développement territoriale réside dans la capacité du système de gestion et de décision local à faciliter la concrétisation des options stratégiques. Rappelons que ces politiques permes notamment appui sur des opportunités qu'il importe de saisir, et dont elles doivent parfois supporter les contretemps. Il faut donc que le système de gestion et de décision soit en mesure d'intégrer l'événementiel. Cela nécessite de

la part des décideurs locaux une capacité à apprécier les avantages et les inconvénients, les atouts et les risques.

1-1-4-2-1. Un développement qui fait appel à des outils spécifiques :

S'il est vrai que le niveau local permet d'« appréhender les problèmes économiques et sociaux de façon directe, concrète, globale ». Et si « son langage est celui de l'action et non pas celui des découpages sectoriels tels qu'on les pratique au sommet », l'identification des outils pour concevoir et conduire les politiques locales de développement devient alors une nécessité pour une meilleure gestion territoriale.

a- des outils de production d'information et de connaissances :

Dès lors que le territoire est le lieu où se prennent les décisions qui conditionnent son avenir, à partir d'un inventaire de ses atouts et de ses faiblesses, l'information relative à ce territoire devient un enjeu incontestable. L'expérience montre que : « Cet enjeu ne porte pas seulement sur la production d'informations, mais également sur la façon dont l'information, est produite, traitée et diffusée. Elle a débouché sur une transformation des rapports de pouvoir, sur une explication des conflits, sur une transformation des représentations ».

b- Des outils d'aide à la concertation, à la mobilisation et à la coopération entre acteurs pour accompagner les projets de développement

La nécessité d'informations sur le territoire est corrélative d'une pratique de la concertation entre acteurs locaux autour d'initiatives et de projets. La faisabilité de cette concertation repose habituellement sur des structures adaptées. Celles-ci se présentent comme des outils nécessaires à la mise en œuvre des politiques de développement qu'il est possible de classer en trois catégories en fonction de l'objet de la concertation et des conditions de sa réalisation.

1-1-4-3- Les Conditions de Développement local

Un Développement local ne peut pas se faire sans :

a- Une volonté Politique locale :

C'est la condition indispensable de l'existence et de la réussite d'une politique de développement. Elle se matérialise par un projet de développement et des moyens adéquats pour le réaliser. Son importance tient au fait que cette volonté doit être partagée par nombre de partenaires locaux, au premier rang desquels figurent les élus, et qu'il n'y a à cela aucune exception.

b- Une interdisciplinarité économique, sociale et culturelle.

Cette seconde condition est inhérente à l'appréhension du territoire et de ses problèmes dans leur globalité. Elle concerne :

- Le mode d'appréhension du territoire, celui-ci est nécessairement global, il s'intéresse à ses principales caractéristiques et il s'appuie pour cela sur l'ensemble des disciplines capables d'apporter un éclairage sur son diagnostic.

- Et la coopération active entre les acteurs investis dans l'élaboration des politiques de développement et leur implication dans leur mise en œuvre.

c- Le partenariat :

Le partenariat se caractérise par le rôle nouveau des pouvoirs publics. Ce rôle est celui d'un médiateur qui rassemble les acteurs privés autour d'un projet commun, celui d'un catalyseur qui suscite les initiatives par des mesures d'incitation.

C'est aussi celui d'un investisseur indirect qui participe activement au financement de la formation et à la réalisation de programmes d'aménagement, est souvent même d'un investisseur direct chaque fois que le secteur privé néglige les services nécessaires au développement économique du territoire. En bref, le partenariat apparaît comme une des conditions de transformation du système d'action local. Reposant sur « l'existence de partenaires égaux dans la coopération »²² et recherchant le décloisonnement des secteurs de compétences, des légitimités et de logique d'action, il permet de caractériser le système social émergent.

1-1-5- Dimensions du développement local²³

Le développement local se veut une approche globale aux problèmes de développement d'un territoire. Toutefois, malgré des objectifs généralistes, la plupart des initiatives locales se spécialisent dans un champ d'intervention et choisissent de travailler auprès d'une population cible bien définie. Les interventions sont très variées, elles peuvent être regroupées autour de trois dimensions.

a. Aménagement du territoire :

La revitalisation d'une zone en difficulté exige une stratégie d'aménagement du territoire, un plan d'action. Ce plan d'action fait l'analyse des problèmes, identifie les besoins, pose un diagnostic, détermine les champs d'intervention, identifie les moyens et la stratégie d'action, et entreprend le long travail de lobby auprès des institutions et organismes en place pour faire bouger les grands décideurs et libérer des ressources. Une telle action peut se limiter à des activités de pression. Elle peut aussi se traduire par la mise en place de structures locales de travail.

b. Développement de l'employabilité :

Cette dimension touche à toutes les mesures qui favorisent l'insertion, sur le marché du travail, des populations marginalisées (femmes, jeunes, groupes ethniques, handicapés, assistés sociaux). Les interventions comprennent ou portent sur des programmes de formation adaptés, des stages en milieu professionnel, des entreprises d'insertion, des politiques

²²DOMMERGUES Pierre, 1988. « La société du partenariat : économie territoire et revitalisation régionale aux Etats-Unis et en France. Paris, AFNOR -Anthropos. P.15.

²³ FAVREAU, Louis et Benoît LÉVESQUE, « Développement économique communautaire, économie sociale et intervention », Sainte-Foy, PUQ, 1996, p. 221

La prolifération d'initiatives diverses et variées témoigne aujourd'hui d'une prise de conscience de la nécessité d'agir à l'échelle locale. Ces initiatives ont d'abord émané de la société civile, qui tentait de répondre aux attentes de la communauté, soit au niveau des quartiers, soit au niveau de la ville, soit à un niveau plus élevé. Par la suite, l'ensemble des acteurs (élus, organisations professionnelles, administrations...) ont tenté d'apporter des réponses à des préoccupations communes, telles que :

- La lutte contre la pauvreté
- L'accompagnement social aux populations des bidonvilles
- La lutte contre le chômage.
- La protection de l'environnement...

Des réponses ont pu être apportées à ces problématiques, notamment à travers :

- La promotion d'activités génératrices de revenus
- L'intégration de la femme dans le développement
- Le développement du tourisme
- La création de pépinières d'entreprises
- La valorisation des produits agricoles et des produits de la pêche.

Parlant de la valorisation des produits de la pêche, en tant que politique de promotion du développement local, nous jugeons utile de faire une présentation de ce qu'est l'activité de la pêche dans la section suivante.

1-2- l'activité de la pêche

Pendant des millénaires, la pêche est restée limitée à des activités de subsistance circonscrites aux eaux continentales et à la frange maritime littorale²⁴. La pêche commerciale hauturière (en haute mer) a commencé à se développer en Europe occidentale au cours du Moyen Âge. La révolution industrielle lui a donné un nouvel essor grâce au développement des marchés et des moyens de transport, à l'adoption de nouvelles techniques de propulsion, de pêche et de conservation des produits, et à l'établissement de nouvelles bases, d'abord dans les pays industrialisés (Amérique du Nord, Japon, Europe de l'Est), puis dans les pays émergents (pays du Sud après leur décolonisation).

Dans les années 1970, les administrations nationales ont commencé à s'intéresser aux pêcheries artisanales, jusque-là considérées comme une source de main-d'œuvre pour les marines militaire et marchande et la pêche industrielle. Profitant des liaisons avec les marchés établies par la pêche industrielle, la pêche traditionnelle est devenue rapidement une activité commerciale.

²⁴La pêche, sans doute aussi vieille que l'humanité a toujours été et reste une source vitale de protéines animales pour l'homme et une ressource économique pour de nombreux pays côtiers

Ce développement s'est opéré selon un triple processus :

- 1- intensification de l'exploitation des espèces nobles, proches des centres d'expansion
- 2- diversification de la pêche par la mise en exploitation, dans les mêmes aires, d'espèces jusque-là négligées en raison de leur valeur et/ou de leur abondance moindres
- 3- et redéploiement des flottilles industrielles (ou hauturières) vers de nouvelles zones de pêche, où les deux processus précédents se répètent.

L'expansion de la pêche hauturière²⁵ s'est opérée dans le cadre du principe de liberté de la pêche formulé en 1609 par **Grotius**. Le caractère fini des ressources rendait inévitable le heurt des intérêts de la pêche hauturière et des pêcheries locales. Après la Seconde Guerre mondiale, confrontés à l'épuisement des ressources locales, un nombre croissant de pays entreprirent d'étendre unilatéralement leurs juridictions²⁶. Leurs initiatives rencontrèrent de fortes oppositions de la part des pays pratiquant la pêche hauturière.

De graves conflits opposèrent ces deux groupes de pays jusqu'à ce que, dans les années 1970, les seconds acceptent d'offrir des compensations en échange du droit de pêcher devant les côtes des pays riverains. Finalement, l'extension à 200 milles des juridictions nationales fut adoptée en 1982 à la Conférence des Nations unies de Montego Bay et formellement ratifiée en 1994. La pêche professionnelle est de plus en plus réglementée pour protéger efficacement les ressources.

1-2-1- Définition de la Pêche :

La **pêche** est l'activité consistant à capturer des animaux aquatiques (poissons²⁷, mais aussi crustacés, mollusques...) dans leur milieu naturel (océans, mers, cours d'eau, étangs, lacs, mares). Elle est pratiquée par les pêcheurs, comme profession ou loisir. Les techniques et engins de pêche sont nombreux, dépendant de l'espèce recherchée et du milieu. La pêche est le plus souvent encadrée par une réglementation qui tend à se renforcer afin de protéger au mieux la biodiversité, l'environnement et les ressources halieutiques²⁸

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), estimait en 2005 qu'environ 38 millions de pêcheurs et d'aquaculteurs fournissaient dans le monde des emplois directs et indirects à environ 200 millions de personnes. Chaque humain consommait en moyenne 14,4 kg/an de poissons issus de la pêche, ainsi que 7,4 kg issus de pisciculture²⁹.

²⁶La croissance des volumes pêchés se heurte aujourd'hui à l'épuisement des ressources naturelles. Après un report vers les espèces de la faune abyssale des grands-fonds, c'est la pisciculture marine ou d'eau douce qui devra sans doute dans le futur répondre à la croissance de la demande qui accompagne l'évolution démographique et l'augmentation du niveau de vie.

²⁷Les poissons sont des animaux aquatiques : ils vivent sous l'eau. Ils pondent des œufs : ce sont des ovipares. Ils ont une colonne vertébrale et font donc partie des vertébrés.

²⁸Terme qui désigne la connaissance de la biologie et de l'exploitation des ressources de la pêche.

²⁹Statistiques [archive] de la FAO sur la pêche 2005

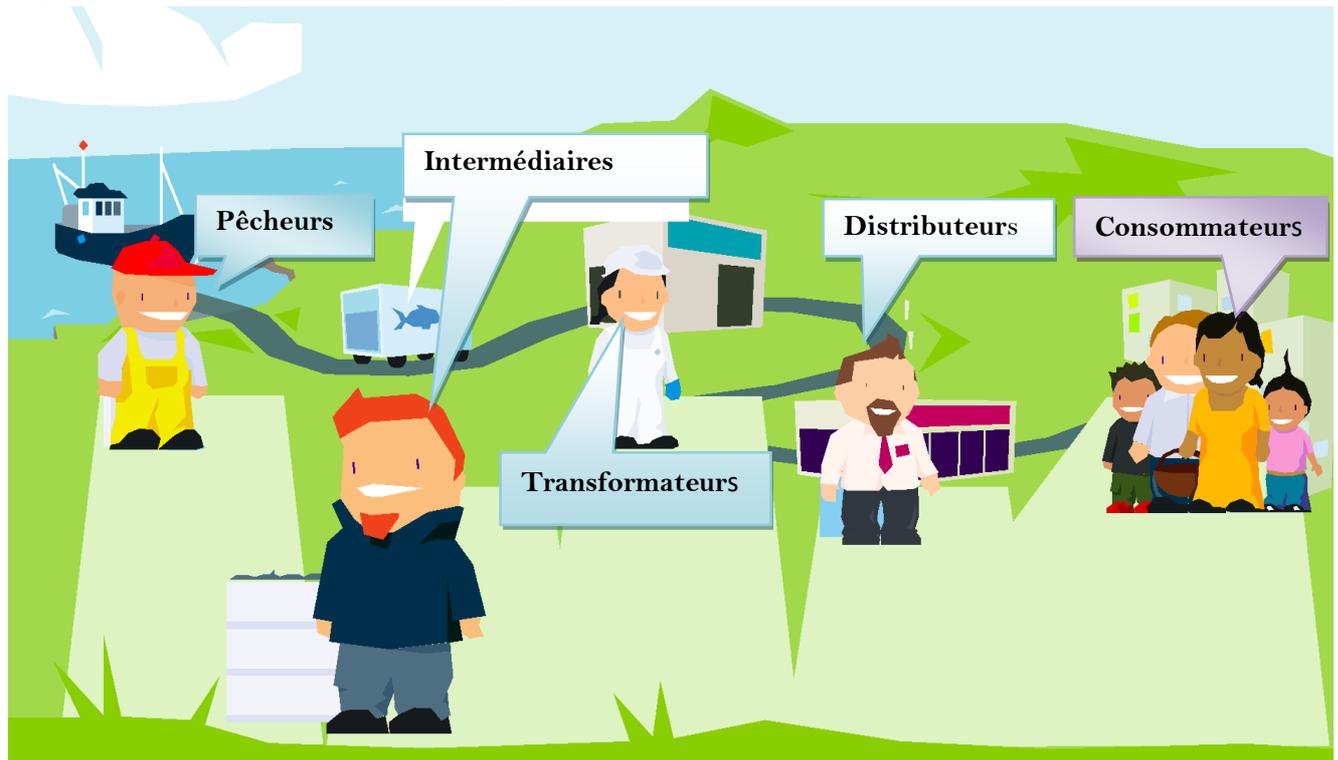
Après cette définition on passe maintenant à dénombrer les acteurs de la filière de pêche.

1-2-2-1. Définition de la filière de pêche :

La filière est constituée de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le processus de fabrication des produits, de la matière première « poisson » dans l'eau, jusqu'au produit final disponible pour le consommateur. Seule une définition claire des prérogatives et des responsabilités de chacun des maillons de cette chaîne, ainsi qu'une articulation harmonieuse entre ces maillons peuvent garantir un Développement Durable de la filière « poisson ».

La figure ci après représente les principaux agents de la filière de pêche

Figure. I.1 : les agents de la filière de pêche



Source : FAO 2008

✓ Les pêcheurs

Les pêcheurs sont parmi les derniers acteurs professionnels à effectuer une activité de cueillette. Considérés comme des producteurs, les pêcheurs prélèvent une part de la ressource naturelle « poisson ». Cette ressource est renouvelable mais pas illimitée. Les pêcheurs ont donc une responsabilité en termes de développement durable. Ils sont souvent partagés entre la nécessité économique et sociale (nécessités individuelles) et la préservation des ressources naturelles (nécessité collective). Ils entretiennent souvent pour cette raison des liens étroits avec des organisations de soutien des activités de la pêche.

✓ Les intermédiaires

Les intermédiaires sont les chaînons indispensables entre l'offre des pêcheurs et la demande des consommateurs. Ils achètent le poisson directement aux pêcheurs, aux criés (marchés au poisson), ou aux groupements de producteurs pour les revendre aux grossistes, aux transformateurs, aux poissonniers détaillants, à la grande distribution, ou aux métiers de

la restauration hors domicile. Leur responsabilité est importante, dans la mesure où ils sont les premiers maillons de la filière après les pêcheurs. Une relation économique pérenne entre pêcheurs et intermédiaires est donc fondamentale pour un développement durable de la filière.

✓ **Les transformateurs**

Les transformateurs assurent la valorisation des produits bruts issus de la pêche. La transformation du poisson peut être plus ou moins sophistiquée. Dans sa forme la plus simple, le poisson frais ou congelé transformé peut se présenter à l'état cru, parer, filet ou haché pour être distribué à la grande distribution ou aux métiers de la restauration. Une première transformation peut également être une étape préalable à une transformation ultérieure destinée à la production de produits plus élaborés, à valeur ajoutée.

✓ **Les distributeurs**

Les distributeurs constituent le dernier maillon de la filière avant les clients finaux. Ils mettent les produits de poisson à disposition des consommateurs ou des entreprises constituant la cible clientèle visée, et pour que ceux-ci soient incités à les acheter.

On distingue ainsi :

- La grande distribution (ou grandes et moyennes surfaces), elle-même constituée de magasins de proximité, de supermarchés (surface de vente < 2.500 m²), d'hypermarchés (surfaces de ventes > 2.500 m²).
- La restauration hors domicile, divisée entre la restauration collective (cantines scolaires, restaurants d'entreprise, d'hôpitaux) et la restauration commerciale (restaurants)

La connaissance mutuelle de la réalité des activités des pêcheurs et des distributeurs est souvent un gage de Développement Durable de la filière.

✓ **Les consommateurs**

Les consommateurs font partie intégrante de la filière. Ce sont eux qui vont, au final, être responsables du développement et de la pérennité économique de cette dernière par leur faculté à acheter des produits de poisson mis à leur disposition par les distributeurs. Leur comportement d'achat va largement orienter les acteurs de la filière, en particulier les pêcheurs et les transformateurs. Les consommateurs sont ainsi les acteurs les plus à même à favoriser l'intégration de critères environnementaux, économiques, et sociaux par les différents maillons de la filière.

Quels sont les modes et les types d'exploitations des pêcheries ?.

1-2-3- Diversité des types de pêcheries

Bien que les modes d'exploitation des ressources aquatiques soient très divers, il y a un continuum observable. Différents systèmes de classification des pêcheries ont été proposés et il apparaît utile de retenir les catégories ci-après :

- La grande pêche commerciale/industrielle
- La petite pêche commerciale/artisanale
- et la pêche de subsistance.

Strictement parlant, pratiquement toutes les pêches sont commerciales, car très rares sont celles dont aucune partie de la production n'est commercialisée (ou troquée) de quelque manière.

Généralement, on trouve plusieurs types de pêche professionnelle.

1-2-3-1- Pêche alimentaire ou de subsistance

La pêche de subsistance n'est pas insérée dans un système de commercialisation à l'échelle nationale et internationale. Elle est essentiellement tournée vers l'autoconsommation mais dans la mesure où elle n'exclue pas la commercialisation, elle fait partie d'une forme de pêche professionnelle. Les prises ne sont destinées ni à l'industrie agroalimentaire ni exportée. Elles sont en grande partie autoconsommées par les pêcheurs eux-mêmes et/ou vendues à la population locale.

1-2-3-2- Pêche artisanale et pêche industrielle

La distinction entre artisans et industriels fait aujourd'hui l'objet de débats,

A- La pêche artisanale :

Elle est plus diversifiée, et occupe de nombreuses personnes. Un artisan est un armateur qui possède au maximum deux navires, d'une longueur maximale de 24 mètres. Le patron-pêcheur est généralement le propriétaire. L'équipage est rémunéré à la part. Selon le type de pêche, les sorties n'excèdent pas 2 semaines. La pêche artisanale concerne donc des bateaux de petite et moyenne taille (6 à 24 mètres) et de nombreuses techniques. En son sein, il convient de distinguer encore :

a- La pêche artisanale côtière : Elle concerne les bateaux les plus petits (6 à 16 mètres), avec 1 à 4 hommes à bord, qui font des *marées* courtes (de quelques heures à 3 journées)

b- La pêche artisanale hauturière : On parle de *pêche hauturière* lorsque le bateau passe plus de 96 heures d'affilée en mer. La pêche hauturière peut donc être artisanale. Elle concerne les navires de 16 à 24 mètres, avec un équipage de 5 ou 6 hommes, qui font des *marées* plus longues (de 8 à 15 jours).

B- La pêche semi-industrielle :

Elle se fait à bord de navires dont la longueur peut aller jusqu'à 38 m de longueur appartenant à des armements constitués en sociétés à capitaux. Les sorties n'excèdent pas 2 semaines et l'équipage est rémunéré à la part avec une partie fixe garantie.

C- La pêche industrielle :

Elle fournit l'essentiel des captures en poisson et autres ressources halieutiques. Concerne les bateaux de très grande taille partant pour des campagnes de plusieurs mois. Armements constitués en sociétés à capitaux. L'équipage est salarié mais peut être intéressé à la vente.

- a. **La pêche hauturière ou pêche au large** se pratique surtout sur des chalutiers de 30 à 50 mètres pour des marées de 10 à 15 jours, sur la plupart des plateaux continentaux et façades maritimes (dans les petites mers telle que la Méditerranée, les sorties sont souvent réduites à 24 heures). Le poisson est très souvent conditionné à bord. On compte 10 à 25 hommes par bateau.
- b. La **grande pêche** se pratique en haute mer pour des campagnes pouvant durer plusieurs mois, sur des bateaux atteignant 110 mètres de long, avec un équipage comptant jusqu'à 60 hommes dans le cas des navires-usines transformant le poisson à bord.

Après cet aperçu sur l'activité de la pêche en générale nous présentons succinctement les types de pêche pratiqués en Algérie qui sera développé dans le prochain chapitre.

1-2-4- Les types de l'activité de pêche en Algérie :

En Algérie l'activité de la pêche s'oriente selon les axes suivants :

1-2-4-1- La Pêche maritime

Le potentiel naturel halieutique et ses caractéristiques permettent d'offrir une multitude d'activités de pêche dont les principales par zone et type d'activité sont : Pêche artisanale, pêche côtière, pêche hauturière, pêche océanique.

- Pêche artisanale :

Dite « pêche des petits métiers », elle est pratiquée par l'intermédiaire de petites embarcations. Elle joue un rôle très important dans l'amélioration des conditions de vie de la population côtière³⁰.

- Pêche côtière :

Le plateau continental algérien, dans ses variations longitudinales et transversales, constitue un espace maritime conséquent. Cet espace est exploité, en règle générale, par deux (02) types de pêche, à savoir la pêche à la **senne** et au chalut. L'essentiel de la ressource halieutique est située dans cette frange côtière. Elles sont représentées par :

- les ressources pélagiques
- les ressources démersales des fonds du plateau continental accidenté
- les ressources démersales des fonds
- les ressources spécifiques de la zone littorale (le corail rouge, les éponges, les algues...).

³⁰ En Algérie, la pêche est essentiellement artisanale

- Pêche Hauturière :

Elle regroupe la pêche semi-industrielle (bateaux de pêche inférieurs à 35 mètres pour des zones situées entre 6 et 12 miles marins) et la pêche industrielle (bateaux de pêche de plus de 35 mètres pour des zones situées au delà des 12 miles marins) Les ressources ciblées sont :

- les ressources pélagiques au moyen de chalutiers armés au chalut pélagique.
- les grands migrateurs halieutiques (thonidés et espadons) au moyen de thoniers, senneurs, palangriers et autres engins de pêche.
- les espèces démersales (crustacés et poissons blancs) au moyen d'une flottille chalutière spécialisée.

1-2-4-2- L'Aquaculture

Les conditions géographiques et climatiques favorables et le potentiel de production important et diversifié allant du littoral aux zones sahariennes, encouragent la réalisation de plusieurs filières aquacoles notamment, la pisciculture marine et conchyliculture, l'aquaculture sub-littorale et la pisciculture saharienne.

Consommées à l'état brute, ou transformées pour l'extraction de substances (alginates, caraghénanes, agar) utilisées comme épaississant, gélifiant et émulsifiant dans l'industrie agroalimentaire, textile, pharmaceutique et para-pharmaceutique, les algues constituent aujourd'hui un créneau économique très intéressant qui génèrent des richesses et des revenus. L'Algérie dispose d'un réservoir algal riche et diversifié.

Cependant, les quelques études relatives à la flore algale algérienne et qui ont surtout portées sur l'inventaire de la flore algale marine, restent insuffisantes, comparées à l'importance de cette ressource. Elles ne permettent pas de savoir comment préserver et valoriser les ressources algales marines et continentales en vue de leur donner une portée socioéconomique à même de générer des emplois et de la richesse. L'Algérie, à l'instar des pays avancés dans le domaine aquacole, cherche à encourager ce créneau tant au nord que dans le sud du pays.

Cela serait intéressant de voir sous quelles formes est consommée cette ressource halieutique ?

1-2-5- L'Utilisation des ressources halieutiques :

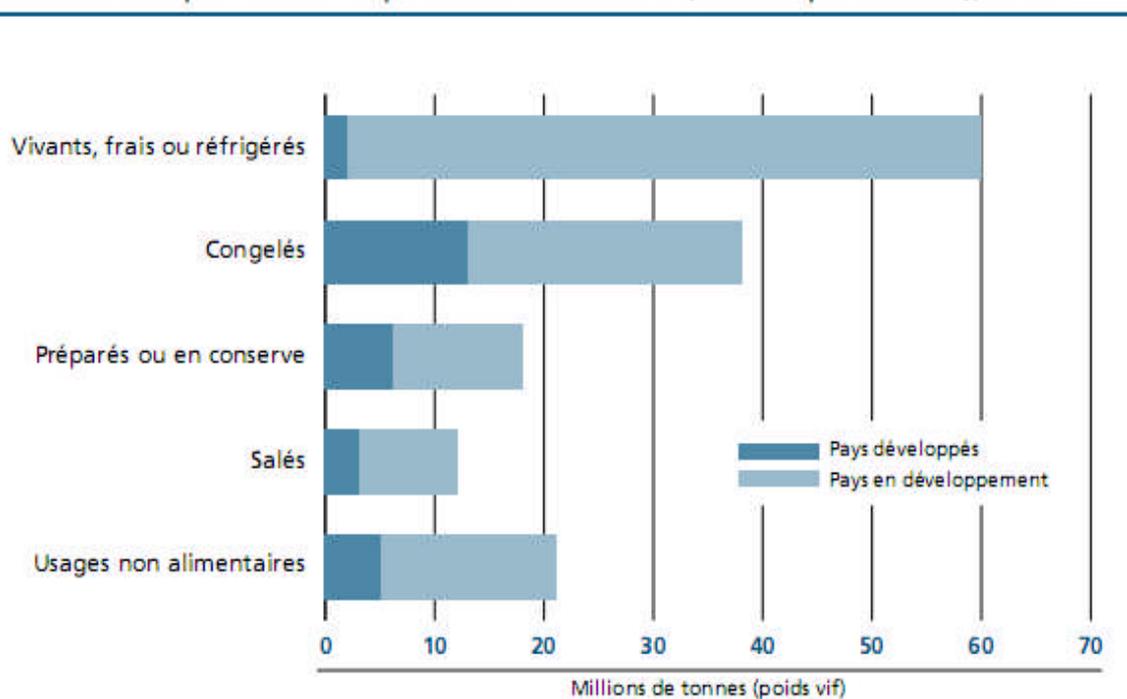
L'homme consomme plus des trois quarts de la production mondiale de poissons. Le reste sert en majeure partie à nourrir les animaux, principalement sous la forme de farines de poisson. La moitié des poissons est consommé par l'homme sous leur forme fraîche, tandis que l'autre moitié est soumise à une transformation quelconque. Le poisson transformé est souvent congelé ou encore mis en conserve, séché, salé, fumé, etc.

Dans les pays développés, la priorité est donnée à la commodité et à la variété et la plupart des poissons destinés à la consommation humaine sont transformés. Dans les pays en développement en revanche, le poisson est le plus souvent consommé frais et, lorsqu'il est transformé, les méthodes utilisées sont moins sophistiquées, comme par exemple le salage ou le séchage. Cependant, de nombreux pays en voie de développement ont de plus en plus souvent recours à la transformation du poisson pour répondre à la demande des marchés domestiques ou aux exigences d'exportation.

Le poisson joue également un rôle important dans la production de fourrage pour animaux et de composés pour l'industrie pharmaceutique.

Graphe .I.1 : Utilisation de la production halieutique mondiale

Utilisation des produits de la pêche dans le monde (ventilés par volume), 2010



Source: FAO Fisheries – The State of World Fisheries and Aquaculture, 2008 PART 1: World review of fisheries and aquaculture, p. 44

Quel est maintenant le rôle économique joué cette activité de la pêche ?

1-2-6- Le rôle économique de l'activité de la pêche

De manière générale, des études et recherches sont de plus en plus menées dans le souci de non seulement mettre à la disposition de ceux qui interviennent dans le domaine de la pêche des informations concernant le rôle que joue ce secteur dans l'économie ; mais aussi de promouvoir celui-ci afin qu'il puisse répondre aux attentes, c'est-à-dire entre autres satisfaire au mieux la demande alimentaire, le besoin d'emploi³¹.

³¹L'importance des pêches pour un Pays ne peut pas être uniquement jugée par sa contribution au PIB (environ 1% en Algérie), mais doit tenir compte du fait que les ressources et les produits de la pêche sont des composants fondamentaux de l'alimentation et de l'emploi.

Ainsi, l'étude de base n°19 de la **FAO** sur le rôle des pêches dans l'économie alimentaire s'attache à montrer comment les ressources alimentaires que contiennent les mers et les eaux intérieures peuvent contribuer à améliorer le régime alimentaire et le niveau des revenus surtout dans les pays en voie de développement.

Etant donné que pour beaucoup de ces pays, poissons et crustacés jouent un rôle important dans la nutrition, les exportations de produits dérivés du poisson vers les pays industriels constituent parfois une source substantielle de recettes en devises. L'organisation prévoyait déjà qu'à l'avenir on doive demander aux ressources halieutiques de couvrir une proportion plus grande des besoins en produits alimentaires.

Le commerce international des produits de la pêche, évalué à près de 2 milliards de dollars, représente environ 1% des échanges mondiaux et environ 7% du commerce total de produits agricoles de base. En 1965, près du quart des exportations totales de poisson (exprimés en valeur) provenaient de pays en voie de développement, soit plus de 186 millions de dollars.

Le rôle du poisson dans le régime alimentaire de la population varie considérablement selon les pays. En effet, la consommation par habitant est passée d'une moyenne de 9,9 kg (équivalent poids vif) dans les années 60 à 18,4 kg en 2009, et les estimations préliminaires pour 2010 laissent présager une nouvelle augmentation de la consommation de poisson, qui devrait s'établir à 18,6 kg par personne¹. Sur les 126 millions de tonnes disponibles pour la consommation humaine en 2009, c'est en Afrique que la consommation a été la plus faible (9,1 millions de tonnes, soit 9,1 kg par habitant), tandis que l'Asie a représenté les deux tiers de la consommation totale, avec 85,4 millions de tonnes (20,7 kg par personne), sur lesquelles 42,8 millions de tonnes ont été consommées en dehors de la Chine (15,4 kg par habitant). Pour l'Océanie, l'Amérique du Nord, l'Europe, et l'Amérique latine et les Caraïbes, la consommation de poisson par habitant a atteint, respectivement, 24,6 kg, 24,1 kg, 22,0 kg et 9,9 kg. Bien que la consommation annuelle par habitant de produits de la pêche ait progressé régulièrement dans les régions en.

Quant à la consommation de poisson des pays en voie de développement (extrême orient), elle se caractérise par des taux relativement élevés.

Dans le cas de l'Algérie on peut déjà annoncer que la contribution de la pêche au PIB est faible (inférieure à 1%) et que la ration de consommation annuelle moyen par habitant qui est de 6 kg est jugée insuffisante. Du point de vue social, on calcule qu'il existe actuellement 66400 pêcheurs en Algérie. Sachant que chaque poste de travail en mer génère 4 à 5 postes de travail à terre (dans l'industrie des conserves, congelés et farines, la commercialisation, l'administration, la recherche et formation, etc.) l'on peut dire que dans les divers secteurs en amont et en aval de la pêche en Algérie travaillent environ 270 000 personnes. Sans exagération, on peut affirmer qu'environ un million d'algériens dépendent des activités de la pêche, si l'on considère l'unité familiale composée d'un minimum de 3 personnes.

L'activité de la pêche pose inévitablement la question de la préservation de l'environnement et du développement durable

1-2-7- L'activité de la pêche et le développement durable :

La pêche a toujours été et reste une source vitale de protéines animales pour l'homme et une ressource économique pour de nombreux pays côtiers. L'augmentation de la population humaine s'accompagnant de besoins alimentaires croissants, il apparaît clairement qu'une gestion rigoureuse des ressources s'impose.

En effet, l'un des très grands enjeux du XXI^e siècle est la diminution des ressources naturelles disponibles par rapport aux besoins des êtres humains. C'est la raison pour laquelle on parle de plus en plus de développement durable. Selon la définition proposée en 1987 par le rapport de la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland) 1987*, le développement durable est : « *Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.* »

Au début des années 70, les économistes découvrent les ressources renouvelables et l'environnement, la surexploitation de pêcheries en accès libre, la pollution etc., bien après des travaux précurseurs tels que ceux de **Shaeffer, Gordon, Scott (1954)**.

Pour une ressource renouvelable (la pêche par exemple), il s'agit de déterminer le rythme d'exploitation compatible avec l'équilibre bioéconomique de la ressource, c'est-à-dire avec sa régénération, d'où la nécessité d'une gestion adéquate de cette ressource renouvelable.

1-2-8- Comment la pêche est-elle réglementée ?

Les océans de la planète soutiennent les activités économiques à grande échelle. Leurs ressources de pêche doivent donc être réhabilitées et protégées afin de garantir leur productivité à long terme. Cela requiert, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, une gestion raisonnable de la pêche ainsi qu'une capacité à mettre en œuvre des mesures de gestion.

Des Organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) sont responsables de la gestion des stocks de poissons vivant dans les eaux internationales ainsi que des stocks de poissons migrant dans les eaux de plusieurs Etats au sein d'une même région. Leur efficacité reste réduite en raison d'une apparente incapacité ou répugnance des Etats membres à prendre des décisions pratiques de gestion et à les appliquer de manière opportune.

Combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de même que les activités qui y sont liées est un objectif mondial majeur dans la mesure où ces pratiques représentent non seulement une menace pour les stocks de poissons et les habitats marins, mais également pour la sécurité alimentaire et les économies des pays en développement.

Les autres questions urgentes actuellement en cours de discussion au niveau international concernent notamment la gestion des pêches en eau profonde dans les eaux internationales, les espèces hautement migratrices et les stocks de poissons répartis dans les eaux de plus d'un seul Etat, ou encore le problème des captures accidentelles d'espèces non désirées.

Les gouvernements jouent un rôle proactif toujours plus grand dans le développement de l'aquaculture. Bon nombre de pays, tant développés qu'en voie de développement, ont promulgué ou sont sur le point de le faire des réglementations nationales relatives à l'aquaculture qui régissent l'accord des licences, la surveillance et le contrôle de l'aquaculture.

Par ailleurs, de nouvelles règles régissant l'utilisation de subventions dans le secteur de la pêche sont en cours de négociation au sein de l'Organisation mondiale de commerce. Il a été proposé d'interdire les subventions qui contribuent à la surpêche et à une surcapacité des flottes de pêche. Un certain nombre d'accords commerciaux sont entrés en vigueur au cours de ces dernières années, mais leur plein impact n'a pas encore été observé.

1-2-9- La Gestion de l'activité de la pêche :

La plupart des pays ont aujourd'hui des objectifs explicitement assignés au secteur des pêches qui reflètent en général et directement les objectifs des Etats. On retrouve les objectifs de liés à :

- La sécurité alimentaire,
- L'emploi,
- La lutte contre la pauvreté,
- Les exportations et apports de devises étrangères,
- La croissance économique.

Ces objectifs pour s'insérer dans des perspectives opérationnelles en matière de gestion de l'activité de la pêche, ces objectives macro-économiques doivent être déclinés en objectifs sectoriels. Peu de pays néanmoins ont débattu de la façon dont le secteur des pêches peut contribuer à ces objectifs macro-économiques. De tels débats sont essentiels afin de faire avancer le processus de gestion des pêches vers :

- Le développement d'une stratégie pour le secteur des pêches,
- Le développement d'un cadre légal pour mettre en œuvre cette stratégie,
- Le développement de plans d'aménagement pour atteindre les objectifs de cette stratégie.

Les aspects liés au de développement local et à l'activité de la pêche étant donné, nous essayerons dans ce qui suit de voir si ces deux notions peuvent être rapprochées.

1-3- Lien entre le développement local et l'activité de la pêche :

Un rapide examen de la littérature sur le développement local montre clairement que les analyses dont il est l'objet sont plus souvent le fait de sociologues ou de géographes que d'économistes. Ce phénomène n'a rien d'étonnant. Il met en relief deux des processus les plus importants qui sont nés avec le développement local – et qui donc peuvent être considérés comme nouveaux – à savoir l'émergence d'un espace nouveau, intermédiaire entre le village et la région³², et la prise en charge, par les acteurs économiques et sociaux résidant et travaillant dans cet espace, de l'ensemble de ses problèmes de développement.

Il était donc normal que les géographes s'intéressent plus particulièrement à ce phénomène qui représentait l'émergence d'un nouveau type d'espace, appelé parfois « espace de développement » qui venait compléter une typologie déjà très riche qui était née de l'analyse des phénomènes économiques et sociaux survenus dans l'Europe de l'après-guerre.

De plus, l'importance des phénomènes de mobilisation de la population dans ce type d'espace appelait lui aussi des analyses particulières qui devaient être de nature plus sociologique. Pour la première fois en effet, on voyait apparaître, au travers d'institutions nouvelles, un nouveau mode de prise en charge par la population de l'ensemble des problèmes de développement d'une zone. L'originalité de ces structures comme nous avons mentionné précédemment résidait dans le fait qu'elles étaient à la fois administratives (regroupement de communes), associatives (l'institution de développement est de nature associative) et intersectorielles (c'est l'ensemble des problèmes de développement qui est pris en charge).

Le scepticisme des économistes devant le développement local est lui aussi bien connu. Comme le souligne **X. Greffe**³³, « *le développement local a du mal à se débarrasser des deux « impasses » dans lesquelles il est souvent engagé avec la systématisation de la préférence absolue du « développement par le bas » et le rôle de solution miracle à la sortie de la crise économique qu'on lui a souvent donné* ».

Peut-être, cependant, faudrait-il rappeler alors, pour tempérer ce scepticisme, que l'on fait surtout, là, référence au développement local « organisé »³⁴. Or, celui-ci a surtout émergé dans des espaces qui ont connu et connaissent encore de sérieux problèmes économiques et sociaux. On demandera alors souvent davantage au développement local d'arrêter une régression souvent ancienne de l'ensemble des activités économiques plutôt que d'imaginer des alternatives à un processus de croissance que l'environnement économique a ralenti ou arrêté.

Il existe pourtant d'autres espaces où l'on observe des processus de développement local même si celui-ci n'est pas toujours « organisé ». C'est plutôt à ceux-là que nous voudrions nous intéresser dans les lignes qui suivent. Plusieurs d'entre eux ont retenu notre attention en raison de la place qu'y occupe l'activité de la pêche. Il s'agit, dans tous les cas

³² Dont **J.C. PERRIN**, 1982 : précise le contenu dans : Economie spatiale et méso-analyse, Colloque "La Découverte de l'Espace dans la Science Economique de Langue Française", 13-14 septembre **Namur**.

³³**Greffe X. 1989** « *Décentraliser pour l'emploi : les initiatives locales du développement* » **Economica**, P 296

³⁴C'est-à-dire celui qui a donné lieu à la mise en place d'institutions spécifiques de développement.

d'une activité qui assure les conditions de sa propre reproduction et qui peut même connaître un certain développement.

Notre propos est de savoir le rôle que peut jouer une activité de pêche dont l'exercice est techniquement et socialement correct – c'est-à-dire une activité qui se reproduit effectivement, même si son niveau de productivité est faible – dans le cadre du développement d'une zone côtière.

La question posée est donc double :

- Le développement de l'activité de la pêche peut-il entraîner le développement des autres secteurs économiques dans une zone côtière ?
- Le développement des secteurs hors- pêche peut-il entraîner le développement de l'activité de la pêche ?

En d'autres termes, cela revient à se poser la question de savoir de quel type d'activité de la pêche le développement local a besoin et, inversement, de quel type de développement local l'activité de la pêche a besoin pour se reproduire.

Comme on peut s'en douter, il n'y a pas de réponse univoque à ces questions. On peut même avancer qu'elles n'ont pas encore, à notre connaissance, de réponse « théorique ». En effet, si une « théorie du développement local » a pu tout au moins être en partie élaborée par les géographes et les sociologues, on ne peut pas en dire autant des économistes qui sont plutôt en train de la constituer à partir d'un certain nombre d'études de terrain.

Notre démarche sera du même type. Elle s'appuiera essentiellement sur certaines analyses concernant quelques pays méditerranéens, qui nous permettront, on l'espère de répondre à ces interrogations.

Il apparaît qu'il faut développer des activités de pêche dite "durable" pour que cela entraîne un développement local. Il ne s'agit pas, nécessairement d'une activité « développée » au sens où on l'entend habituellement, c'est-à-dire qui est l'objet d'un processus permanent d'augmentation de la productivité du travail par une substitution continue du capital au travail.

Nous considérons en effet qu'une unité de production a de fortes chances de se «maintenir » « durablement » ce qui est une autre façon de définir la reproductibilité si :

- elle peut renouveler ses moyens de production au niveau nécessaire à la mise en œuvre de ses objectifs (autoconsommation, autoconsommation et marché ou exclusivement marché).
- elle peut compter sur une main-d'œuvre qui assurera sa pérennité.
- elle est dirigée par une personne qui souhaite son maintien.

Comme on le voit, cette approche combine à la fois des critères objectifs (les deux premiers) et subjectifs (perception de l'avenir par les intéressés). De plus, elle ne réclame pas nécessairement que l'unité de production soit engagée dans un processus de développement.

On sait en effet que seules les unités de production exclusivement orientées sur le marché doivent adopter le « modèle de production » dominant de développement de l'activité de la pêche correspondant à leur activité. Les autres ne sont absolument pas soumises à un tel impératif et doivent seulement assurer la reproduction technique de leurs moyens de production au niveau compatible avec leurs objectifs et avec les conditions de leur mise en œuvre (temps de travail disponible, pénibilité, etc.).

Partant de ces précisions, nous allons tenter de donner des éléments de réponses aux interrogations ci-dessus.

1-3-1- L'activité de la pêche peut provoquer le développement local

Quels que soient en effet les mécanismes que l'on qualifie de fondamentaux, quelles que soient les hiérarchies que l'on voudrait proposer, tout le monde s'accorde sur le fait que l'activité de la pêche constitue ce réservoir de surplus qui doit permettre d'amorcer une accumulation de capital productif. Cette accumulation concernera surtout les secteurs économiques dans les zones côtières où des collectivités ont leurs économies liées à la pêche, en particulier dans l'industrie agroalimentaire et dans le commerce.

Cela est incontestable pour la plupart des pays industrialisés. Cela est déjà beaucoup plus contestable pour les pays du Tiers-Monde. Cela devient très problématique lorsque l'on traite du développement local et il s'agit de savoir comment une pêche locale peut engendrer un processus de développement local.

L'activité de la pêche locale a-t-elle historiquement engendré le développement local ? Il faut tout d'abord se demander de quoi est constituée l'activité de la pêche locale. On sait que, quel que soit le pays ou la région, on va trouver, historiquement, deux grands types de pêche locale :

1. Celles qui sont fondées sur la pêche de subsistance qui est orientée historiquement vers l'autoconsommation. Ces pêcheurs deviennent au fur et à mesure des « pêcheurs à surplus vivrier »
2. Celles qui sont historiquement spécialisées, et pratiquent la pêche professionnelle soit (artisanal/commercial) soit (industriel/commercial). Elle fait partie d'une forme de pêche professionnelle où les prises sont destinées à l'industrie agroalimentaire et à la commercialisation soit à la population local soit à l'exportation.

Quel type de développement local ont engendré ces deux types d'activité de pêche ³⁵?

Une combinaison entre reproduction simple des unités de pêches et une reproduction élargie de la dynamique économique collective (croissance économique du patrimoine individuel, de l'unité domestique, de l'agglomération, voire de l'économie communale)³⁶.

³⁵Gilles Blanchet, Bertrand Gobert, Jean-Alfred Guérédrat 2002 « la pêche aux Antilles Martinique et Guadalupe » IRD éditions page 220

³⁶Cela peut signifier soit qu'il existe un surplus net dégagé de l'activité de la pêche et réinvesti ailleurs, soit que le surplus net ne provient pas de l'unité de pêche mais d'un autre secteur

Dans cette hypothèse la pêche pourrait devenir le centre d'une stratégie économique aréolaire : à partir de l'activité halieutique se développeraient des activités connexes, d'agroalimentaire, de commerce, de tourisme, d'hébergement, de restauration, de visites écotouristique de plaisance.

Il y a là, l'expression d'une véritable dynamique entrepreneuriale transverse et intersectorielle, invisible si l'on s'en tient à l'état stationnaire apparent des unités de pêche mais manifeste si l'on concède le patrimoine l'emploi et les revenus directe et indirects induits par ces activités.

Cette agglomération d'activités marines autour de la pêche qui on constitue sans doute l'axe principal induit localement une atmosphère favorable à une offre de production et de services liée à une valorisation durable du milieu marin et à une demande croissante régionale, nationale, et même internationale de ces mêmes biens et services.

Historiquement, la pêche locale a contribué au développement économique en fournissant aux agro-industries les matières premières nécessaires mais le développement ainsi engendré ne sera « local » que si l'on s'efforce de créer ou de maintenir le plus possible sur place les activités de transformation des produits de la pêche. Il apparaît évident qu'elle ne peut le faire seule et que le développement de territoires marchands et de transformations, qui constituent une des trames essentielles du développement local, ne peuvent apparaître que si d'autres activités inductrices, indépendantes de l'activité de la pêche, sont créées dans les zones côtières concernées.

1-3-2- L'activité de la pêche peut soutenir le développement local

L'activité de la pêche peut donc difficilement provoquer seule le développement local. Par contre, elle joue dans un grand nombre de cas un rôle essentiel de « soutien » au développement, qui prend des formes diverses. Le point de départ de la réflexion que l'on peut faire dans ce domaine est la prise de conscience de l'importance de l'activité de la pêche dans beaucoup de zones côtières.

Une étude³⁷ qui a porté sur la comparaison de plusieurs zones côtières méditerranéennes, appartenant à l'Algérie, la France, le Portugal, la Roumanie et la Tunisie, montre que l'activité de la pêche dans ces zones représente un défi essentiel en termes de génération d'emplois et de revenus, ainsi que de fourniture en protéines animales pour la population. Elle représente également une importante source de devises pour les pays en développement.

³⁷ **Christophe BREUIL 1997** :« les pêches en méditerranée : éléments d'information sur le contexte halieutique et les enjeux économiques de leur aménagement » **FAO Circulaire sur les pêches N° 927 FIPP/C927** Rome, octobre 1997

1-3-3- Le développement local peut soutenir le développement de l'activité de la pêche

Le développement de l'activité de la pêche fait souvent référence à un processus continu de modernisation obtenu par une augmentation permanente de la productivité du travail, consécutive à un processus permanent d'accumulation productive. Ces phénomènes s'accompagnent en général d'une intégration croissante de l'activité de la pêche dans les filières agro-industrielles.

Partant de toutes ces précisions théoriques, nous tenterons dans le chapitre qui suit de saisir les contours de l'activité de la pêche et son impact sur le développement local de la wilaya de Mostaganem (objet d'étude)

Chapitre II

La place de l'activité de la pêche et de
l'aquaculture en Algérie et à
Mostaganem

Dans ce chapitre et avant de nous intéresser à l'activité de la pêche dans la wilaya de Mostaganem (objet de notre étude). Nous jugeons très utile de donner un aperçu sur cette activité et de la place qu'elle occupe dans le monde et dans les pays maghrébins d'une part et en Algérie d'autre part, sachant que les produits halieutiques et aquacoles comptent parmi les richesses renouvelables dont dispose notre pays.

Cette place et ce rôle, à caractère stratégique et économique, sont d'autant plus soulignés à l'heure actuelle, au vu des problèmes que vit une large part de la population mondiale dans le domaine de l'alimentation. En effet, le secteur de la pêche, constitue, dans le contexte actuel de la relance économique, un creuset ou gisement non négligeable en termes d'essor économique, car il présente une marge de progression et de développement, à même de lui faire jouer un rôle moteur dans la dynamique économique présente et future tant en matière d'entraînement qu'en termes de restructuration, consolidation et promotion d'activités diverses, même relevant d'autres secteurs. D'où l'intérêt qu'il suscite ces dernières années en Algérie.

2-1-Aperçu sur l'activité de la pêche et de l'aquaculture en Algérie

2-1-1- Le secteur de la pêche dans le monde¹ :

La crise économique, l'instabilité des prix des denrées alimentaires et l'intensification des événements climatiques constituent des défis planétaires qui n'épargnent pas le secteur des pêches et de l'aquaculture. Mais ce dernier porte en germe des possibilités nouvelles, susceptibles d'améliorer les moyens d'existence, d'assurer des ressources durables et d'encourager la croissance économique.

La contribution du secteur des pêches et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au bien-être des populations est cruciale. En 2010, le monde a consommé 130,8 millions de tonnes de poisson et les prévisions indiquent que la demande est en hausse. Le poisson et les produits de la pêche constituent une source essentielle (et abordable) d'aliments et de protéines de haute qualité – en 2010 la consommation humaine de poisson a atteint un **niveau record de près de 17 kg par personne** et pour 3 milliards de personnes le poisson a représenté au moins 15 pour cent de l'apport moyen de protéines animales.

La croissance de l'emploi dans le secteur des pêches et de l'aquaculture a été plus rapide que l'accroissement mondial de la population et de l'emploi dans le secteur agricole en général. En 2010, il faisait vivre près de 45 millions de personnes. En tenant compte d'autres activités importantes en aval, telles que la manutention et la transformation du poisson, la moitié des personnes travaillant dans cette filière sont des femmes. Enfin, en considérant la totalité de ces travailleurs et des personnes qui sont à leur charge, **les pêches et l'aquaculture contribuent aux moyens d'existence d'environ 540 millions de personnes** (8% de la population mondiale).

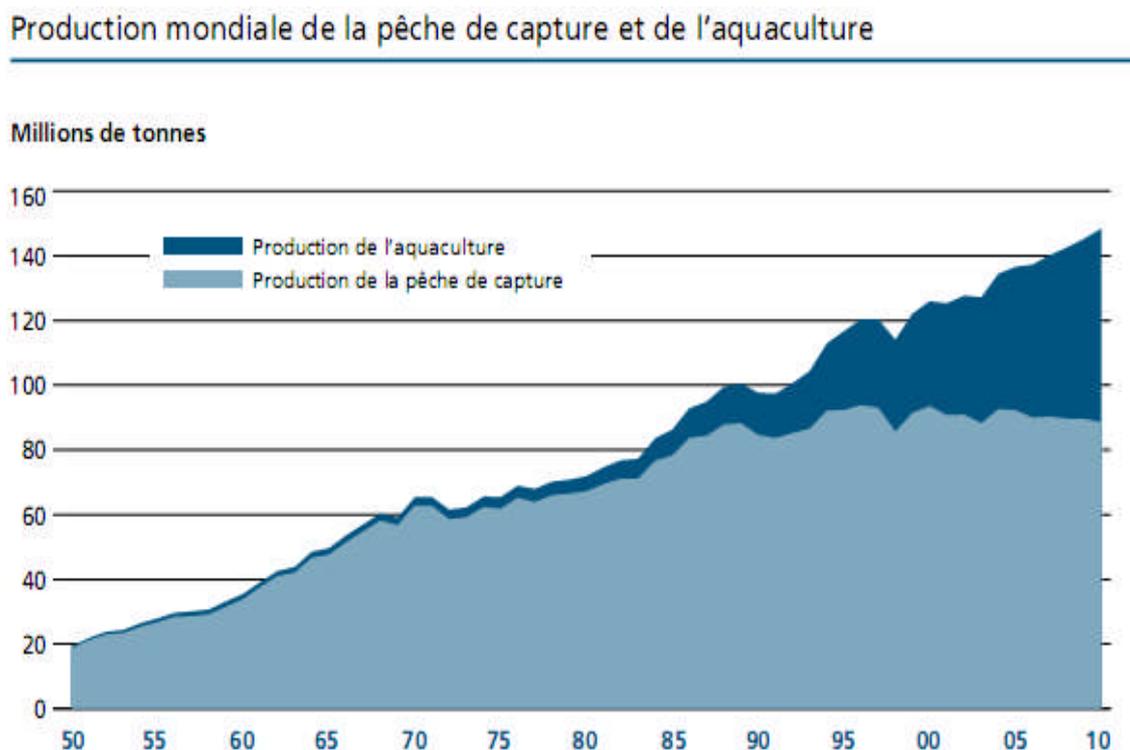
¹ **FAO 2010** : La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010

Globalement, le marché mondial du poisson et des produits de la pêche est en expansion et représente une source croissante de recettes en devises pour bon nombre de pays en développement. En 2008, **les exportations mondiales de poisson et de produits halieutiques ont atteint le chiffre record de 102 milliards d'USD**, soit 9 pour cent de plus qu'en 2007. Malgré la chute brutale enregistrée en 2009 (en raison de la flambée des prix des denrées alimentaires), les données pour 2010 indiquent que le commerce du poisson amorce une reprise et d'après les prévisions à long terme, qui restent positives, une part croissante de la production halieutique sera écoulee sur les marchés internationaux.

La demande accrue de poisson souligne aussi **l'importance de la gestion durable des ressources aquatiques**. L'accroissement général, au niveau mondial, du pourcentage des stocks marins surexploités, épuisés ou en cours de reconstitution apparaît d'autant plus inquiétant qu'il est couplé à une tendance à la baisse des stocks qui sont sous-exploités ou modérément exploités.

Le graphe suivant illustre l'évolution de la production halieutique et aquacole et pêche continentale dans le monde

Graphe II.1 : la Production halieutique et aquacole et pêche continentale dans le monde depuis 1950-2010



Source : (FAO 2010)

les principaux indicateurs de cette activité sur le plan mondial pour l'année 2008 apparaissent dans le tableau suivant :

Tableau II.1 : La réalité du secteur de la pêche dans le monde²

	Types de pêcheries	
	<u>Pêche industrielle</u>	<u>Pêche artisanale</u>
Capture annuelle pour la consommation humaine	Environ 30 millions de tonnes	Environ 30 millions de tonnes
Subventions publiques	25-27 milliards de dollars (USD)	5-7 milliards de dollars (USD)
Nombre de pêcheurs employés	Environ 500.000	Plus de 25 millions
Captures annuelles destinées à l'alimentation animale (huiles et farines de poisson)	35 millions de tonnes	Presque rien (captures destinées à l'alimentation humaine)
Consommation annuelle de carburant (gazole)	Environ 37 millions de tonnes	Environ 5 millions de tonnes

Source: British Columbia Pauly & al., publ. 08/08 FAO (2008)

2-1-2- Le secteur de la pêche au Maghreb³

La pêche prend le statut d'une véritable industrie au Maroc et en Tunisie. En Mauritanie, c'est la surpêche qui menace alors que l'Algérie reste à la traîne.

En effet au Maghreb, le poisson rapporte beaucoup d'argent et la pêche emploie une main d'œuvre importante. Au Maroc et en Tunisie, la filière, devenue industrielle, est un segment névralgique de l'économie locale. En Algérie, elle reste à la traîne, avec une modeste production, qui ne suffit même pas à atteindre «les minimas» de consommation par tête d'habitant, selon les standards de la FAO. En Mauritanie, par contre, les ressources halieutiques sont menacées par la surpêche.

² Source: British Columbia Pauly & al., publ. 08/08 ; (FAO 2008)

³ **El watan** un article Écrit par Boualem Alami : Samedi, 09 juillet 2011

a- La Tunisie : Un secteur dynamique

En Tunisie, la pêche est un segment très protégé de l'économie locale. Elle est exercée par 35000 pêcheurs (emploi direct) pour une flotte active comptant d'environ 11500 unités de pêche. La production s'est établie à 99.400 tonnes en 2009 contre 100.500 tonnes en 2008. Quant aux exportations de poissons, y compris les conserves de poissons, elles ont atteint 19.200 tonnes en 2009, pour une valeur de 135 millions de dollars. Avec une production moyenne annuelle de 100.000 tonnes, le secteur de la pêche contribue à hauteur de 8% de la valeur globale de l'agriculture tunisienne et de 1,1 % au produit intérieur brut (PIB) en moyenne. Le Tunisien consomme près de 11 kilos de poisson par an.

b- Une industrie à part entière au Maroc⁴

Au Maroc, la pêche est devenue une industrie à part entière. Plus d'un million de tonnes pêchées chaque année et un chiffre d'affaires de presque d'un milliard de dollars. La production totale de poisson pour l'ensemble des pêcheries avait atteint 1.07 million de tonnes en 2009. La filière pêche emploie plus de 100.000 personnes directement ou non, toutes catégories de pêches confondues. Le secteur représente 10 % du volume global des exportations et 2,5% du PIB. Le Maroc aspire à être parmi les leaders mondiaux dans les produits issus de la mer. En conséquence, le secteur de la pêche est considéré comme l'un des principaux secteurs de développement économique au Maroc.

c- La Mauritanie

En Mauritanie, la pêche est une seconde nature des habitants. Selon des chiffres officiels. À elle seule la Mauritanie produit l'équivalent des trois autres pays maghrébins. En moyenne la production annuelle est estimée à plus d'un 1 million de tonnes de poisson. Globalement les recettes d'exportation de la Mauritanie sont tirées à plus de 52% par la pêche, qui contribue aussi à 25% dans les recettes de l'Etat mauritanien.

d- L'Algérie

Comparativement au dynamisme constaté au Maroc et en Tunisie, la filière reste peu productive en Algérie. Jamais tournée vers l'exportation, la pêche en Algérie reste modeste, artisanale et peu orientée vers une modernisation de la flotte. La production halieutique nationale reste faible. En moyenne, ce sont 187.000 tonnes pêchées chaque année, et jusqu'à 220.000 tonnes les bonnes années.

Pour développer la filière, l'Etat a mis en place en 2000 un programme intégré pour améliorer la production halieutique et la porter à 274.000 tonnes à l'orée de 2020. Ce programme, intitulé "Plan d'orientation du développement des activités halieutiques et d'aquaculture", compte relancer la production halieutique maritime et continentale. La production projetée pour 2025 est d'environ 221.000 tonnes pour la pêche maritime et 53.000 tonnes pour la pêche continentale à travers les différents projets d'aquaculture.

⁴ Source : site d'internet www.Maroc.tanmia.ma

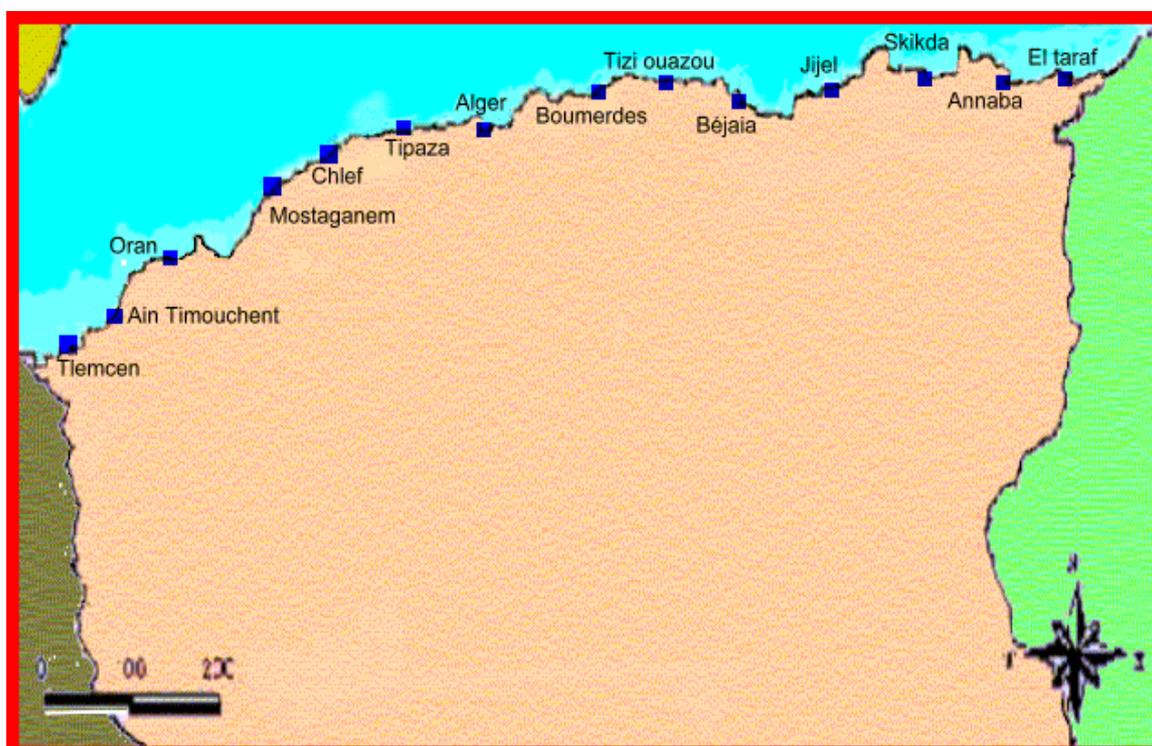
Cependant, cela reste insuffisant pour améliorer la situation d'un secteur qui n'exporte que de très faibles quantités de crevettes royales, à moins de un million de dollars par an. L'Objectif de consommation de 8 kg/an/habitant n'est pas également atteint. Bref, la pêche en Algérie reste un secteur à la traîne. Globalement, le secteur participe à hauteur de 1 à 5% dans le PIB de quatre pays : Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie. Bien plus que les autres secteurs, la pêche autant côtière que continentale ainsi que celle d'élevage est un formidable gisement d'emplois directs et indirects, en permanente expansion⁵.

Après cet aperçu sur la situation mondiale et maghrébine de l'activité de la pêche et d'aquaculture, on s'intéresse maintenant de plus près à cette activité en Algérie en tentant de mettre en évidence le potentiel de la wilaya de Mostaganem.

2-1-3- Le secteur de la pêche en Algérie

L'Algérie dispose d'un littoral d'environ 1280 Km, de la frontière Algéro- Marocaine à l'Ouest à la frontière Algéro- Tunisienne à l'Est, comme le montre la carte **Figure I.3** ci après. Ce littoral est caractérisé par un plateau continental réduit à l'exception de la région de Ghazaouet (wilaya de Tlemcen) à l'extrême Ouest et la région d'El Kala (wilaya d'El Taref) à l'extrême Est. La superficie maritime sous juridiction nationale algérienne offre près de 9,5 millions d'hectares pour l'exercice de la pêche.

Figure II.1 : Carte représentative de la côte Algérienne



Source : MPRH 2010

⁵ Pour savoir plus sur le secteur de la pêche au Maghreb voir : Pierre OLIVER, Ramon FRANQUESA « La pêche en Méditerranée » Les notes d'analyse du CIHEAM N°3 – juin 2005 page 03-21

La côte Algérienne est caractérisée par deux couches d'eau superposées, l'eau Atlantique modifiée et l'eau Méditerranéenne. En effet, l'eau Atlantique pénètre dans la mer d'Alboran où ses caractéristiques initiales commencent à s'altérer, donnant ainsi naissance à l'eau atlantique modifiée (**Benzohra, 1993**). Ce même auteur signale cette eau dans le bassin Algérien où elle se reconnaît dans une couche superficielle de 150 m d'épaisseur, avec une température de 15 à 23°C en surface et de 13,5 à 14°C en profondeur et de salinités allant de 36,5 à 38‰.

Le long des côtes algériennes, l'eau Atlantique modifiée décrit un écoulement plus ou moins stable avant de se diviser en deux branches. Dans le bassin algérien, l'eau atlantique modifiée pénétrerait (**Millot, 1987 ; Millot, 1993 et Benzohra, 1993**) sous forme d'une veine de courant étroite qui donne naissance à des méandres et tourbillons côtier. Ces derniers favoriseraient une forte productivité biologique et par conséquent, augmentation des capacités trophiques du milieu.

➤ **La configuration du littoral**

La géomorphologie du littoral en Algérie offre des atouts importants pour la pêche et l'aquaculture. En effet, le littoral algérien avec sa partie maritime présente des sites remarquables et diversifiés de par la forme, le nombre et la nature :

- Baies et criques
- Zones humides littorales à eaux douces et/ou saumâtres
- Fonds sableux, vaseux et graveleux.
- Côtes sablonneuses et rocheuses, en plages et / ou en falaises.

Tous ces faciès et caractéristiques constituent une richesse naturelle indéniable dont jouit et se prévaut le secteur de la pêche et des ressources halieutiques à l'instar des innombrables richesses naturelles de notre pays. Aussi, ces conditions naturelles favorables permettent d'offrir une multitude d'opportunités d'exploitation, de promotion et de valorisation dans les différents domaines d'application.

➤ **Les conditions climatiques**

Les conditions climatiques en Algérie, généralement clémentes, n'entravent pas, outre mesure, l'activité de pêche. En effet, le nombre de jours d'activités ou de sorties en mer, de 210 jours en moyenne, témoigne et constitue un indicateur économique appréciable sur l'activité de pêche tant en matière de rentabilité qu'en terme de sécurité de navigation.

2-1-3-1- Organisation institutionnelle du secteur

Au plan des structures, la pêche avait été confiée, pendant longtemps, à un grand ministère chargé des transports⁶ et cette situation a prévalu jusqu'en 1979⁷ avec une seule interruption du 2 janvier 1964 jusqu'au 23 janvier 1968 où la pêche était sous la tutelle du

⁶Ministère d'État chargé des Transports, créé en 1966. Dès 1968, la pêche était confiée à une Direction de la Marine Marchande au sein de ce ministère.

⁷Le Premier Secrétariat d'État à la Pêche a été créé le 8 Mars 1979.

Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire. La pêche est devenue un secteur autonome en 1979 avec la création du premier Secrétariat d'État à la Pêche Maritime⁸. Puis, elle a été placée de nouveau sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture qui comprend un Vice-ministre chargé de la pêche⁹.

Actuellement, elle relève d'un ministère à part entière, le Ministère des pêches et des Ressources Halieutiques (MPRH). Ces changements au sommet montrent, si besoin était, l'intérêt que suscite actuellement ce secteur de l'économie que le gouvernement veut absolument dynamiser. Dans ce cadre, l'Office Algérien des Pêches qui a remplacé l'O.N.P. en 1969¹⁰ a été dissous, moins d'une année après la création du premier Secrétariat d'État à la Pêche, et remplacé par deux entreprises : l'ECOREP et l'ENAPECHES¹¹. En effet, malgré les progrès réalisés, l'O.A.P. n'a pas atteint les objectifs qui lui étaient fixés et il semble qu'il n'a pas été un instrument efficace de la politique de rénovation et de dynamisation du secteur de la pêche.

Cette rénovation des structures tendait à l'amélioration de la productivité des pêches algériennes dont l'insuffisance résulte essentiellement de la vétusté et de l'insuffisance du matériel et des navires et de l'inexistence d'une infrastructure de réparation et d'approvisionnement. Le manque de pièces de rechange est également un handicap sérieux et le Secrétaire d'État à la Pêche n'a pas manqué de le souligner en 1981¹², en précisant que les pêcheurs algériens étaient obligés d'acquérir ces pièces à l'étranger.

L'ECOREP est donc chargé de pallier à ces insuffisances. Héritant du patrimoine de l'O.A.P, elle a mis en place des structures tendant à la satisfaction des besoins de la côte OUEST où se trouve la plus grande partie de la flottille de pêche. L'ECOREP s'est avéré une entreprise dynamique et efficace. Dès sa création, elle lançait déjà une série d'appel d'offres en vue d'acquérir des bateaux de pêche, une unité de fabrication du matériel de pêche ainsi qu'un contrat d'assistance technique pour la mise en place d'un chantier de constructions navales et cinq unités de réparation et d'entretien ont déjà été implantées grâce à l'apport du Plan Quinquennal. Le Secrétaire d'État a reconnu que cette amélioration a permis d'accroître la production.

2-1-3-2- Evolution du statut du secteur des pêches de 1962 à 2010

- 1962 – 1979 : Sous direction, au niveau du Ministère du transport

⁸Le Secrétariat d'État à la pêche a été maintenu dans les diverses formations gouvernementales successives depuis 1979, mais il a pris la dénomination de Secrétariat d'État à la Pêche et aux Transports Maritimes. Décret du 12 janvier 1982 portant réaménagement des structures du gouvernement.

⁹Le Vice Ministère de la Pêche a été créé le 20 janvier 1984 et il dépend du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

¹⁰Décret n° 69/95 du 24 Novembre 1969, pp. 1142. l'O.N.P. avait été créé en 1963.

¹¹Décret n° 79/234 du 24 novembre 1979 portant dissolution de l'O.A.P. (Office Algérien des Pêches) et transfert de son patrimoine et de l'ensemble de ses activités. L'ECOREP et L'ENAPECHE ont été créées par les décrets n° 79/235 et 79/236 du même jour. J.O.R.A. du 27 novembre 1979, pp. 928

¹²EL MOUDJAHID, 19 octobre 1981, p. 12.

- **1979 – 1982** : Secrétariat d'Etat à la pêche, au niveau du Ministère de l'Agriculture et de la pêche
- **1982 – 1984** : Secrétariat d'Etat à la pêche au niveau du Ministère du Transport
- **ITPA** : Institut des Techniques de Pêche et d'Aquaculture
- **ISMAL** : Institut des Sciences de le Mer et de l'Aménagement du Littoral, créée en 1983.
- **1985 – 1986** : Vice Ministère au niveau du Ministère de l'Agriculture
- **ONDPA** : Office National du Développement de la Pêche et l'Aquaculture, créée en **1985**, elle a pour objet l'exploitation, et le développement des activités aquacoles.
- **1987 – 1988** : Deux Directions au niveau du Ministère de l'Hydraulique
- **1989 – 1990** : Sous Direction au niveau du Ministère de l'Agriculture
- **1990 – 1999** : **a/1990** : Création de l'**ANDP** (Agence Nationale de Développement de la pêche), puis son évolution en direction générale des pêches (**DGP**) : Direction Générale des Pêches, constitue l'autorité nationale en matière d'administration et de développement du secteur.
 - b/1993** : Création du **CNDPA** : Centre National d'Etudes et de Documentation pour la Pêche et l'Aquaculture, établissement à caractère administratif, conseillé technique du Ministère.
- **2000 – 2010** : a érigé le secteur **le 25 décembre 1999** en département ministériel a part entière : le ministère de la pêche et des ressources halieutiques (**MPRH**)

2-1-3-3- Le Découpage administratif du littoral

Administrativement, le littoral Algérien est découpé en **14** Directions de pêche et d'aquaculture à façade maritime et **7** directions à l'intérieur du pays. Relevant du ministère de la pêche et des ressources halieutiques. Une Direction des Pêches et des Ressources Halieutiques «**DPRH**» est attribuée à chaque wilaya maritime. Pour chaque direction sont rattachées des antennes de pêche. Le tableau suivant représente la répartition des wilayas maritimes par région.

Tableau II.2 : Répartition des wilayas a façade maritimes par région

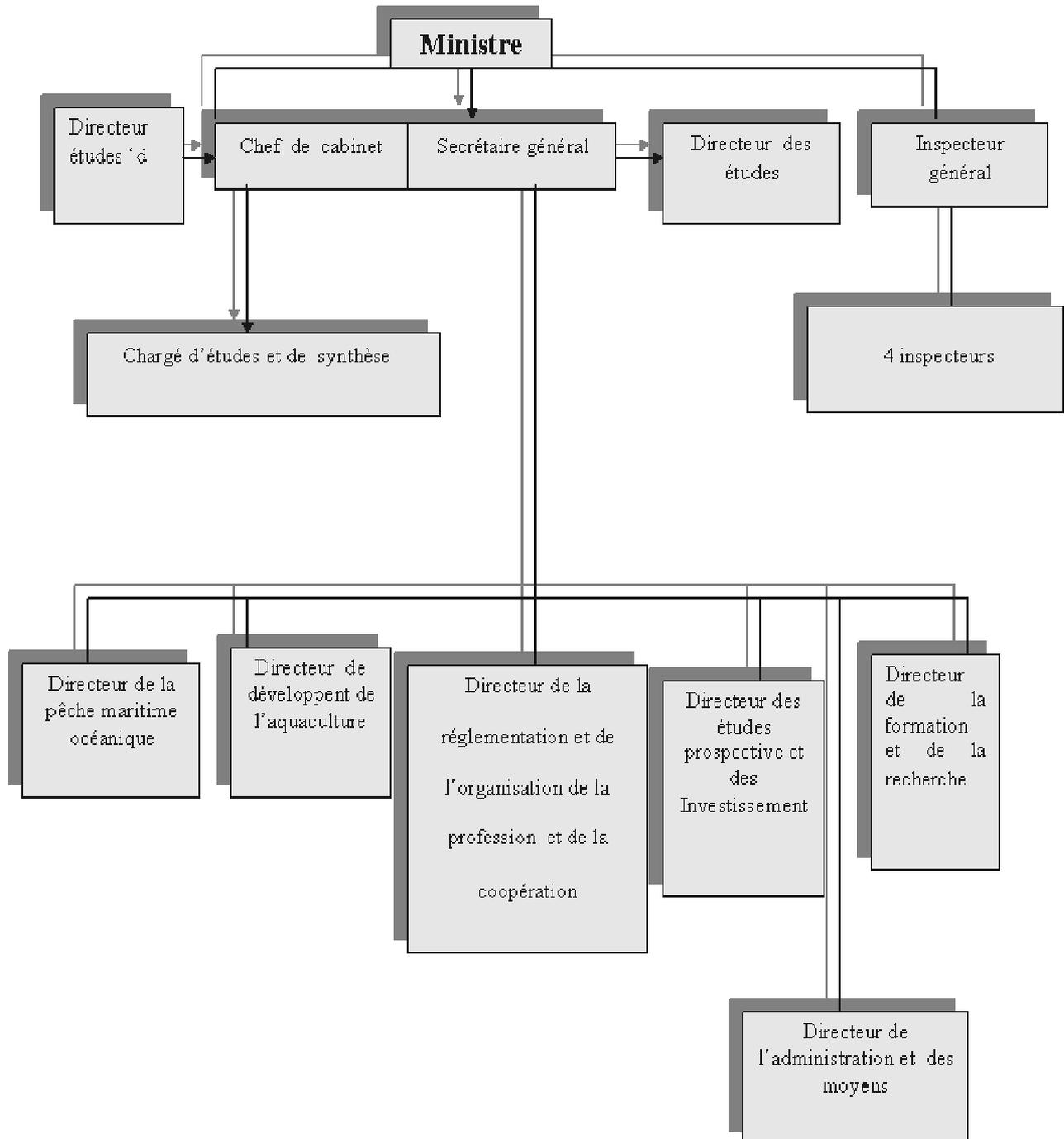
Région	Direction de wilayas
Ouest	Tlemcen / Ain Ti mouchent / Oran / Mostaganem / Chlef
Centre	Tipaza / Alger / Boumerdes / Tizi-Ouzou
Est	Bejaia / Jijel / Skikda / Annaba / El Taref

Source : MPRH 2010

2-1-3-4- Structure organisationnelle des autorités des pêches

a- L'autorité responsable des pêches au niveau national est le ministère de la pêche et des ressources halieutiques (MPRH).

Le secteur de la pêche a connu des mutations depuis l'indépendance comme nous l'avons mentionné plus haut. Ce n'est qu'en l'an 2000 qu'un ministère de la pêche et des ressources halieutiques a été installé, dont voici l'organigramme.

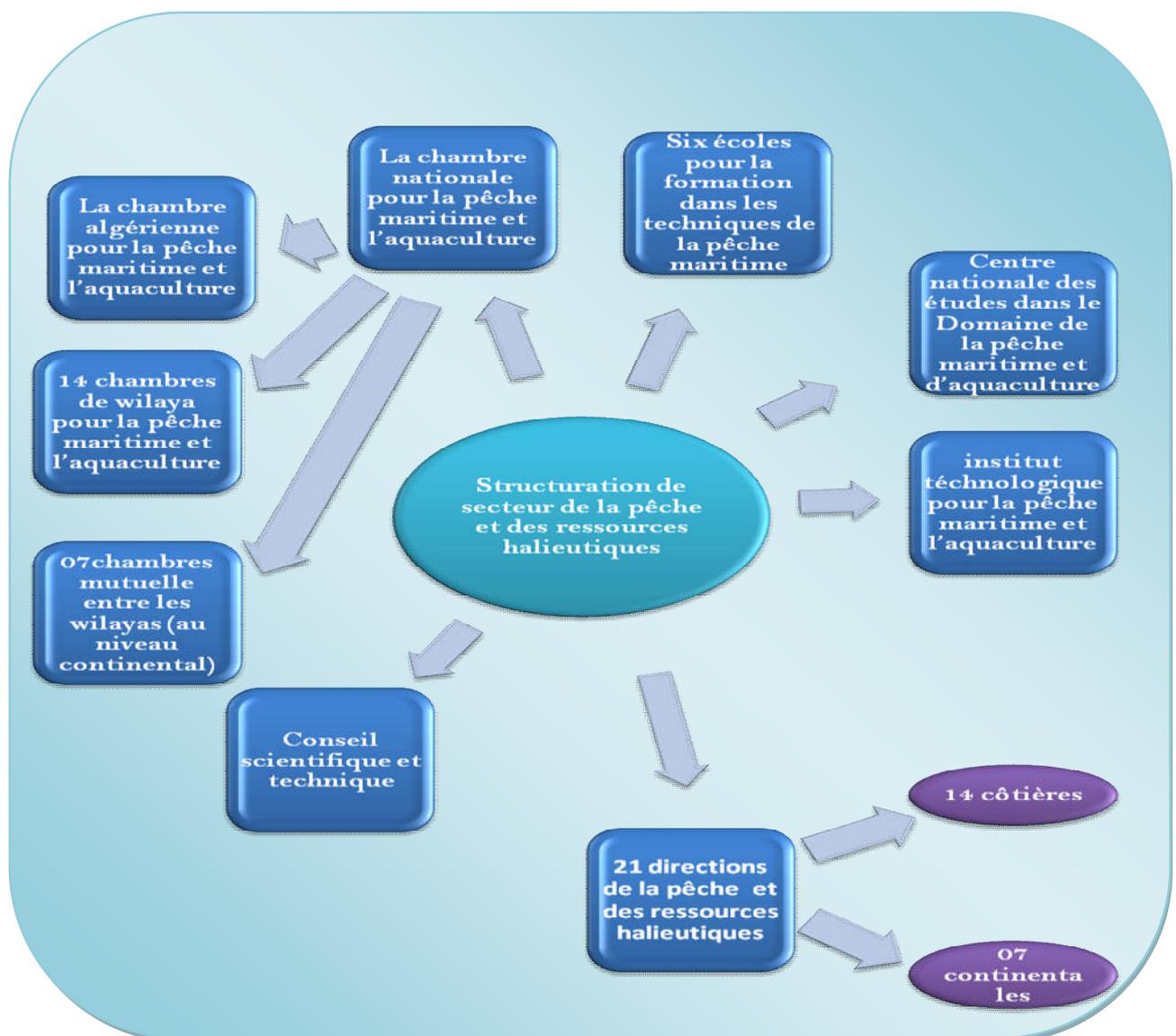


Source : MPRH 2010

b- Les institutions nationales chargés de l'administration : MPRH

Le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques s'organise au niveau central autour de 06 Directions centrales (subdivisées en sous 19 sous directions) et d'une Inspection Générale (composée d'un Inspecteur Général et de 04 inspecteurs); le tout chapoté par un Chef de Cabinet (aidé de 06 Chargés d'Etudes et de Synthèses), et d'un Secrétaire Général (aidé de 02 Directeurs d'Etude). En outre, le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques est présent au niveau local à travers 21 Direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques (14 au niveau des Wilayas littorales et 07 à l'intérieure du pays dédiées exclusivement à la pêche continentale et à l'aquaculture. (Voir le schéma ci dessous)

Figure II.2 : Organisation du secteur de la pêche et des ressources halieutique en Algérie



2-1-3-5- Caractéristiques de la pêche en Algérie

A- Ressources halieutiques :

Du fait de l'absence d'études sur l'évaluation des stocks en Algérie, on s'est limité pour présenter la situation des ressources halieutiques sur les campagnes d'évaluations réalisées dans le cadre de coopération avec des pays étrangers. En général, du point de vue richesse biologique, la marge continentale de l'Algérie recèle des ressources halieutiques non négligeables.

Des ressources pélagiques estimées à 191468 tonnes lors de la campagne acoustique réalisée par le navire océanographique «**THALASSA**» au mois d'octobre 1982 (**ISTPM, 1982**). Cette biomasse pélagique totale est très proche de celle estimée lors d'une campagne acoustique antérieure (187191 tonnes) effectué au mois d'avril et mai 1974 (**Juneman, 1976**). Elle est, également, très proche de celle effectué récemment (187 milles tonnes) au mois de Février 2003, par le navire océanographique Espagnol VIZCONDE DE EZA (**MPRH 2004**).

Les stocks de poissons pélagiques (essentiellement composés de sardines et d'anchois) sont répartis, en fonction des 03 zones prospectées comme suit :

- Zone Ouest : de Ghazaouet à Cap Ténès	80.000 tonnes
- Zone Centre : de Cap Ténès à Azzefoun	69.000 tonnes
- Zone Est : de Béjaïa à El-Kala	38.000 tonnes

Source : MPRH

B- La pêche maritime :

➤ Les ports de pêche et les sites de débarquement

L'activité de la pêche en Algérie se distingue par son caractère traditionnel et se pratique sur tout le littoral. Il existe sur toute la côte 64 points de débarquement.

➤ Emplacement des principaux sites de débarquements

La côte algérienne est divisée en quatorze wilayas maritimes. Chaque wilaya renferme un certain nombre de ports, d'abris de pêche et de plages d'échouage. Soixante quatre (64) sites de débarquements longent la côte algérienne à savoir :

- 32 ports
- 23 plages d'échouage
- 04 sites d'abris aménagés
- 05 sites d'abris naturels

Les principaux sites de débarquements sont des ports et sont en nombre de treize (13).

Le tableau-II.3. Synthétise la position géographique et les caractéristiques de chaque port.

Tableau II.3 : Les principaux sites de débarquements par région

Région	Wilaya maritime	Ports	Caractéristique du port
Centre	Alger	Alger	Mixte (pêche+plaisance)
	Tipaza	Bouharoun	pêche
		Cherchell	
Est	Jijel	de Jijel	pêche
		Ziama Mansouria	
	Skikda	Stora	
	Annaba	Annaba	Mixte (pêche+commerce)
	El Tarf	El Kala	pêche
Ouest	Mostaganem	Mostaganem	Mixte (pêche+commerce) pêche
		Sidi lakhdar	
	Oran	Oran	pêche
	Tlemcen	Ghazaouet	Mixte (pêche+Marchandise)
	Ain Temouchent	Béni Saf	pêche
Bouzedjar		pêche	

Source : MPRH 2010

C-L'aquaculture

La production aquacole algérienne est aujourd'hui en phase de décollage. Depuis 1920, elle évoluée en capitalisant sur une expérience de quatre phases :

- Poissons d'eau douce et des essais d'élevage de crevettes.
- Production conchylicole expérimentale, simultanément avec le développement de la pêche lagunaire saumâtre et d'eau douce.
- Développement de repeuplement dans les bassins, afin de développer la pêche commerciale intérieure.
- La vulgarisation et l'introduction sur le marché national d'espèces nouvelles, ayant une valeur marchande intéressante, ont incité le secteur privé à s'intéresser à l'aquaculture, en particulier la pisciculture continentale. Ceci est démontré par le nombre de demandes de concessions qui ne cesse d'affluer à l'administration des pêches.

Cependant, l'Algérie se distingue parmi les pays Méditerranéens par sa très faible production : **476 T** en **2002**, même si cette dernière a atteint **2154 T** en **2009**. Cette production ne peut compenser le déficit en produits de la pêche. Bien que le ratio alimentaire soit passé de 3,02 en 1999 à 5,12 kg/hab/an en 2003, et de près de 6 kg/hab/an en 2009, cela reste bien en dessous à la moyenne mondiale qui est de 13,4 kg/hab/an. Il est à noter que le ratio de consommation de poisson minimale à atteindre [OMS] est de 6,2kg/hab/an.

La couverture de ce déficit en poisson en Algérie ne peut être assurée par la pêche maritime du fait de l'étroitesse de son plateau continental et par l'escarpement de sa côte. Donc, l'Algérie devra favoriser le développement de l'aquaculture.

➤ **Les potentialités**

Les conditions géographiques et climatiques favorables et un potentiel de production important et diversifié allant du littoral aux zones sahariennes, encouragent de se lancer dans la réalisation de plusieurs filières aquacoles notamment :

- Pisciculture marine et conchyliculture
- Aquaculture sub-littorale
- Pisciculture continentale.
- Pisciculture saharienne

➤ **Sites potentiels**

Pôles	Zones Choisies	Espèces à développer	Wilayas
A	Sites littoraux, lac et oueds, barrages, zones humides, retenues collinaires, chott, étangs	Algues, loup, daurade, moule, huître, anguille, mullet, carpe, truite	Guelma, Souk-Ahras, OumElBouagui, Tébessa, Khenchla, Constantine
B	Lacs naturels, oueds, barrages, retenues, chott, étangs	Carpe argentée, mullet	Msila, Bordj Bou Arreridj, Sétif, Batna, Mila, Bouira
C	Sites littoraux, eau des rejets thermoélectriques, retenues c.	Loup, dorade, moule	Ain Defla, Médéa, Djelfa, Tissemsilt, Blida
D	Sites littoraux, lacs naturels et oueds, barrage et retenues c.	Carpe argentée, carpe royale, mullet, sandre, truite, moule	Relizane, Mascara, Tiaret
E	Sites littoraux, lacs naturels et oueds, barrage et retenues, étangs	Moule, carpe argentée, mullet	Sidi Bel Abbas, Saida, Naâma
F	Barrages, retenues, ressources en eau des zones semi-arides, canaux d'irrigation	Tilapia, silure glane	Bechar, ElBayad, Adrar, Tindouf, Tamenraset
G	Sebkha, chott, ressources en eau des zones semi-arides, canaux d'irrigation, retenues collinaires	Artemia, algues	Biskra, ElOued, Ouargla, Laghouat, Ghardaia, Illizi

➤ **Potentialités hydriques**

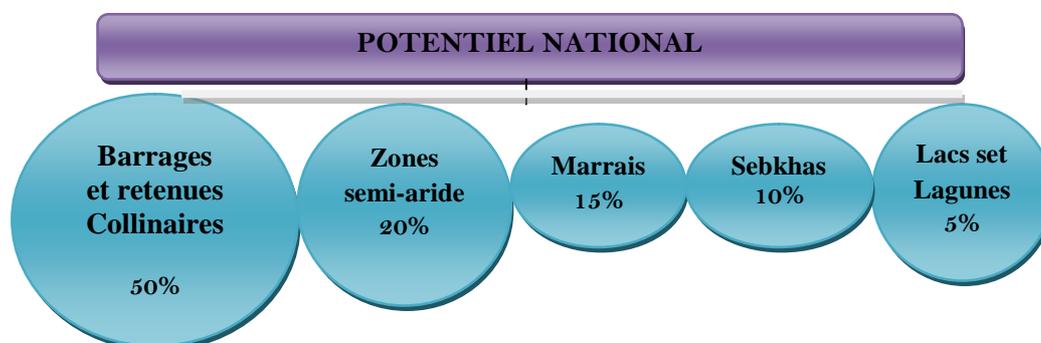
L'Algérie dispose d'un potentiel hydrique très important, dont la quasi-totalité reste inexploitée. Les possibilités de développement de la filière d'activité aquacole sont considérables sur les plans des ressources naturelles et humaines. L'Algérie dispose de potentialités naturelles significatives sur tout le territoire national (littoral et intérieur du pays). En effet, on relève un potentiel d'environ **100 000 hectares de ressources hydriques** naturelles ou artificielles à travers les 1280 km de côte que compte notre pays. Les ressources hydriques se répartissent comme nous donne le tableau et le schéma ci après :

Tableau II.4 : La repartions des ressources hydriques en Algérie

Potentiel hydrique	Localisation	Superficie	Type d'exploitation
Sites littoraux	Bande côtière	500	Intensif, conchyliculture
Embouchures d'Oued		8000	Elevage en eau saumâtre
Barrage retenues collinaires	32-32% à l'est 41-44% à l'ouest 26-19% au nord 1-5% au sud	50000	Aquaculture en cages flottantes Production intensives en bassins
Marrais	Fetzara & Tonga à l'est, Lac Macta à l'ouest	15000	Zone de pêche d'alevins d'espèces euryhalines
Les sebkhas	Bethioua merouan	3000	Approvisionnement en artemia
Zones semi-arides	Chott Ech cherghi / Oued ghir	20000	Pisciculture
Lacs	El Mellah / Oubeira / Tonga / Taref / Tamelahat à Bejaia	865,2200 2000 40	Pisciculture, conchyliculture
Eaux de forages			Exploitation aquacole

Source : MPRH¹³

Figure II.3 : la répartition des ressources hydriques en Algérie



Source : MPRH 2008

¹³ L'Algérie, compte actuellement 450 points d'élevages d'espèces aquatiques, selon les précisions du ministre de pêche.

➤ Le potentiel biologique

L'Algérie dispose d'un potentiel biologique tant considérable que diversifié. Il est important de signaler que l'Algérie demeure l'un des rares pays en Méditerranée à disposer des ressources halieutiques à très hautes valeur marchande très prisées par les consommateurs étrangers

On citera :

- **Les poissons nobles tels que** : mérrou, dorade, thon rouge, espadon...
- **Les crustacés tels que** : crevettes royales, langoustines, langoustes...
- **Les céphalopodes tels que** : poulpes, seiches, calmars...
- **Les algues** : (600 espèces), le zooplancton...

À l'heure actuelle, il existe plus d'une vingtaine d'animaux aquatiques avec différents types d'élevages selon les espèces en Algérie :

- Les espèces élevées en mode **extensif** :
 - **En eau douce** : carpe, tilapia, mullet, sandre, black-bass
 - **En eau saumâtre** : mullet, bar, sole, daurade
- Les espèces élevées en mode **semi-intensif à intensif** en cages flottantes :
 - **En eau douce** : Carpe
 - **En eau de mer** : Bar, daurade
- L'élevage **intensif** en bassins construits en dures :
 - Loup, daurade, turbot.
- La **conchyliculture** :
 - **En filière** : Huîtres, moules, palourdes...

L'Algérie se distingue parmi les pays méditerranéen par sa très faible production¹⁴ qui est en moyenne de 2154 tonnes en 2009 soit de **0.006% de la production mondiale**. L'impact de l'aquaculture sur le plan économique est négligeable si on excepte son apport en termes de création de nouveaux d'emplois :

Tableau II.5 : création d'emploi par l'aquaculture

années	2000	2001	2002	2003	2008	2009	2010
Nombres d'emplois	3378	4229	6105	11016	12056	15290	16115

Source : MPRH 2010

¹⁴ L'aquaculture dans les pays méditerranéens représente 4.9% de l'aquaculture mondiale, qui est de 14 millions de tonnes annuellement.

2-1-4- Principales réglementations appliquées au secteur de la pêche et d'aquaculture :

Le secteur de la pêche en Algérie a inscrit sa politique de gestion et de développement dans un cadre responsable et durable. L'application rigoureuse de cette vision et stratégie est nécessaire au regard de la problématique alimentaire et de la ressource halieutique.

2-1-4-1- Loi cadre

La loi cadre inscrit le développement du secteur dans un cadre durable et fournit toutes les corrections et solutions relatives à l'exploitation, la valorisation, et la conservation de la ressource. De plus, la loi cadre a introduit et a renforcé le sens de la préservation de la profession en particulier du marin pêcheur, qui est l'acteur réel du développement du secteur. Aussi elle a mis en considération particulière la gestion participative et consultative du secteur en faisant participer les professionnels, scientifiques, chercheurs, et opérateurs.

En outre, cette loi se veut un espace favorable à la rencontre et la conjugaison des efforts et des capacités vives et positives pouvant donner une nouvelle dynamique sur la base d'un développement rationnel et responsable dans le cadre d'une vision durable. Dans ce sens, la loi relative à la pêche et à l'aquaculture a été établie selon une structure qui permettra, sans aucun doute, de prendre en charge les préoccupations actuelles et futures et de s'adapter aux conditions d'exploitation diverses, en englobant le pêcheur artisan et l'industriel, le professionnel et le scientifique.

2-1-4-2- Texte d'application

Suite à la promulgation de la loi n°01-11 du 03 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture, une refonte de la réglementation régissant le secteur de la pêche et de l'aquaculture se fait progressivement, afin de mettre en place les mécanismes indispensables au bon développement de ce secteur et ce dans le respect de la convention des nations unies sur le droit de la mer ratifiée par l'Algérie en 1996 et le code de conduite pour une pêche responsable.

La pêche et l'aquaculture sont des activités économiques importantes en termes de production alimentaire et de création d'emplois. Le succès de ces deux activités dépend essentiellement de l'évaluation des ressources halieutiques d'une part et de la préservation des écosystèmes marins ambiants d'autre part.

A cet effet, et pour se faire, une réglementation adéquate est indispensable pour une exploitation rationnelle des ressources biologiques, tant en ce qui concerne l'armement des navires de pêche que les techniques et engin de pêche utilisés sans oublier les conditions d'exercice de l'activité aquacole.

En résumé, l'accès à la ressource obéit aux multiples paramètres édictés par la loi sur la pêche et l'aquaculture a consacré un ensemble de principes et de dispositions devant permettre, entre autres :

- Une exploitation rationnelle et une protection de l'environnement et des ressources halieutiques
- Une maîtrise de la connaissance de nos ressources biologiques à travers leur évaluation scientifique périodique et l'instauration du suivi de l'effort de pêche.

Ainsi la concrétisation des objectifs contenus dans ce nouveau dispositif juridique se fera progressivement à travers la mise en place des textes d'application qui permettra sans nul doute de pérenniser l'activité de pêche et d'édifier un développement durable, il s'agit notamment des textes traitants les aspects suivants :

a- L'autorisation de pêche :

C'est le Décret exécutif n° 03-481 du 19 Chaoual 1424 correspondant au 13 décembre 2003 qui fixe les conditions et les modalités d'exercice de la pêche¹⁵. Dans ce décret, il est indiqué que l'exercice de la pêche est subordonné à l'obtention d'une autorisation ou permis de pêche délivré par l'autorité chargée de pêche.

Un autre arrêté du 2 Rabie El Aouel 1429 correspondant au 10 mars 2008 fixe les conditions et le contenu de l'autorisation de capture, de transport, de commercialisation et d'introduction dans les milieux aquatiques des géniteurs et produits de la pêche et de l'aquaculture n'ayant pas atteint la taille minimale réglementaire, destinés à l'élevage, à la culture ou à la recherche scientifique¹⁶.

b- Les zones de pêche :

Toujours d'après le Le décret exécutif n° 03-481 du 19 Chaoual 1424 correspondant au 13 décembre 2003 fixent les conditions et les modalités d'exercice de la pêche¹⁷, Le régime relatif aux zones de pêche prévoit trois zones de pêche :

- une zone située à l'intérieur de 6 milles marins à partir de la ligne de base mesuré du cap à cap,
- une zone allant de 6 milles à 20 milles marins,
- alors que la dernière zone est située au delà de 20 mille marins.

L'exercice de la pêche dans chaque zone est lié aux caractéristiques techniques des navires de pêche. Dans ce sens, nous pouvons schématiser l'étendue géographique d'exercice de l'activité de pêche selon les zones suivantes :

- Profondeur 0-200 m= zones habituellement fréquentées par la flottille nationale
- 200-500 m= zones occasionnellement fréquentées par la flottille nationale
- Au delà de 500 m de profondeur= champ inexploité.

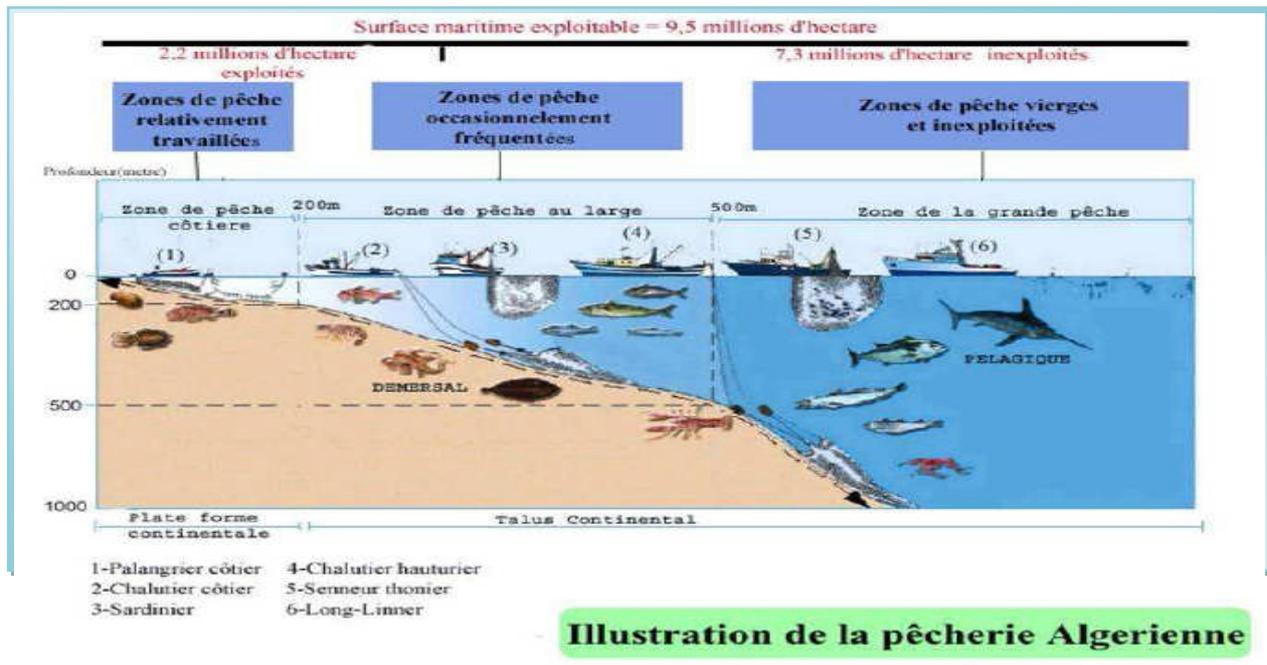
¹⁵Recueil de textes réglementaires de pêche et aquaculture (tome 1), décembre 2004

¹⁶Source : Journal officiel n° 29, 4 juillet 2008, p. 18 à 20.

¹⁷Recueil de textes réglementaires de pêche et aquaculture (tome 1), décembre 2004

La figure ci-dessous, permet de visualiser ces zones.

Figure II.4 : les zones de pêche dans notre pays



c- Les engins de pêche :

Le décret Arrêté du 4 Rabie El Aouel 1425 correspondant au 24 avril 2004 fixe les limitations d'utilisation des chaluts pélagiques, semi-pélagiques et du fond dans le temps et dans l'espace¹⁸. Outre la nomenclature des engins de pêche dont l'importation, la fabrication, la détention et la vente sont interdites dans l'article 51 de la loi cadrent du 01-11 du 03 juillet 2001, ce décret traite les interdictions relatives à l'utilisation des chaluts dans le temps et dans l'espace. Dans ce décret est interdit l'emploi des arts traînants (chaluts) à l'intérieur des 3 milles marins dans la période allant du 1er Mai au 31 Août de chaque année sur tout le littoral Algérien. Sont prohibés, également, les chaluts de fond, dont la petite maille étirée est inférieure à 40 mm et les chaluts crevettier ainsi que les chaluts pélagiques doivent avoir une maille étirée de 20 mm.

d- Les tailles minimales marchandes :

Le Décret exécutif n° 04-188 du 19 Joumada El Oula 1425 correspondant au 7 juillet 2004 fixe les modalités de capture, de transport et de commercialisation des produits de pêche n'ayant pas atteint la taille minimale réglementaire¹⁹. Dans ce cadre sont prohibés la capture, le transport et la commercialisation des espèces qui n'ayant pas atteint la taille minimale marchande. Ceci est indispensable pour empêcher la capture des poissons immatures, éviter la surexploitation des stocks et assurer la pérennité de la ressource. Le tableau suivant montre les tailles minimales marchandes des principales espèces des petits pélagiques.

¹⁸Recueil de textes réglementaires de pêche et aquaculture (tome 1), décembre 2004

¹⁹Recueil de textes réglementaires de pêche et aquaculture (tome 1), décembre 2004

Tableaux II.6 : Tailles minimales marchandes des principales espèces des petits Pélagiques

Espèce	Taille (cm)
Sardine	11
Anchois	09
Saurel	15
Allache	14

e- Contrôle et surveillance

Le contrôle et la surveillance des navires de pêche, est une tâche qui a été assignés au service des gardes côtes du Ministère de la défense national. Cet organisme est chargé de contrôler :

- La répartition des navires de pêche en mer par rapport aux zones de pêche
- les zones et périodes interdites à la pêche
- Les engins de pêche
- Les tailles minimales marchandes.

f- L'aquaculture :

Le décret exécutif n° 07-208 fixe, les conditions d'exercice de l'activité d'élevage et de culture aquacoles, les différents types d'établissements, les conditions de leur création et les règles de leur-exploitation²⁰. Sont abrogées les dispositions contraires au présent décret, notamment celles du décret exécutif n° 97-493²¹.

g- Les navires étrangers :

Le décret exécutif n° 06-367 fixe les conditions de délivrance du permis de pêche commerciale des grands migrateurs halieutiques dans les eaux sous juridiction nationale applicables aux navires étrangers. Aussi, la loi n° 01-11 relative à la pêche et à l'aquaculture du 03/07(Arrêté interministériel du 22 mars 2007) précise les conditions et les modalités d'intervention des contrôleurs à bord des navires étrangers pratiquant la pêche des grands migrateurs halieutiques dans les eaux sous juridiction nationale.

2-1-5- Les principaux investissements du secteur en Algérie

Le secteur de la Pêche et des Ressources halieutiques a réceptionné 90% des projets d'investissement soutenus par l'Etat dans le cadre du plan quinquennal de soutien à la croissance (2005-2009). Sur un total de 582 projets ayant bénéficié du soutien de l'Etat durant les cinq dernières années, 524 ont été réceptionnés, soit un taux de réalisation de 90%, selon un bilan du ministère. Les 58 projets restants sont en cours d'achèvement. A l'horizon 2014-2015, le secteur a programmé d'autres actions notamment la formation de 10.000 diplômés en plus des 20.000 formés à fin 2009.

²⁰ Date de Texte : 30/06/2007 Source : Journal officiel de la République algérienne n° 43

²¹Loi n° 01-11 relative à la pêche et à l'aquaculture. 03/07/2001 1er juillet 2007, p. 17 à 19

Il est aussi, question de constituer un réseau de 72 ports de pêche et de sites d'échouage, un réseau de 40 halles à marrées et un autre concernant les laboratoires de contrôle, une flottille de pêche moderne comptant plus de 5.000 unités et une production d'aquaculture et de pêche continentale à même de compléter les productions de pêches maritimes. Le bilan fait état de nombreuses réalisations durant l'exercice 2009, notamment en matière de formation et de recherche, de surveillance maritime, de développement de la pêche aux petits métiers, de développement de l'aquaculture et de l'élevage de poisson.

Outre la réalisation du laboratoire d'analyse de la qualité des produits halieutiques d'Alger, le secteur s'est doté également d'un autre laboratoire d'analyse de la salubrité des milieux et des produits halieutiques. Ce dernier s'inscrit dans le cadre du renforcement du dispositif national de contrôle sanitaire des produits halieutiques, « visant la préservation de la santé du consommateur et l'accroissement des exportations hors hydrocarbures ».

L'année 2009 a vu également le lancement d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion des pêcheries nationales, en vue de faciliter la gestion zonale de l'effort de pêche dans un cadre durable et évaluer la biomasse marine par zone de pêche identifiée. Un programme de réalisation de sites d'échouage pour le développement du petit métier a été également lancé en 2009, et les travaux de certains sites (Tizi-Ouzou, Boumerdès et El-Taref) « connaissent des taux d'avancement appréciables » lancement aussi des halles à Colo, Zemmouri et Boudis .

Ces halles à marrées constituent des points de passage obligé pour tous les produits halieutiques, permettant de ce fait, d'exercer de manière infaillible les missions de puissance publique dont celle de la conservation et de la gestion des ressources à travers la collecte des statistiques de débarquement et des données d'effort de pêche. Ces infrastructures permettront aussi de percevoir la fiscalité générée par les activités commerciales et la régulation du marché.

S'agissant du développement de l'aquaculture, le secteur a enregistré en 2009 une quinzaine de projets d'investissement publics et privés. Parmi les investissements publics, le ministère relève la réalisation d'une étude de salubrité des eaux d'élevage aquacole le long du littoral national alors qu'un avis d'appel d'offres pour la réalisation de l'étude d'exécution du projet d'une ferme d'élevage d'eau douce de Hareza (Ain Defla) est en cours de préparation. Il s'agit également de l'exécution du projet d'élevage de poisson marin de Bousmail (Tipaza) dans le cadre de la coopération algéro-espagnole, d'une autre ferme d'élevage de crevettes à Skikda, en partenariat avec la Corée du Sud dont le taux d'avancement est estimé à 50%.

Plusieurs projets inscrits dans le cadre du programme Hauts plateaux et Sud dont les centres de pêche de Bordj Bou Arreiridj, Batna, Khenchela et de M'sila devraient être réceptionnés au 1er trimestre de 2010 alors que 26 fermes aquacoles prévues dans ce même programme ont été lancées en 2009.

Pour les investissements privés, le secteur a octroyé durant l'année 2008, 36 concessions de pêche continentale et 3 concessions pour la création d'établissements aquacoles. L'année 2009 a vu aussi l'entrée en production de deux fermes de pisciculture rurale intégrée totalisant des capacités de production de 75 tonnes/an de carpe et de mullet. Cinq autres fermes piscicoles

d'eau douce sont entrées en production (deux à Ouargla, une à Relizane, une à Saïda et une à Ghardaïa) d'une capacité de production de 2.480 tonnes de Tilapia par an.

Une ferme d'une capacité globale de production annuelle de 1.250 tonnes de loup et de daurade est entrée en production à Tizi-Ouzou en plus de deux autres de conchyliculture marine (100 tonnes d'huîtres et de moules par an). L'ambition visant à inscrire de façon permanente la gestion du secteur dans la durabilité économique, environnementale et sociale « se consolide progressivement ».

En résumé, Les ressources halieutiques et aquacoles en Algérie représentent un potentiel économique considérable, caractérisé par

- Une surface maritime sous juridiction nationale offrant près de 9.5 millions d'hectares pour l'exercice de la pêche
- Une façade maritime de plus de 1.280 Km de côte
- Une biomasse ou stock halieutique estimé à 500.000 tonnes
- Une réserve importante en espèces dites grands migrateurs halieutiques, ainsi que d'autres espèces à haute valeur marchande (poissons blancs, crustacés, coquillages,...)
- Des réserves importantes en corail rouge et en éponges
- Près de 600 espèces d'algues marines pouvant être utilisées en médecine, agriculture, pharmacie, cosmétique, .etc.
- Une superficie, de plans d'eau naturels et artificiels de 100.000 hectares, répartie sur l'ensemble du territoire national pouvant être valorisée par l'aquaculture
- Une infrastructure de base constituée de 14 ports mixtes et 20 ports et abris de pêche
- Un potentiel humain ou population de marins pêcheurs évaluée à plus de 40615 inscrits maritimes.
- Une flottille de pêche composée de 4532 unités, soit environ 2068 unités nouvelles injectées entre 1999 et 2010.
- Sept (07) établissements de formation.
- Une représentation administrative locale dans 14 Wilayas à façade maritime et 7 wilayas à l'intérieur du pays.

La valorisation de ces potentialités contribuera pleinement à l'effort de développement économique et social, notamment en matière de contribution à la satisfaction des besoins alimentaires sans cesse croissants de la population.

2-1-6- La Stratégie concernant le secteur de la pêche ²² :

La stratégie établie par les pouvoirs publics s'appuie sur trois plans quinquennaux :

²² Le secteur de la pêche et d'aquaculture : « capacités et perspectives » : MPRH 2001 page 01-11

- Plan quinquennal de l'aquaculture
- Plan quinquennal de la pêche maritime et océanique
- Plan quinquennal d'appui à la pêche artisanale

Un plan national de développement de la pêche et d'aquaculture (2003-2007)²³ et deux schémas directeurs :

- Le Schéma National de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture 2003-2007
- Le Schéma directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture à l'horizon 2025

2-1-7-1- Le Schéma directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture à l'horizon 2025 ²⁴:

La volonté politique affichée par les autorités, qui consistent à ériger le secteur en tant qu'élément dynamique de la croissance nationale et du développement local, est un plaidoyer fort de promotion, de modernisation et de renforcement des capacités.

La dimension de la thématique et l'étendue des espaces couverts par les activités de la pêche et de l'aquaculture, situent les nombreux défis que doit relever le secteur en impliquant une refondation séquentielle du secteur en termes d'organisation, d'encadrement et d'investissements, dans la perspective d'une intégration à différents niveaux.

En effet, cet effort de refondation, doit viser une intégration harmonieuse :

- des activités de production et celles de soutien, au sein d'une même composante socio-économique sectorielle, en vue d'en améliorer les performances
- des composantes socio-économiques « pêches » et « aquaculture », par la recherche d'un équilibre assurant un développement durable

En même temps, cette approche d'intégration doit tendre à l'insertion du secteur tant à l'économie nationale qu'au contexte international, afin de garantir sa viabilité et sa pérennité en tant que vecteur du développement socio-économique national. Donc l'objectif recherché à travers l'élaboration du schéma directeur de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture consiste en la construction des espaces économiques et sociaux gérables et aptes à produire des richesses durables.

²³ Il faut signaler que la politique du MPRH a été légèrement changée ; désormais on parle de « **Plan quinquennal 2003-2007** » (plutôt que de « **plan quinquennal 2001-2005** ») adopté lors du conseil du gouvernement du 18 juin 2003. Il s'agit d'une réorganisation du secteur, le doublement de sa production à l'horizon 2005, et la création d'environ **50 000** emplois directs et indirects.

²⁴Entretien directe à la direction de la Pêche et des Ressources halieutiques de la wilaya d'Aïn Témouchent (29 Juillet 2010), d'après une journée d'étude sur l'application du schéma directeur lié au développement des activités de la pêche et de l'aquaculture à l'échelle nationale jusqu'à l'horizon 2025. Dont on a situé l'importance du secteur et la contribution attendue de son développement global qui doit aller de concert avec celui durable de la wilaya. Il a appelé tous les secteurs à s'impliquer davantage pour sa réussite.

Cet objectif découle de l'exigence de définir des zones de projets, en mesure de conduire et d'entretenir leur propre développement et de pouvoir intégrer leurs projets en cohérence avec les autres programmes sectoriels et de développement local. À ce titre, ce schéma présente trois (03) niveaux successifs d'intégration :

- **1^{er} niveau :**

Intégration intra-composante, qui permet d'organiser de manière cohérente, les activités économiques de base, au sein des deux composantes principales " pêche " et " aquaculture "

- **2^{ème} niveau :**

Intégration inter-composantes ou sectorielle, qui permet de développer de manière équilibrée, les composantes sectorielles « pêche » et « aquaculture »

- **3^{ème} niveau :**

Intégration du schéma directeur de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture au Schéma national d'aménagement du territoire. Dans ce sens, La côte algérienne sera organisée en 7 régions destinées à la gestion intégrée de la pêche et de l'aquaculture (GIPA), implantées dans les 14 wilayas côtières, 53 régions sont délimitées, dont deux pour une partie de l'Ouest, la première étant celle d'Oulhaça jouxtant l'Oued Tafna et la seconde allant de Terga à Cap Falcon, sur la corniche oranaise.

Par ailleurs, le schéma en question s'étale sur plusieurs phases de réalisation. Durant la période allant de :

- 2005 à 2010, dans le cadre du renforcement du programme de relance économique (PSRE). L'objectif reste de développer les capacités productives halieutiques et celles de l'aquaculture. Pour ce dernier volet, 286 sites sont mis à l'étude à l'échelle nationale, dont une centaine en milieu marin et le reste réparti entre les élevages en eaux douces jusqu'au Sahara.
- 2010 à 2015, évaluation des résultats obtenus.
- Puis à partir de 2016 jusqu'à 2020, se feront les analyses des objectifs assignés,

Avant de s'ouvrir à l'ère du renouvellement des flottilles de pêche. Sur le plan économique, la commercialisation des fruits de mer et des produits de l'aquaculture nécessite la réalisation de 47 marchés en gros. Chaque port sera équipé d'un marché de ce type à l'horizon 2010 et 18 aires de stockage seront équipées de chaînes de froid, auxquelles s'ajouteront les réalisations de conserveries et de d'un chantier réparation et de construction navale.

Comme à l'horizon 2025, les 39 ports risquent de s'avérer insuffisants, il est question de projeter la construction de 6 nouveaux ports de pêche, dont les sites sont localisés respectivement à Sidi Ouchaâ (Tlemcen), Bousfer (Oran), Cap Djinet (Boumerdès), El-Kala (Tarf), Béjaïa et Annaba.

Sur le plan financier aidant à la concrétisation de ce schéma, 308,2 milliards de dinars restent à mobiliser, dont 37,6 milliards de dinars, soit 12,2% qui constitueront la part de l'Etat pour réaliser les structures de base. Quant aux 87,8% restants, ils seraient laissés à la charge des investisseurs privés. En matière de production, on vise 53.089 tonnes issues annuellement de l'aquaculture et 221.000 tonnes provenant de diverses variétés de poissons halieutiques. Pour rappel, en 2005, la production piscicole nationale atteignait les 139.500 tonnes.

Pareillement, en matière de développement des exportations hors hydrocarbures, le secteur jouit d'un potentiel considérable représenté par des produits prisés et de haute valeur marchande au niveau international. Ce potentiel est d'ores et déjà perceptible à travers l'analyse de l'évolution des échanges de produits halieutiques et leur comparaison avec ceux des biens alimentaires. En effet, depuis l'année 2000, le secteur est parvenu à un taux de couverture moyen des importations des produits halieutiques par les exportations de près de 50%. D'un autre côté, le secteur participe à hauteur de 17,21% du total des exportations des biens alimentaires.

2-1-8- Actions et mesures

Le Ministère, dans le cadre de sa stratégie de développement, œuvrera à concrétiser les actions et mesures suivantes :

- Une exploitation optimale et rationnelle de tout le potentiel halieutique, dans le cadre du développement durable tel qu'inscrit dans le code de conduite pour une pêche responsable.
- Le développement d'une industrie aquacole
- La diversification des sources d'approvisionnement du marché en produits halieutiques, par type de pêche et par nature d'activité, en procédant à :
 - L'injection de nouvelles unités de pêche modernes et plus performantes.
 - Le développement de la production des ressources halieutiques spécifiques (algues, oursins, lamellibranches côtiers,...).
 - La formation, le perfectionnement et le recyclage du personnel marin par rapport aux nouvelles avancées techniques et technologiques que connaît le secteur et notamment en matière de prospection et de détection des ressources halieutiques, d'utilisation des équipements de navigation et de télédétection.
- La réhabilitation, le renouvellement et la modernisation de la flottille de pêche
- L'aménagement et la réalisation de nouvelles infrastructures d'accueil des activités de pêche et optimisation de l'exploitation des infrastructures et superstructures existantes
- La mise en place d'un tissu industriel en amont et en aval par la réalisation de :
 - Halles à marées pour la vente en gros des produits halieutiques
 - Complexes de froid
 - Unités de transformation, de conditionnement et de distribution
 - Unités de construction et de réparations navales

- Unités d'usinage, de fabrication et de distribution des équipements et matériels de pêche.
- L'amélioration de l'encadrement administratif, juridique, scientifique, technique et professionnel de toutes les activités socio-économiques du secteur

Après avoir donné une image que nous espérons complète du secteur e en algerieructurele du secteur de la peche dans notre pays on essaye maintenat de décrire l' de la pêche dans notre pays, nous essayerons dans ce qui suit de démontrer l'importance socioéconomique de ce secteur.

2-2- Le rôle socio-économique de l'activité de la pêche en Algérie

Comme nous l'avons souligné précédemment le secteur de la pêche, constitue dans le contexte actuel de relance économique, un creuset ou gisement non négligeable en termes d'essor économique. Ainsi, le ministère de la pêche et des ressources halieutique vise l'instauration d'une véritable économie de la pêche sur la base d'une refondation globale.

En effet, ce secteur offre à l'Algérie des retombées socio-économiques de toute première importance et constitue l'un des secteurs de l'économie nationale. Et la richesse qu'il génère, ce secteur est considéré par le Gouvernement comme stratégique non seulement pour remédier aux problèmes de déséquilibre macro-économiques, mais aussi pour contribuer de façon dynamique au développement du pays en termes :

- d'emplois (plus de 64200 emploi direct et indirect)
- de sécurité alimentaires et d'apport en protéines animales²⁵. En 2009, la consommation en poissons a été estimée par le (MPRH) en moyenne à 5,1 kg/habitant/an et de 6 kg/habitant/an en 2009 avec une variation de 0.8 à 8.5 kg/habitant/an selon les zones.
- de revenu, mais aussi d'effet d'entraînement sur les autres volets de l'économie nationale.

Aussi, depuis la fin des années 1999, des politiques sectorielles mises en place s'articule autour de quatre objectifs principaux :

- l'aménagement et la gestion de la ressource en s'appuyant sur la recherche et la surveillance et par une meilleure régulation de l'accès à la ressource
- l'intégration du secteur à l'économie nationale par la valorisation en Algérie des produits pêchés et la promotion des exportations, la promotion de l'emploi, de la formation professionnelle et par le développement des infrastructures
- le renforcement du cadre institutionnel du secteur par l'adéquation structures, institutions et missions
- la préservation de l'environnement marin et de la sécurité maritime.

²⁵ L'apport du poisson à la ration alimentaire en protéine de la population algérien varie considérablement d'une région à l'autre et représente 15 à 20 % des apports totaux de protéines animales (MPRH 2005).

Ces quatre objectifs se résument à **la gestion durable du secteur** et à **sa meilleure intégration à l'économie du pays**.

2-2-1- Les effets économiques induits par l'activité de la pêche :

L'activité de pêche induit des effets économiques indirects en amont (construction navale, équipement, fourniture de carburants, secteur bancaire....) et en aval (transformation, commercialisation, distribution...) de la filière, tant en termes de création de richesses que de création d'emplois. Différentes méthodes d'évaluation des effets économiques du secteur de la pêche existent, fondées sur le concept de filière (méthode des effets, analyses en termes d'input-output...).

Cependant, la question des effets économiques induits n'est traitée dans le présent travail que sur la base de la présentation de quelques indicateurs. Un indicateur couramment utilisé pour évaluer les effets économiques induits par la pêche est le nombre d'emplois créés en amont et en aval de la filière. Cette information est cependant toujours difficile à obtenir, et pose souvent des problèmes quant à sa validité. Dans les pays où l'on a des indications, le ratio emplois indirects / nombre de pêcheurs varie entre 20% et 80%. On peut faire une hypothèse selon laquelle le ratio s'établit en moyenne régionale à environ 50%. En extrapolant, la filière de la pêche en Algérie pourrait ainsi générer environ 420 000 emplois totaux, dont 64 620 emplois directs dans la production.

Un autre indicateur pertinent pour évaluer les effets économiques induits est la création de valeur ajoutée dans les activités associées à la pêche. Les informations dans ce domaine sont quasi-inexistantes en Algérie, ou alors très difficilement disponibles. Les études fondées sur le concept de filière devraient être de plus en plus développées dans le domaine de la pêche, en particulier dans le cadre de l'étude des effets économiques et sociaux induits par les mesures de régulation de l'effort de pêche et de contrôle des capacités. En Algérie, seuls quelques centres de recherche conduisent des travaux dans ce domaine. On peut citer par exemple les résultats de travaux récents conduits par le **CNRDPRA**.

Par ailleurs, la pêche en Algérie a des retombées économiques sur des filières autres que celles de la pêche. On peut mentionner à titre d'exemple la contribution de la pêche dans l'aménagement du littoral et le développement de l'activité touristique. Ces effets induits sont néanmoins difficiles à évaluer. La question du rôle socio économique de l'activité de la pêche, nous la traitons aussi à travers la présentation de statistiques concernant ce secteur et dont notre objectif est de mettre en relief le potentiel de la wilaya de Mostaganem objet de notre étude.

La contribution effective de ce secteur peut être appréciée :

➤ En termes de Production:

L'analyse de la production halieutique nationale toutes espèces confondues, montre trois périodes bien distinctes :

- la première allant de 1990 à 1994, marqué par un accroissement continu de la production. Elle est passée de 91 mille tonnes à 135 mille tonnes.
- De 1995 à 1999, la production nationale connaît un fléchissement très remarquable. L'année 1999 marquait la production la plus faible sur toute la décennie. Dans cette année la production totale retombait à près de 98 milles tonnes.
- La troisième phase coïncidait avec la création du Ministère de la pêche et des ressources halieutiques (MPRH). Cette phase allant de 2000 à 2009 est caractérisée par un accroissement rapide de la production nationale le tableau ci-dessus nous donne l'évolution de la production de la pêche en Algérie entre 1999-2009

Tableau II.7 : Evolution de la production de la pêche entre 1999 et 2009

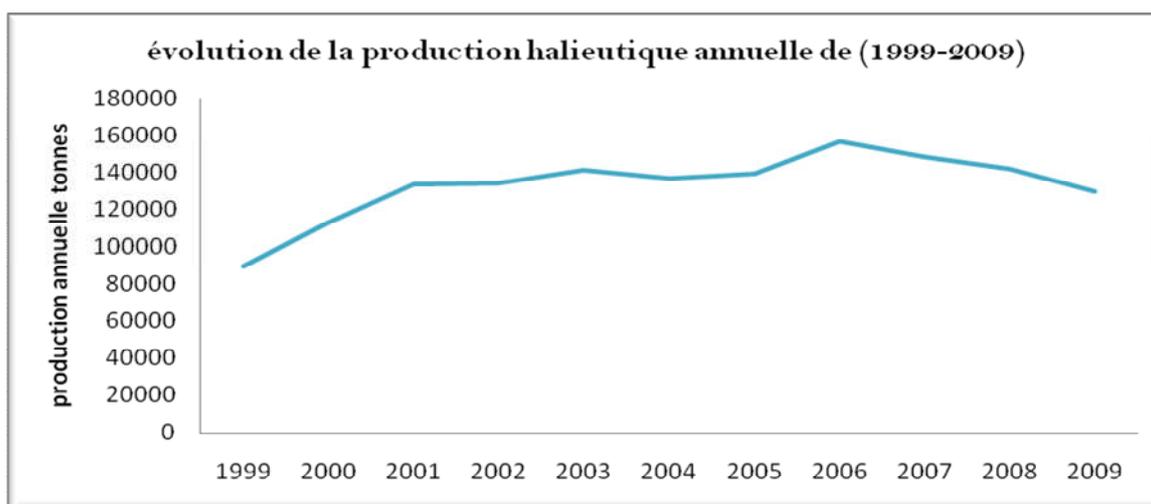
Unité : tonnes

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Δ 1999- 2009
Production totale	89818	113157	133623	134320	141528	137108	139459	157021	148842	142035	130120	44,87%

Source : MPRH 2010

D'après ces données, on peut lire que la production totale de poisson de capture (toutes pêcheries maritimes et continentales confondues) s'élevait à environ 130 120 t/an en 2009 soit une augmentation de près de 45% sur la période (1999-2009). Le schéma suivant nous permet de mieux visualisé l'évolution de la production sur cette période 1999-2009.

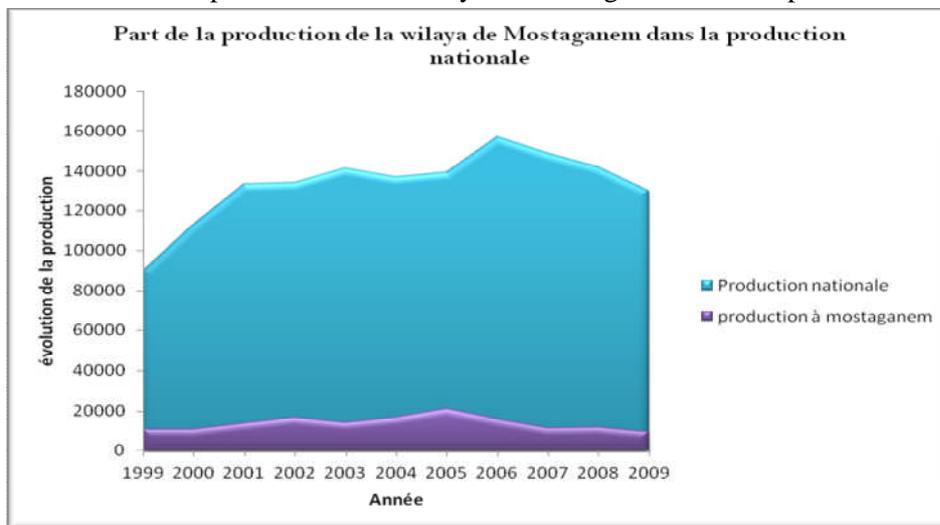
Graphes II.2 : Evolution de la production halieutique en Algérie entre 1999 et 2009



Source : MPRH 2010

Dans cette production nationale, la part de la wilaya de Mostaganem est de 10%. Elle est classée deuxième après la wilaya de Ain-Témouchent²⁶. Le graphe suivant visualise la part de la production halieutique de la wilaya de Mostaganem dans la production nationale.

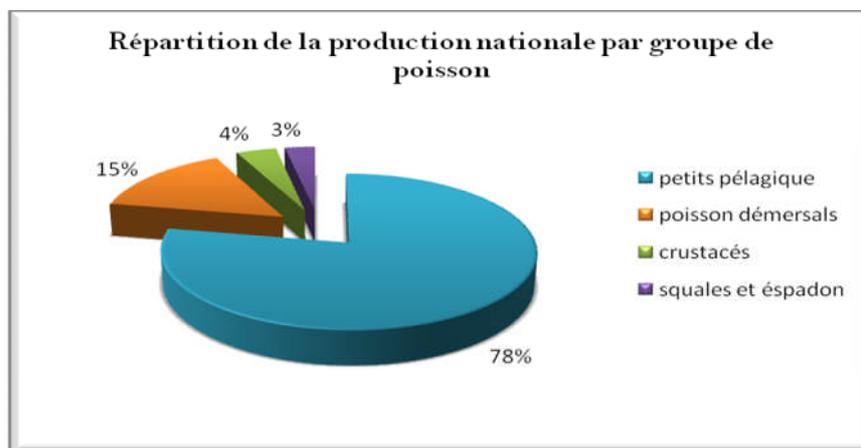
Graphe II.3 : Part de la production de la wilaya de Mostaganem dans la production nationale



Par ailleurs et selon le **graphe II.4**, les captures des petits pélagiques constituent les apports les plus importants avec une moyenne d'environ 78% de la production totale nationale en 1998 (CNDPA, 1999) contre 22% pour les autres espèces (crustacés, mollusque, squales, espadons et poissons demersaux). Cette dominance des petits pélagiques a été, également, signalée par (Kadari 1984). Il a rapporté que sur 30 mille tonnes de poissons débarqués en 1982, les petits pélagiques représentaient 80%. On peut affirmer sans risque de nous tromper que la situation n'a guère changée de nos jours.

Cette dominance des petits pélagiques dans les débarquements, est le facteur principal qui peut expliquer les fluctuations annuelles des débarquements totaux. En effet, l'abondance des petits pélagiques est liée à l'abondance de la nourriture.

Figure II.5 : Répartition de la production nationale par groupe de poisson



Source : CNDPA, 1998.

²⁶La wilaya d'Ain-timouchant dispose de deux ports de pêche boubjezar et benisef ce qui explique son importance en terme de production halieutique.

Sur ce volume de production globale, l'aquaculture (marine et continentale), avec une production estimée à environ 2154 t/an en 2009, contribue à hauteur de 1.65%. Pour notre pays, l'enjeu économique que constitue le développement de l'aquaculture par rapport à la pêche est néanmoins important, quand on sait que le ratio n'est que de 1.65%²⁷. On s'attend, à ce que ce ratio augmente étant donné les mesures prises pour développer (ex. budget alloué à la recherche, mesures/incitations financières...).

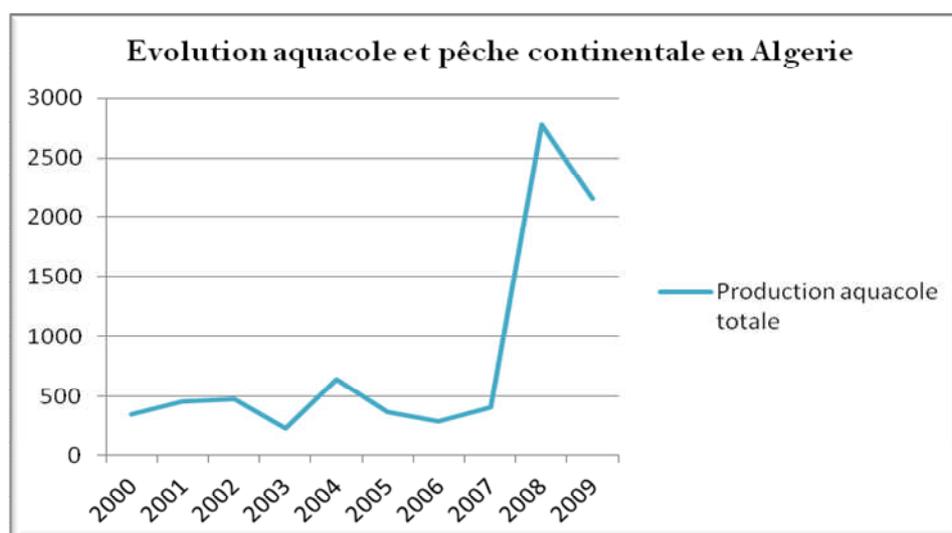
Quant à la production aquacole et continentale, elle a enregistré une diminution de près de 22% entre 2008 par rapport à l'année 2009. Bien que la production est quintuplée entre (2000-2009).

Tableau II.8 : Production aquacole et pêche continentale

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Production aquacole totale	351	454	476	225	641	368	288	404	2780	2154

Source : MPRH 2010

Graphes II.4 : Evolution de la production aquacole et pêche continentale en Algérie.



Les principaux sites de production aquacole et pêche continentale sont :

- **Lac Mellah**
- **Lac Oubeira**
- **Lac Tanga et Mefragh**
- **ONDPA**
- **Ain Taya (Mytiliculture)**
- **Barrages**

²⁷Production halieutique par rapport à la production totale de pêche

A l'échelle mondiale, les prévisions de la FAO indiquent l'importance croissante de la production issue de l'aquaculture, par rapport à celle issue de la pêche. Elle était de 12% en 1990, passant à 23% en 1997 et on l'estime en 2011 à plus de 35%. Elle devrait atteindre les 50% à l'horizon 2025-2030.

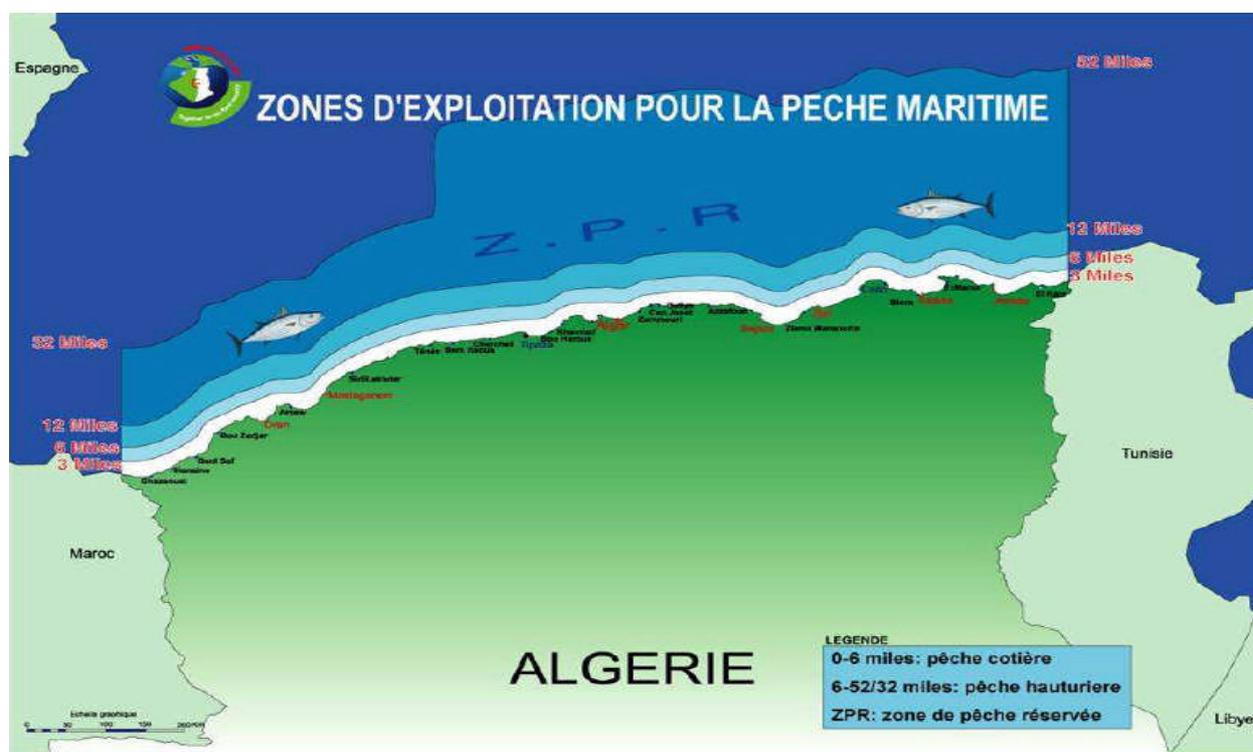
➤ En termes de flottille de pêche

Les principales productions de la pêche algérienne sont réalisées par une flottille réparties en trois segments principaux à savoir :

- a- **Les chalutiers** : Ces navires d'une jauge brute comprise entre 25 et 100 tonneaux, utilisent les arts traînants sur des profondeurs allant de 50 à 500m non accidentés, destinés, principalement à la capture du poisson demersal (ou poisson du fond) appelé communément «**poisson blanc**».
- b- **Les sardinières (senneurs)** : cette catégorie de navires jaugeant entre 05 et 25 tonneaux destinés à la capture du poisson pélagique (ou de surface) appelé également «**poisson bleu**» à savoir la sardine, l'allache, l'anchois la melva, la bonite et le maquereau ...
- c- **Les petits métiers** : appellation locale qui désigne les petites embarcations moins de 12 m de longueur et d'une jauge brute allant de 01 à 05 tonneaux Ces métiers sont destinés, principalement à la pêche de l'espadon et des Sparidés.

La figure ci-dessous visualise les zones d'exploitations pour la pêche maritime

Figure II.6 : les zones d'exploitations pour la pêche maritime en Algérie



Source : MPRH 2010

L'évolution de la production nationale est liée, bien évidemment à l'évolution de la flottille de pêche. Le nombre de navires a triplé entre 1990 et 2009, passant de 1584 à 4532 navires (tous types de pêche confondus), soit une évolution de 186%. Le tableau suivant illustre l'évolution de la flottille de pêche sur la période 1999 - 2009.

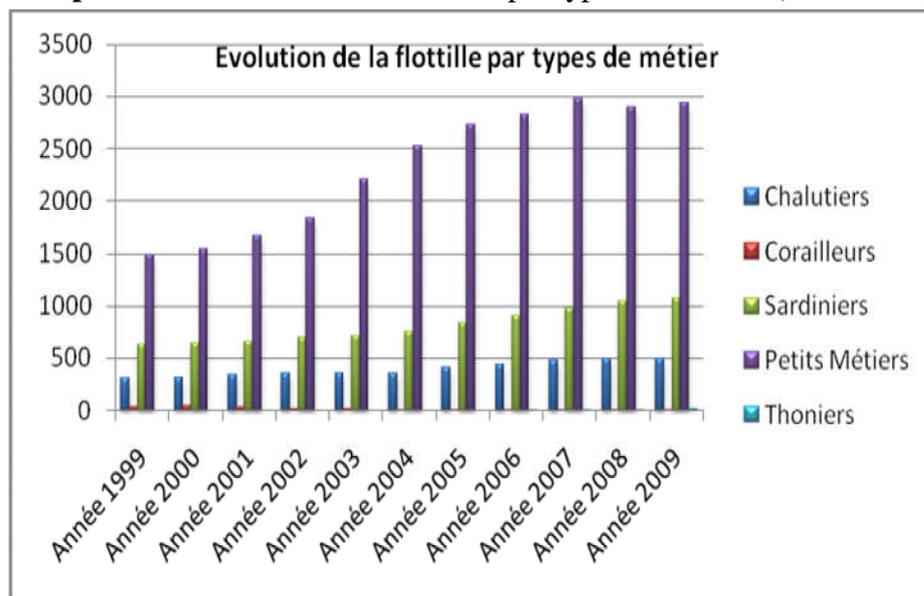
Tableau II.9 : Le développement de la flottille nationale est comme suit :

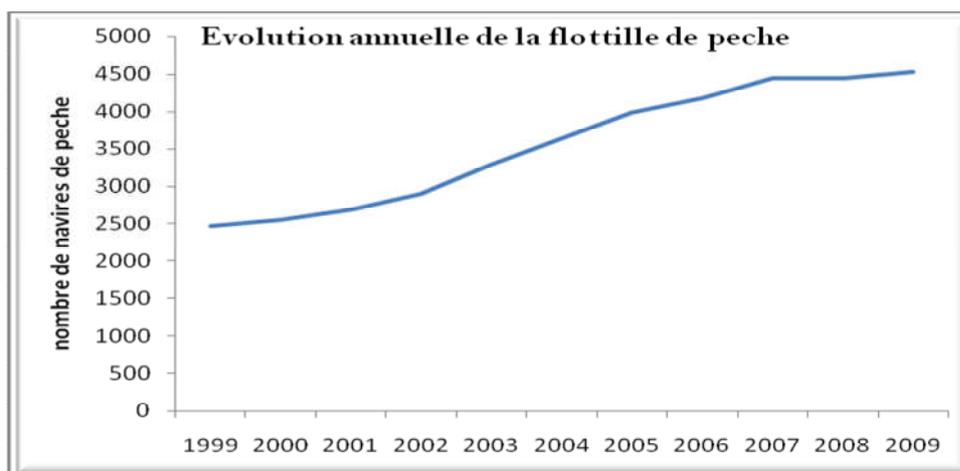
	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009
Chalutiers	305	318	338	352	354	358	403	435	476	487	494
Corailleurs	40	46	31	18	16	14	14	12	11	11	11
Sardiniers	635	643	660	692	712	747	836	906	972	1039	1077
Petits Métiers	1484	1 545	1 663	1 836	2 210	2524	2731	2825	2972	2897	2935
Thoniers								1	9	11	15
Total	2464	2 552	2 692	2 898	3 292	3643	3984	4179	4442	4445	4532

Source : MPRH 2010

D'après les données du (tableau II.9), on enregistre que la flottille de pêche nationale arrêtée à la fin de 2009 est de 4532 unités dont 494 chalutiers, 1077 sardiniers, 2935 petits métiers et 15 Thoniers, enregistrant ainsi une légère augmentation de 2% par rapport à 2008. Toutefois, une croissance de près 84% a été enregistrée entre 2009 par rapport à 1999. Les graphes suivants, nous permettront de mieux visualiser ces statistiques.

Graphe II.5 : Evolution de la flottille par types de métiers (2000-2009)



Graphe II.6 : Evolution annuelle de la flotte de pêche (2000-2009)

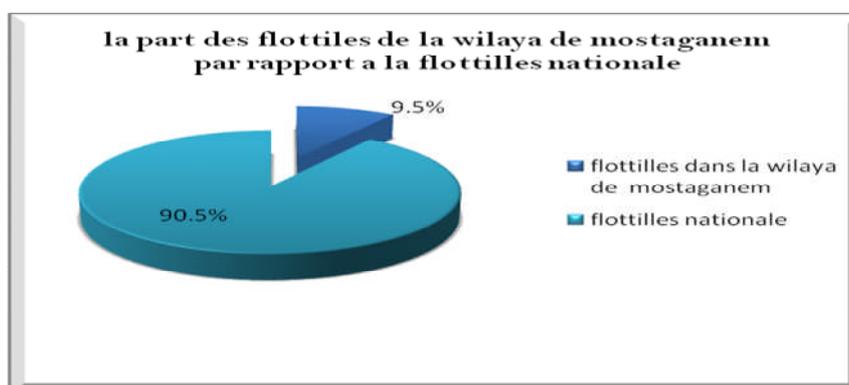
Source : MPRH 2010

On note que l'évolution de la flotte de pêche nationale est le résultat d'une série d'actions de développement entreprise par le ministère de la pêche et des ressources halieutiques notamment au titre des programmes ci-dessous :

1°/ Dans le cadre de la convention de coopération établie entre le ministère de la pêche et celui de la solidarité nationale : Le programme d'acquisition d'embarcations de pêche de type petits métiers au profit des pêcheurs les plus démunis a contribué à concurrence de 1247 unités dans l'augmentation de l'armement nationale

2°/ dans le cadre du plan de la relance économique : En général, la flotte de pêche algérienne est caractérisée par son état vétuste et, particulièrement, par un taux d'immobilisation très élevé qui s'explique par la difficulté de s'approvisionner de la pièce de rechange sur le marché national et par des difficultés de financement.

La wilaya de Mostaganem dispose de 424 flottes (tous types de pêche confondus), soit 9.5% de l'ensemble de la flotte nationale. Cette flotte permet une production de 21000 tonnes/an, renouvelables tous les ans et qui fait que le secteur de la pêche peut constituer un véritable moteur de développement économique et social dans cette wilaya.

Graphe II.7 : La part des flottes de la wilaya de Mostaganem par rapport à la flotte nationale

Source : DPRH 2010 de la wilaya de Mostaganem

➤ **En termes de ration de consommation alimentaire :**

La consommation de poisson en Algérie est d'environ 6 kg/an/hab. pour l'année 2009. Elle est proche du seuil minimal recommandé par FAO qui est de 6.2 kg /an/hab, mais en dessous des moyennes internationales. A titre de comparaison, la moyenne de la consommation mondiale est de 15,7 kg/an/hab, de la consommation méditerranéenne est de 12 kg/an/hab, de la consommation des pays arabes est de 6,3 kg/an/hab alors que celle des pays du Maghreb fluctue entre 8 et 10 kg/an/hab.

Malgré la disponibilité et le renouvellement des ressources biologiques marines, elles nécessitent cependant une valorisation et une préservation, de façon à assurer une exploitation pérenne et un développement harmonieux, pour une disponibilité continue et donc sa participation à la sécurité alimentaire et au développement économique et sociale de notre population.

Selon les estimations de la FAO, la disponibilité apparente de poisson est égale (production de poisson - produits non alimentaires + importations - exportations), donc l'objectif attendu est d'augmenter la production pour atteindre au moins le ratio minimal fixé par FAO.

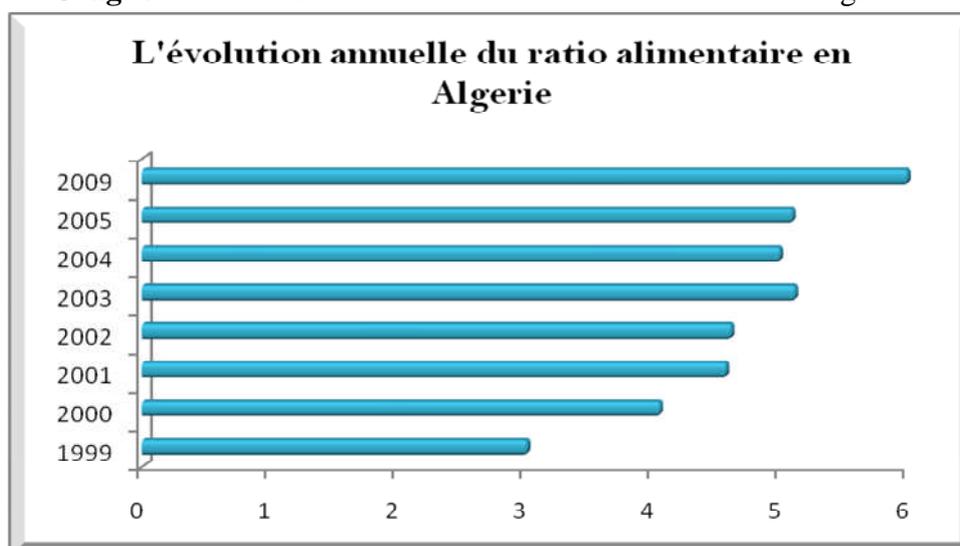
La contribution des produits issue de la pêche à la couverture des besoins en protéines animales en Algérie est faible. Elle est en effet estimée proche à 6% en 2009, d'après la FAO. On note d'après le tableau ci-dessous, que la consommation moyenne et annuelle par an connu tout de même une amélioration soutenue entre 1999 et 2009.

Tableau II.10 : L'évolution annuelle du ratio alimentaire en Algérie (KG/Hab)

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2009
Ratio alimentaire	3.02	4.06	4.58	4.62	5.12	5	5.1	≈ 6

Source : MPRH 2010

Graphique II.7 : L'évolution annuelle du ratio alimentaire en Algérie



➤ **En termes d'emploi :**

Comme toute activité économique l'activité de la pêche contribue à l'édification de l'économie de notre pays à travers l'offre de nombreux d'emplois, environ 66400 emplois directs (selon la MPRH) et une population dépendante de 30 000 emplois²⁸. Ces emplois concernent les transformateurs de poisson, les constructeurs d'engins de pêche, les mareyeurs, les convoyeurs... ect. Il n'a pas été possible de trouver des statistiques sur l'emploi indirect généré par cette activité. Le tableau suivant nous donne l'emploi sans distinction :

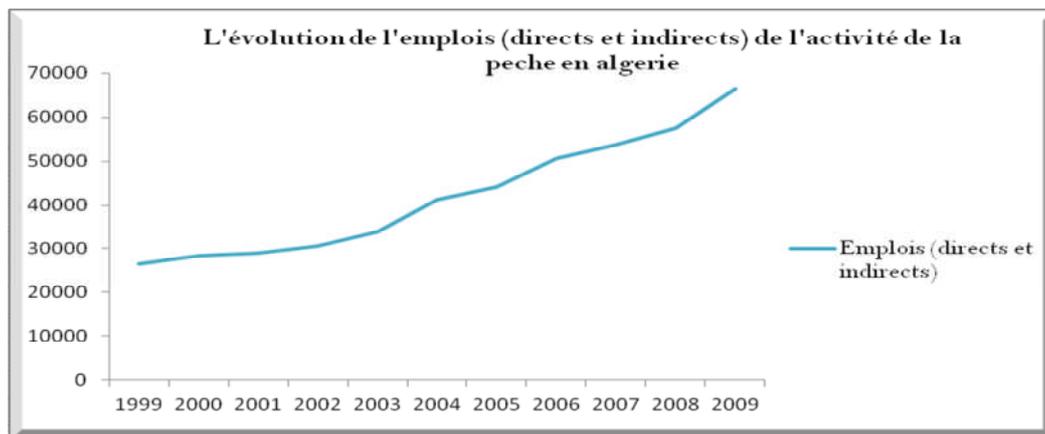
Le tableau II.11 : l'évolution de l'emploi direct et indirect de l'activité de la pêche en Algérie

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Emplois (directs et indirects)	26500	28225	29004	30544	34046	41195	44 191	50665	53853	57600	66400

Source : MPRH 2010

le graphe ci-dessous permet de mieux visualiser l'évolution.

Graphe II.8 : l'évolution de l'emploi direct et indirect de l'activité de la pêche en Algérie



Par ailleurs la part du secteur des pêches dans la population active n'est connue avec exactitude, des évaluations n'existent pas. Cependant, à titre indicatif le ratio : nombre de pêcheurs / population active est en général inférieur ou égal à 1%. Autrement dit, l'activité de la pêche est pourvoyeuse d'emplois directs et indirects, qui peuvent s'avérer précaires dans la mesure où ils dépendent de la disponibilité des ressources halieutiques et aussi parfois des conditions climatiques.

a- Les catégories de professionnels dans le secteur de pêche

L'équipage à bord des navires de pêche, se distingue par trois catégories de professionnels :

- Les patrons de pêche.
- Les mécaniciens.
- Les marins pêcheurs.

²⁸Les emplois induits concernent les intervenants en aval et en amont de la production. En amont, on a par exemple les emplois liés à la fabrication des équipements tels que les pirogues et les filets, les commerçants de matériels de pêche, etc. En aval, on a les transporteurs, les commerçants, les transformateurs, etc.

L'évolution de ces trois catégories se trouve consignée dans le **tableau II.12**

Tableau II.12 : Population maritime selon les catégories professionnelles dans le secteur de pêche :

Années Catégorie	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Taux de croissance moyen annuelle
Patrons Côtiers	2 837	3 337	3 337	3 461	3516	3624	3846	3864	4284	4381	6%
Mécaniciens	1 443	1 585	1478	1 527	1674	1615	1772	2262	1989	2048	4.65%
Marins Pêcheurs	20 786	21 935	22 565	24 814	24029	24422	26628	31031	32146	34354	7.24%
TOTAL	25 066	26 857	27 380	29 802	29219	29661	32246	37157	38419	40615	6.89%

Source : MPRH 2010

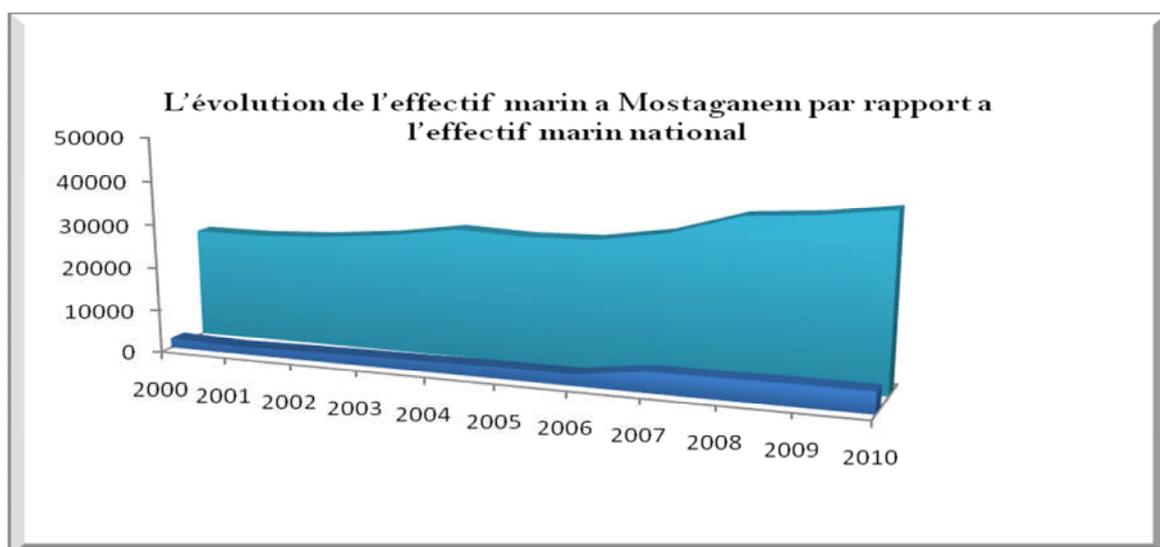
Au niveau national, le collectif marin qui comptait 25066 embarqués en 2000, est passé à environ 40615 inscrits en 2009, soit une évolution de 62% entre les deux dates.

b- Population maritime

La population maritime en 2009, a connu une nette augmentation de plus de 15% par rapport à l'année 2008, enregistrant ainsi une création de 8800 nouveaux emplois directs et indirects.

En ce qui concerne la wilaya de Mostaganem, le secteur de la pêche emploi près de 13% de l'effectif nationale global (voire graphe II.11)

Graphe II.9 : l'évolution de l'effectif marin a Mostaganem par rapport a l'effectif national



Source : DPRH Mostaganem 2010

Les résultats obtenus ces dernières années, mettent en exergue le rôle économique que peut jouer le secteur de part sa contribution à la création des postes d'emplois et à la création de richesse à l'échelle nationale.

➤ **En termes création de la richesse**

La création de la richesse par un secteur, et par conséquent de sa contribution au PIB d'un pays, correspond à la valeur ajoutée brute (VAB) créée par le secteur, globalement au chiffre d'affaires (CA) moins les consommations intermédiaires (CI). Cette information est cependant, difficile à obtenir. La statistique disponible donne la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture par rapport au PIB et est généralement inférieure à 1% (voir le tableau II.13 ci après)

Le tableau II.13 : la contribution de la pêche au PIB nationale

Année	Unité	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PIB pêche / PIB national	%	0.6	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6

Source : Statistiques de pêche 2000-2005 MPRH Alger

Durant la période 2000/2005, la contribution moyenne de la pêche et de l'aquaculture a représenté 0,5% du PIB national. Par ailleurs, elle a contribué (tableau II.14) en moyenne sur la période 2000-2004 à 0,73% de la valeur ajoutée des secteurs productifs et à 6,50% de la valeur ajoutée du secteur agricole.

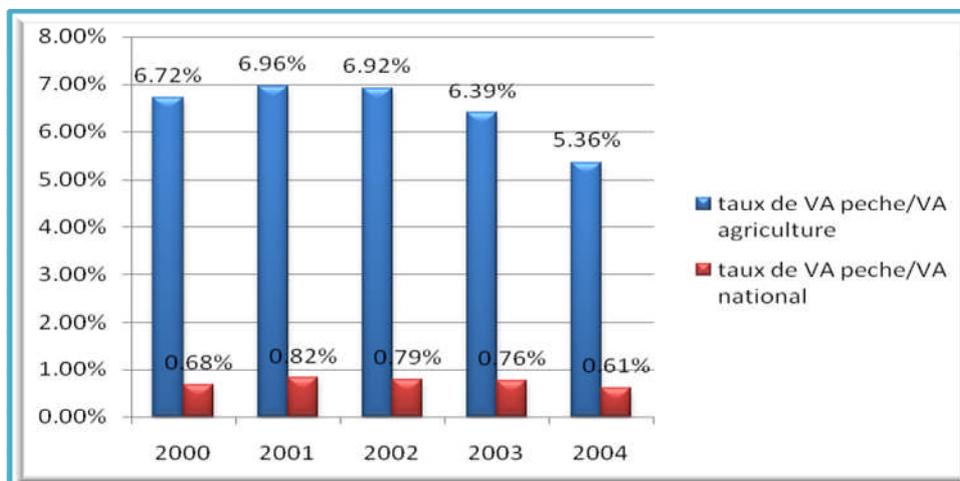
Tableau II.14 : valeur ajoutée engendré par le secteur de pêche

Unité : million de DA

	2000	2001	2002	2003	2004
valeur ajoutée national VA	3430857.3	3485555.9	3669184.9	4306982.1	5074751.8
VA de l'agriculture	346171.4	412119.5	417225.2	515281.7	578886.7
VA de la pêche	23261	28667.2	28868.7	32903.2	31056.37
taux de VA pêche/VA agriculture	6.72%	6.96%	6.92%	6.39%	5.36%
taux de VA pêche/VA national	0.68%	0.82%	0.79%	0.76%	0.61%

Source : Statistiques de pêche 2000-2005, MPRH Alger

Graphe II.10 : valeur ajoutée engendré par le secteur de pêche



Source : MPRH

Au regard des ressources halieutiques et aquacoles renouvelables et des programmes financiers et physiques arrêtés, les activités de la pêche et de l'aquaculture on connu par la suite et devrait connaitre un saut qualitatif et quantitatif pour répondre aux attentes de création de richesses et d'emploi et satisfaire les besoins alimentaires.

Ces ressources, potentiellement appréciables en termes de revenus, avec des ventes brutes moyennes (du producteur au mandataire) estimées à 20 milliards de DA par an, constituent un revenu non négligeable pour les villes côtières. On estime, que 100.000 familles vivent exclusivement de la pêche en Algérie. A l'horizon 2025, avec l'apport de l'aquaculture et la gestion optimale du stock des ressources halieutiques, la contribution sectorielle au PIB sera plus significative. Elle pourra être évaluée après l'adoption des schémas directeurs sectoriels à 2025.

Les études sur la contribution de la pêche dans l'économie locale (ex. zone côtière) sont rares, pourtant elle aurait été utiles pour apprécier la contribution du secteur au développement local, bien plus qu'a sa contribution au PIB.

➤ en termes de réduction de la pauvreté

La plus grande inconnue de la filière pêche concerne justement la viabilité sociale qui concentre en fait tous les indicateurs à même d'évaluer la réduction de la pauvreté et d'apprécier ainsi le développement social induit par le secteur. Donc pas de statistiques sur la population totale liée à la pêche, la population liée à la pêche et ayant accès aux soins de santé, à l'éducation et au logement, les revenus de la pêche, ... bref sur l'amélioration du niveau social des populations exerçant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

➤ En termes d'exportation :

Avant d'aborder les exportations, nous jugeons utiles d'aborder aussi les importations qui sont relativement importantes dans notre pays. Les statistiques sont extraites de l'Annuaire statistique de la MPRH pour l'année 2010.

Concernant **les importations**, elles ont enregistré une augmentation passant de 7902 tonnes en 2000 à 28054 tonnes en 2009, donc l'usage soit roist. De même la valeur des importations est passée de 1272 millions de DA en 2000 (équivalent de 16,91 millions de dollars) à 3894 millions de DA (équivalent de 53 millions de dollars) en 2009 (voire le tableau ci-après).

Tableau II.15 : Les importations du secteur de la pêche

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Quantité (En Tonnes)	7 902, 9	7 893, 6	11 242, 2	21797, 7	22 902, 5	20 500,6	19 445,6	18 040,5	18 200,9	28 054, 4
Valeur (En Millions DA)	1 272, 9	1 071, 5	722, 97	1 280,49	1 665,83	1 540,86	1 775,79	1 506 ,14	2 038,218	3 864, 2
Valeur (En Millions \$)	16, 91	13, 88	8, 97	16,54	23,11	21,00	24,33	21,71	31,383	53,186

Source : MPRH

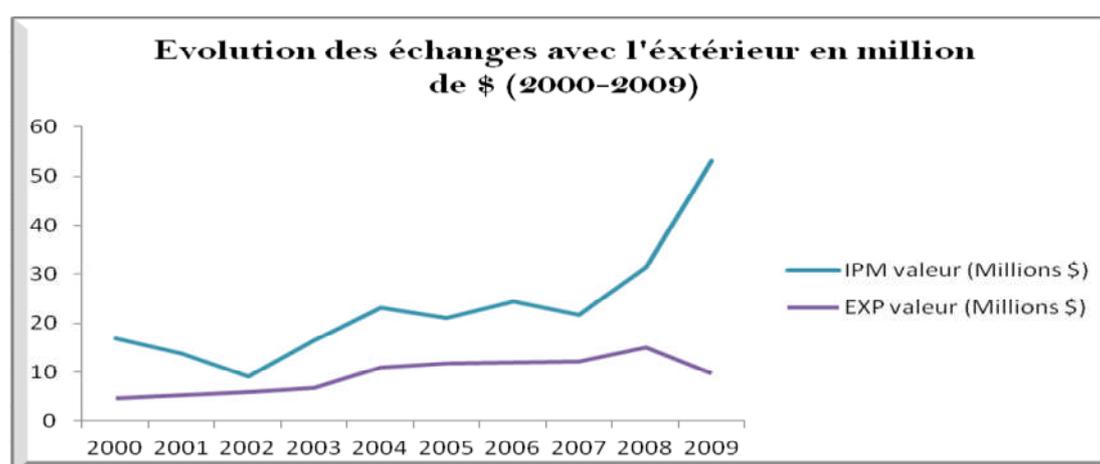
S'agissant des exportations, de 2000 à 2009, elles ont connu un croisement continu mais plus faible que celui des importations, passant de 1452 tonnes (équivalent de 354 millions de DA) en 2000 à 2124 tonnes en 2009 (équivalent de 702.064 millions de DA). Les exportations ont donc presque doublées sur la période. Le graphe ci-dessous permet de saisir cette différence dans le rythme des échanges avec l'extérieure sur la période 2000-2009.

Tableau II.16 : Les exportations du secteur de la pêche

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Quantité (En Tonnes)	1 452, 06	1 647, 04	2 478, 67	1 851,86	2 357,95	2 248,74	2 109,21	2186,15	3121,6	2124,04
Valeur (Millions DA)	354, 21	413, 502	479, 01	532,97	795,12	864,24	870,07	843,9	975,68	702, 064
Valeur (Millions \$)	4, 70	5, 35	5, 88	6,88	11,03	11,78	11,92	12,16	15,11	9,65

Source : MPRH

Graphe II.11 : Evolution des échanges avec l'extérieur en million de \$ (2000-2009)



Evidement, notre balance commerciale tout au long de cette période (2000-2009) est restée déficitaire, comme le montre le tableau II.17.

Tableau II.17 : Les variations de la balance commerciale du secteur de la pêche

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
valeur (Millions DA)	-685,98	-918,73	-658,68	-243,96	-747,52	-970,71	-676,62	-662,24	-1062,54	-3162,14
valeur (Millions \$)	-12,2	-8,53	-3,06	-9,66	-12,08	-9,22	-12,41	-9,55	-16,273	-43,54

Source : Statistiques des pêches 2000-2009, MPRH

Ainsi, l'Algérie est un pays importateur de produits de la pêche même si la grande quantité de poisson disponible à la consommation provient de la production locale. Selon les données sur la disponibilité apparente et sa composition. Il ressort que sur une quantité de produits de la pêche mise en consommation en 2009, la grande partie (soit 80%) provient de la production locale et 20 % sont des importations.

Le taux de couverture est un indicateur économique qui constitue un outil d'analyse du commerce extérieur, il représente l'autre face de la balance commerciale. Lorsque ce dernier est excédentaire le taux de couverture est supérieur à 100 % et inversement lorsque la balance commerciale est déficitaire le taux de couverture est inférieur à 100%²⁹. Le tableau suivant montre les évolutions du taux de couverture dans le secteur de la pêche en Algérie durant la période 2000-2009.

Tableau II.18 : Les évolutions du taux de couverture dans le secteur de la pêche (2000-2009)

Année		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
valeur monétaire millions de DA	EXP.	354, 2	413, 5	479	532,9	795,1	864,2	870	843,9	975,7	702,1
	IMP.	1 272, 9	1 071, 5	722, 9	1 280,5	1 665,8	1 540,9	1 775,8	1 506 ,1	2 038,2	3 864, 2
taux de couverture		28%	39%	66%	42%	48%	56%	49%	56%	48%	18%

Source : <http://www.mpeche.gov.dz>

D'après les données de ce tableau nous pouvons conclure que l'évolution annuelle du taux de couverture durant la période de 2000-2009, laisse apparaître un grand écart entre les importations et les exportations même si on observe une amélioration en 2002. Cette amélioration n'a pas duré et on enregistre le plus mauvais taux de couverture en 2009 (18%). Aussi, l'Algérie cherche à durcir sa surveillance sur les exportations de poissons, afin de mieux approvisionner son marché intérieur. La priorité étant donnée à l'approvisionnement du marché national et local.

Ce choix est dicté par la hausse de la consommation interne, qui est passée de 89 000 tonnes en 1999 à 130 000 tonnes en 2009. Cette augmentation a été satisfaite par une augmentation des importations de poissons, comme nous mentionné plus haut.

Quant à nos exportations, elles sont destinées principalement à notre première partenaire commerciale à savoir l'Union européenne. Elles sont passées de 1 647 tonnes en 2001 pour une valeur de 431 millions de dinars (4,3 millions d'euros) à 2 124 tonnes en 2009, pour 713 millions de dinars (7,2 millions d'euros). A ce sujet, voir les tableaux ci-dessous qui donnent la distribution géographique de nos échanges concernant les produits de la pêche en 2010³⁰.

²⁹ MPRH : Statistiques des pêches page 15

³⁰MPRH 2010

Tableau II.19 : Partenaires à l'importation

Pays	Espagne	Argentine	Panama	Maroc	Seychelles	autre
%	24.01%	12.93%	18.08%	6.79%	14.03%	24.16%

Tableau II.20 : Partenaires à l'exportation

Pays	Espagne	Italie	Tunisie	autre
%	79.81%	9.30%	6.87%	4.02%

L'Algérie, qui envisage de réserver l'exclusivité de l'exploitation de la ressource halieutique aux pêcheurs nationaux, avec des prises devant s'établir autour des 221 000 tonnes par an jusqu'en 2025, Reste malgré tout à la traîne par rapport aux voisins. La Tunisie s'enorgueillit d'une production atteignant 650 000 tonnes par an, tandis que la production du secteur marocain de la pêche s'élève à plus d'un million de tonnes.

Depuis l'indépendance, le secteur de la pêche a subi une instabilité statutaire du fait de son rattachement à plusieurs départements ministériels. Cette situation a ainsi limité la nature particulière de l'intervention de l'état qui s'est caractérisée par des soutiens et encadrements conjoncturels d'où une prise en charge insuffisante du secteur de part le passé. Partant de ce constat le gouvernement conscient de l'importance du secteur dans l'économie national de part sa contribution socio-économique a érigé le secteur le 25 décembre 1999 en département ministériel à part entière.

Cet aperçu sur les caractéristiques de l'activité de pêche en Algérie, nous sera certainement utile pour exposer les caractéristiques de cette activité dans un espace donné à savoir la wilaya de Mostaganem dans le chapitre qui suit et ce afin de tenter de saisir son rôle en tant qu'outil de développement local de cette wilaya.

Chapitre III

Activité de la pêche et
développement local : cas de la wilaya
de Mostaganem

Dans ce dernier chapitre et pour bien saisir le poids et le rôle de cette activité dans le développement local de la wilaya de Mostaganem, objet d'étude, on va tout d'abord commencer par présenter un diagnostic sur le potentiel socio-économique de cette wilaya pour la faire connaître puis nous aborderons le secteur de la pêche et sa contribution au développement de cette wilaya..

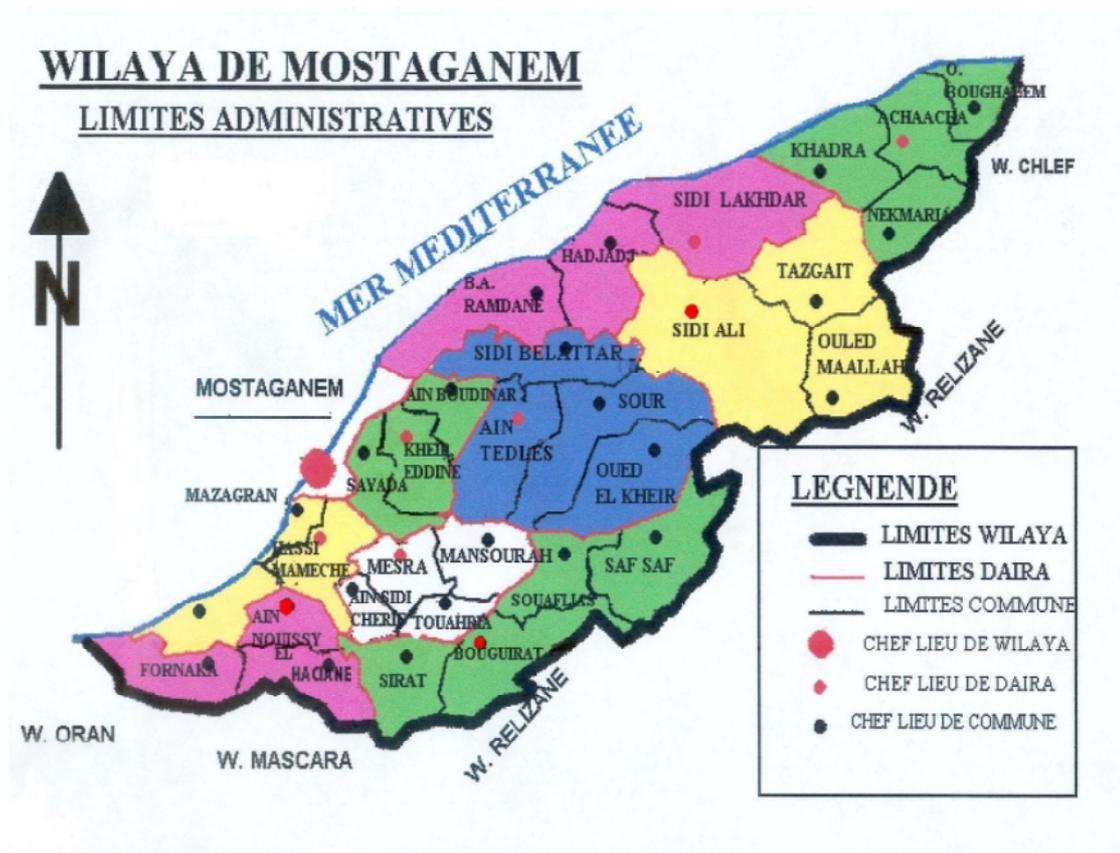
3 -1 : Diagnostic du potentiel socio-économique de la wilaya de Mostaganem

Pour appréhender la situation socio-économique de la wilaya et voir les interactions population et activités économiques nous commencerons par une présentation du milieu d'étude, aussi faisons en premier une appréciation de la dynamique démographique qui est incontestablement liée à la dynamique économique qui sera examinée plus loin.

3-1-1- Présentation de la wilaya

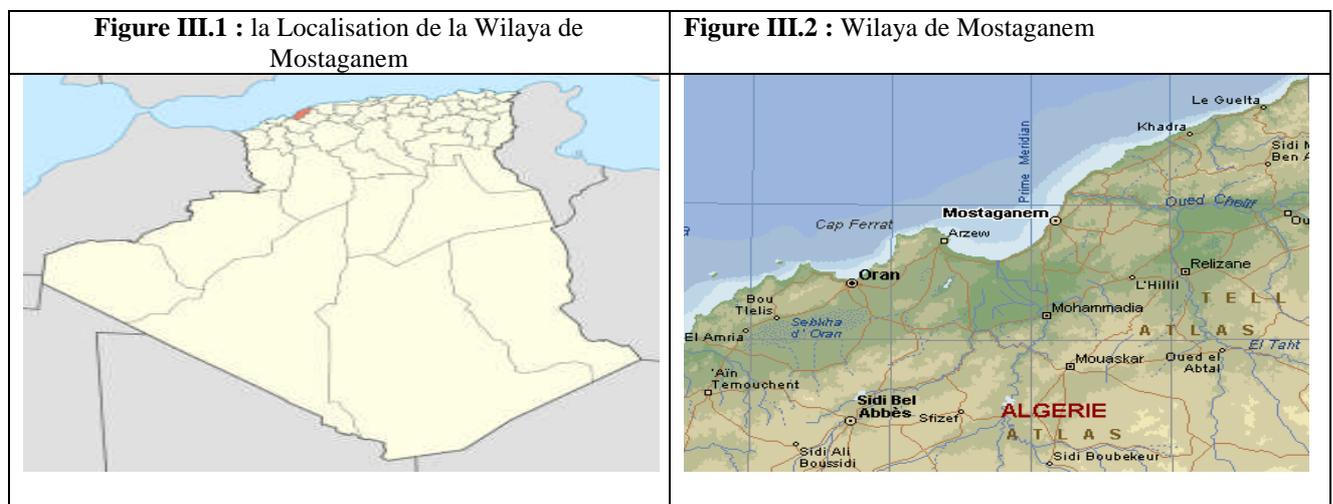
La wilaya de Mostaganem est une wilaya qui se trouve au Nord de l'Algérie à 365 Km à l'Ouest de la capitale Alger. Elle dispose d'une superficie de 2269 Km², limitée:

- A l'Est par les Wilayates de Chlef et Relizane
- Au Sud par les Wilayates de Mascara et Relizane
- A l'Ouest par les Wilayates d'Oran et Mascara
- Au Nord par la Mer Méditerrané



Etant donné sa position géographique et son importance historique et le patrimoine naturel et culturel qu'elle recèle, la wilaya de Mostaganem a une position stratégique, située à la porte de la méditerranée dotée d'un littoral de 124 Km. Elle est traversée par un réseau routier et ferroviaire des plus denses. Ce paramètre lui permet une connexion aisée à l'ensemble du territoire nord du pays pour toucher au moins 70 % de la population du pays. Elle dispose aussi, d'un port pour toutes les opérations d'import-export et qui lui donne une aire d'influence régionale très importante.

La wilaya dispose donc d'atouts économiques non négligeables et de ressources diversifiées dont l'exploitation offre des perspectives de développement économique prometteuses dans les domaines agricole, touristique, industriel et surtout de la pêche. L'économie de cette Wilaya est basée sur ces secteurs, vecteurs de la dynamique de croissance et de la création de la richesse.



Administrativement, la wilaya de Mostaganem est composée de dix (10) Daïras regroupant trente deux (32) communes¹.

Tableau III.1 : Population et superficie des daïras de la wilaya de Mostaganem en 2010 :

Daïra	Nombre de communes	Population	Superficie Km ²	Communes
Mostaganem	1	165.571 !165 571	005000 !50	Mostaganem.
Hassi Maameche	3	61.115 !61 115	013800 !138	Hassi Mameche, Mazagran, Stidia.
Ain Tedles	4	094.82 !94 820	013800 !138	Ain Tedles, Sour, Sidi Belattar, Oued El Kheir.
Bouguirat	4	91.435 !91 435	033600 !336	Bouguirat, Safsaf, Sirat, Souafia.
Sidi Ali	3	63.752 !63 752	038800 !388	Sidi Ali, Ouled Maallah, Tazgait.
Achaacha	4	81.441 !81 441	023300 !233	Achaacha, Khadra, Nekmaria, Ouled Boughalem.
Ain Nouïssi	3	44.289 !44 289	017000 !170	Aïn Nouïssi, El Hassaine, Fornaka.

¹ La direction de la planification et d'aménagement de territoire de la wilaya de Mostaganem 2011 (DPAT)

Mesra	4	63.923 !63 923	020300 !203	Mesra, Ain Sidi Cherif, Mansourah,Blad Touahria.
Sidi Lakhdar	3	76.215 !76 215	030700 !307	Sidi Lakhdar, Hadjadj,Abdelmalek Ramdane.
Kheireddine	3	64.957 !64 957	012800 !128	Kheireddine, Ain Boudinar, Sayada.

Source : D.P.A.T Mostaganem 2011

Le diagnostic physique et institutionnel de la wilaya étant établi, nous passons à l'analyse de l'aspect démographique.

3-1-2- diagnostique démographique :

Depuis l'indépendance, la population de la Wilaya de Mostaganem ne cesse de croître avec un rythme d'accroissement annuel moyen estimé à 2 %. Cette wilaya compte à fin 2010 une population de 768.942 habitant. La densité de la population y est égale à 339 hab / km² cette densité moyenne est beaucoup plus forte que la densité moyenne du pays qui égale à 16 hab / km², cette densité se répartit tout fois de façon hétérogène sur le territoire de la wilaya.

Tableau III.2 : Repartition spatiale de la population par zone d'habitation

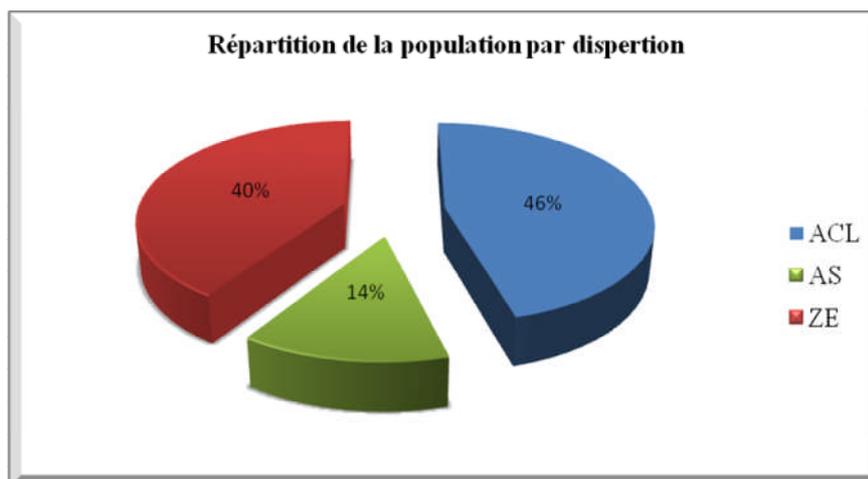
	Population 2010			Superficie (km ²)	densite (hab/km ²)
	ACL	AS	ZE		
Total wilaya	352247	312915	103780		
	768 942			2269	339

Source : D.P.A.T de Mostaganem 2011

Par zone d'habitation, l'agglomération du chef lieu de la wilaya englobe près la moitié de la population des résidents soit 46%. Et 40% se trouve au niveau des agglomérations secondaires. Et 14% de la population se localisent dans des zones éparées. Aussi, la population urbaine est estimée à 665162 habitants, ce qui fait qu'elle représente plus 86% de la population totale.

Le graphe suivant visualise cette répartition de la population par zone

Figure III.3 : Répartition de la population par dispersion



Source : D.P.A.T de Mostaganem 2011

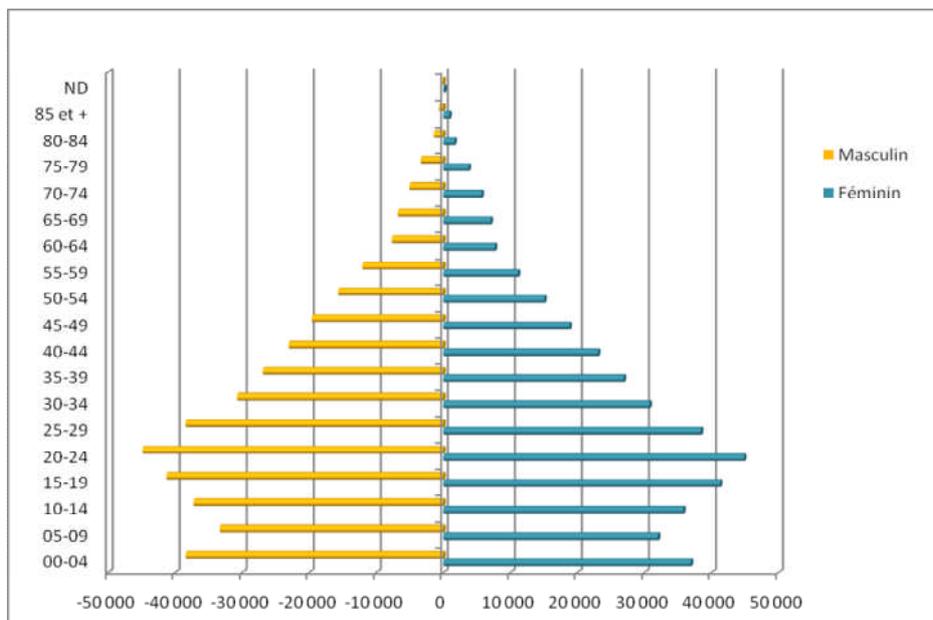
L'analyse de la structure de la population de cette Wilaya montre que 38 % de cette population à moins de 19 ans et 54 % à moins de 60 ans. Finalement, la population du troisième âge de plus de 60 ans ne représente que 6% d'après les résultats du dernier recensement de 2008 (voir le tableau III.3 et le graphe III.2) ci après.

Tableau III.3 : Répartition de la population selon les tranches d'âge et le sexe

Tranche d'âge	Féminin	Masculin	Totale	%	% par classification d'âge
00-04	36 924	38 432	75 356	9.8	38%
05-09	32 026	33 334	65 360	8.5	
10-14	35 794	37 255	73 049	9.5	
15-19	41 292	41 292	82 584	10.74	
20-24	44 868	44 868	89 736	11.67	54%
25-29	38 447	38 447	76 894	10	
30-34	30 757	30 758	61 515	8	
35-39	26 913	26 913	53 826	7	
40-44	23069	23 068	46 137	6	
45-49	18 839	19 608	38 447	5	
50-54	15 072	15 686	30 758	4	
55-59	11 147	12 075	23 222	3.02	6%
60-64	7 690	7 689	15 379	2	
65-69	7 059	6 782	13 841	1.8	
70-74	5 705	5 060	10 765	1.4	
75-79	3 790	3 361	7 151	0.93	
80-84	1 661	1 415	3 076	0.4	
85 et +	907	631	1 538	0.2	
Total	382 127	386 815	768 942	100%	100%

Source : D.P.A.T 2010

Graphe III.1 : Répartition de la population selon les tranches d'âge en 2011



Source : D.P.A.T 2010

La wilaya de Mostaganem à l’image de presque toutes les wilayas du pays se distingue par la jeunesse de sa population, avec une importante proportion de personnes en âge d’être actives (54%). Ceci, se représente un défi à prendre dans l’avenir, car dans chaque étape d’évolution des cohortes, de grands changements socio-économiques structurelles (et conjoncturelles) vont s’opérer dans la société et par conséquent cela représentent un atout très intéressant en matière de capital humain et de force de travail.

Qu’en est-il de la situation économique de la wilaya ?

3-1-3- Diagnostic économiques de la wilaya :

3-1-3-1- La population active.

Au cours de ces dix dernières années, des efforts considérables ont été entrepris dans le domaine de la création de l’emploi. Aussi, les différentes réformes économiques à caractère global ou sectoriel mises en œuvre eu un impact positif en matière de création d’emploi. En effet, la population active dans cette wilaya est estimée à **332007** actif, avec un taux d’occupation de **91.29%**, soit un taux de chômage de **8.71%** inférieure à la moyenne nationale qui est évaluée à **10%** en 2010.

Le tableau suivant nous indique la répartition de la population occupée par secteur d’activité

Tableau III.4 : Répartition de la population occupée par secteur d’activité en 2010

Désignation	Situation en 2010	%
POPULATION ACTIVE	332007	
POPULATION OCCUPEE	303099	
DONT :		
AGRICULTURE	66335	20%
INDUSTRIE	10286	3.1%

B T P	48963	14.75%
ADMINISTRATION	40656	12.25%
COMMERCE & SERVICES	101672	30.62%
TRANSPORT	12876	3.87%
PME-PMI	18564	5.6%
TOURISME	3264	1%
PECHE	5061	1.52%
TAUX D'ACTIVITE	91,29 %	
POPULATION EN CHOMAGE	28908	
TAUX DE CHOMAGE	08,71 %	

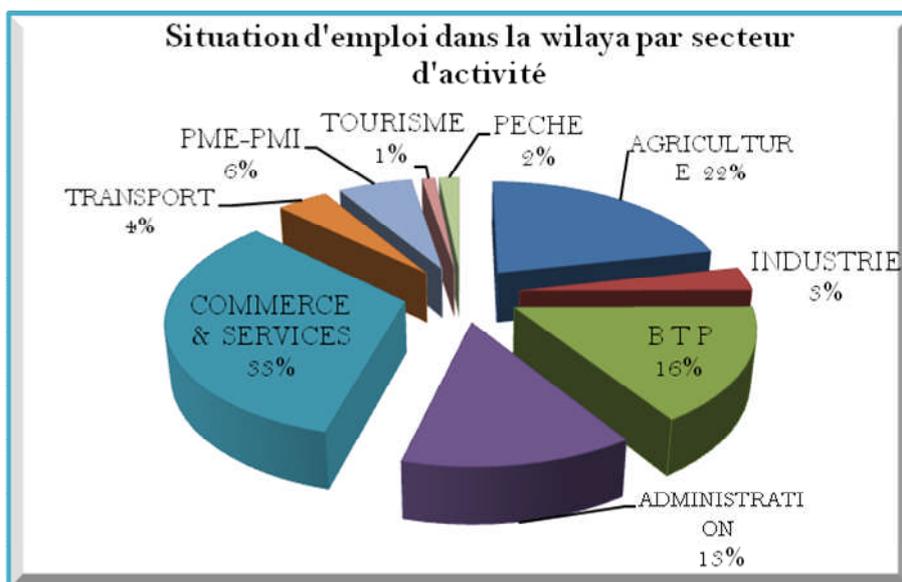
Source : Direction d'emploi 2011

D'après les données du tableau III4, il apparaît que le secteur du commerce et des services occupe 30,62% de la population active de la wilaya. Cette prédominance des activités commerciales caractérise en principe presque toutes les wilayates du Pays. On trouve en ce qui concerne la wilaya de Mostaganem, en deuxième position le secteur de l'agriculture avec une proportion de 20% suivi par les secteurs de BTP et d'administration respectivement avec 14.78%, 12.25% de la population active.

C'est dans ces secteurs qu'on trouve la plus grande proportion de la main d'œuvre occupée, ce qui nous pousse à s'interroger sur la contribution de cet emploi sur la production de ces secteurs. Le reste des secteurs en l'occurrence le transport, l'industrie, le tourisme et la pêche, ne représente que 22.65% de la population active.

Pour mieux visualisé la situation de l'emploi selon les secteurs d'activités économique dans la wilaya nous vous proposons de voir le **graphe III.3** suivant :

Figure III.4 : Situation de l'emploi dans la wilaya par secteurs d'activités en 2010



Source : direction d'emploi 2011

En effet, D'après ce graphe, on visualise mieux la prédominance des quatre secteurs mentionnés précédemment, à savoir le secteur du commerce et des services, d'agriculture, le BTP, et d'administration.

3-1-3-2 Le tissu économique (Les PME)

Les petites et moyennes entreprises par leurs investissements et par les emplois qu'elles génèrent jouent un rôle primordial dans le système socio-économique. Elles constituent la base du tissu économique et participent positivement à la croissance économique, à la création d'emplois et au développement local. A cet effet, nous voulons analyser et illustrer le rôle de ces PME comme acteur de développement dans cette wilaya.

Dans la wilaya de Mostaganem, les PME sont présentes dans toutes les branches d'activité économique : agriculture et pêche, industrie, l'artisanat et le BTP, le commerces et enfin les services qui englobent le tourisme, les communications, les transports, les services financiers,...comme le montrent les données de tableau (Tableau III.6)

Généralement les PME activant dans cette wilaya se concentrent dans la commune chef lieu pour 40% des PME², le reste 60% réparti sur le reste des communes de la wilaya (voir le tableau et graphe ci-dessous).

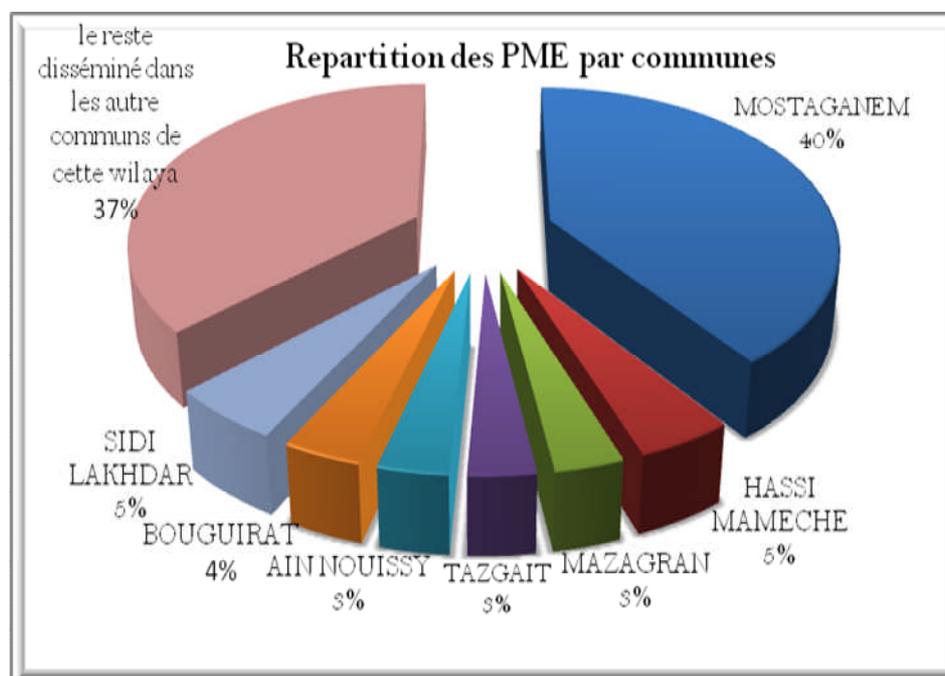
²²Les entreprises dont le produit fabriqué est à forte valeur ajoutée se localisent dans la commune chef lieu. Surtout dans sucrerie de cette wilaya, ainsi que l'usine de pâte à papier.

Tableau III.5 : Répartition des PME par commune en 2010

COMMUNE	NOMBRE DES PME	%
Mostaganem	2435	40
Hassi Mameche	277	4,54
Mazagran	197	3,23
Tazgait	193	3,16
Ain Nouissy	201	3,30
Bouguirat	223	3,66
Sidi Lakhdar	325	5,33
autres communes	2248	36,50
TOTAL	6099	100%

Source : direction des PME/PMI (D.P.M.E.A 2010)

Figure III.5 : répartition des PME dans la wilaya de Mostaganem



Source : direction des PME/PMI (D.P.M.E.A 2010)

Le graphique confirme la prédominance du chef lieu de la wilaya en termes d'effectifs de PME 2435 entreprises représentant 40% de l'ensemble des PME de la wilaya et en termes d'emploi avec un effectif de 16030, ce qui correspond à 51% de l'ensemble de l'emploi total créé par les PME, comme le montre le tableau ci-dessous. Examinant la situation de l'emploi plus en détail.

a- PME et création d'emploi dans la wilaya :

Dans cette wilaya on dénombre 6099 PME exerçant dans des différents secteurs et branches d'activités économiques et assurant l'emploi de 10,6% de la population active. Le tableau ci-après nous donne plus de détails.

Tableau III.6 : Situation des PME et sa contribution a la création d'emploi da la wilaya

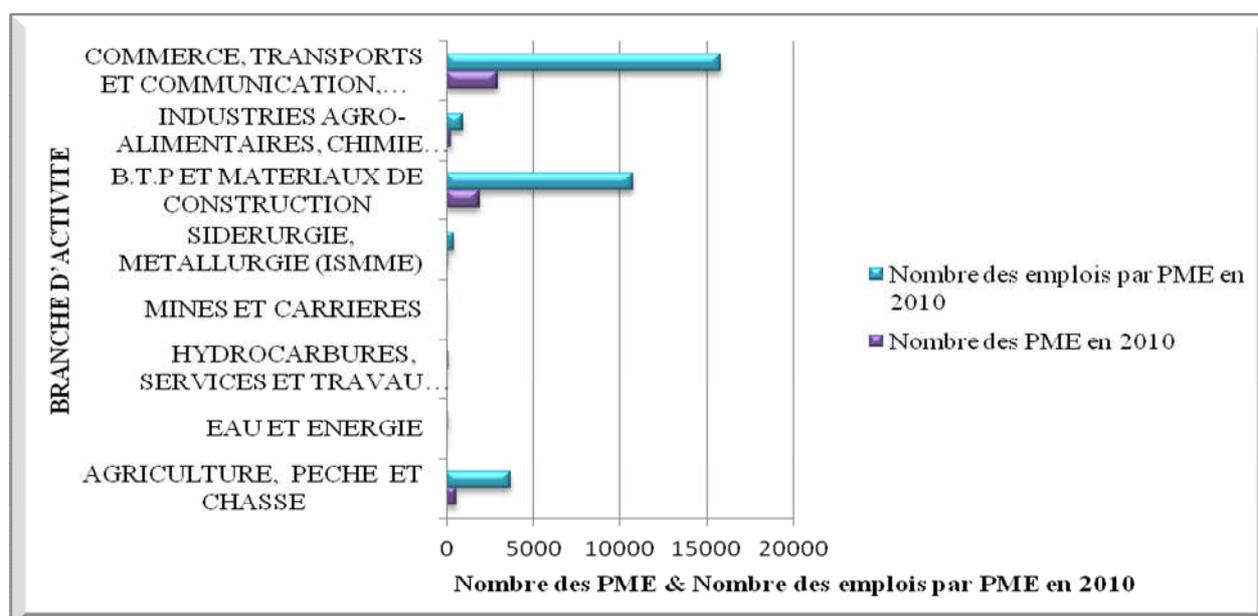
Branche D'activité	Nombre de PME en 2010	Nombre d'emplois créés en 2010
Agriculture, Pêche Et Chasse	569	3686
Eau Et Energie	17	97
Hydrocarbures, Services Et Travaux Pétroliers	21	119
Mines Et Carrières	6	36
Sidérurgie, Métallurgie (ISMME)	82	429
B.T.P Et Matériaux De Construction	1906	10729
Industries Agro- Alimentaires, Chimie Caoutchouc Plastiques, Industries Du Textile, Cuir, Bois Et Papier& Industries Diverses	129	552
Transports Et Communication	412	2409
Commerce	782	4153
Services Pour Entreprises, Ménages, Collectivités, Hôtellerie Et Restauration, Etablissement Financiers, Affaires Immobilières	1726	9210
Total	6099	32057

Source : direction des PME/PMI (D.P.M.E.A 2010)

D'après les données de ce tableau, on peut dire que les PME accusent une présence très remarquable dans le secteur des services au sens large (plus transports, communication et commerce) avec 49.61% du totale des PME et une création de 15772 emplois soit 49.2% des emplois créés par l'ensemble des PME. Il est suivi du secteur du BTP et matériaux de construction 32.4% des PME et 10729 emplois soit 33.46% du total des emplois puis le secteur de l'agriculture, de la pêche et de la chasse avec 1906 PME soit 9.66% et 3696 emplois.

Le graphe ci-dessous nous permet de mieux visualiser la situation des PME et leur contribution à l'emploi dans cette wilaya.

Graphe III.2 : PME et emploi en 2010



Source : direction des PME/PMI (D.P.M.E.A 2010)

Le rôle socio-économique que peut jouer les PME sur un territoire donné est reconnu par tous. En effet, elles contribuent à la création de l'emploi, entraînant une amélioration du niveau de vie de la population grâce aux revenus générés, sans oublier son rôle dans la dynamique du tissu productif de ce territoire. Néanmoins, la contribution des PME exerçant dans la wilaya de Mostaganem est en deçà des potentialités que cette catégorie d'entreprise peut développer en termes de valeur ajoutée, création d'emploi, revitalisation de cette collectivité.

Toutefois, Si on prend en compte le critère de la valeur ajoutée, on peut déduire que le système économique local dans cette wilaya repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles notamment sur l'agriculture³ qui se fait une place de choix dans la création de la richesse, à l'emploi, générassions des revenus, et la nutrition d'une large catégorie de la population local de cette wilaya.

Quant à la pêche⁴, elle est appelée à occuper une place de choix dans la dynamique économique locale grâce aux potentialités que recèle la wilaya de Mostaganem et aussi grâce à l'appui des pouvoirs publics au secteur de la pêche. Nous allons par conséquent porter un intérêt particulier à ce secteur porteur de l'économie locale qu'est le secteur de la pêche.

3-2-La pêche dans la wilaya de Mostaganem :

La wilaya de Mostaganem est connue sur le plan national et à l'étranger car une partie de sa production est exportée, comme étant une wilaya côtière quantitativement et qualitativement riche en poissons et crustacés. La partie maritime de cette wilaya s'étend de l'embouchure de la Macta à l'Ouest au Cap Negrawa à l'Est. Elle est dotée d'une côte de 124 Km, avec une superficie de pêche de 2700 Km² avec l'existence des infrastructures accessibles aux embarcations dont deux ports de pêche. Le premier situé dans la commune chef-lieu produit à lui seul 92% de la production totale de la wilaya, et le second est situé à sidi Lakhdar. Elle dispose aussi de quelques plages d'échouage dans les autres communes maritimes.

³La wilaya de Mostaganem dispose d'une importante surface agricole utile. Les terres utilisées par l'agriculture sont de l'ordre de 144778 ha soit **63.81%** de la superficie totale de la wilaya selon des statistiques récentes fournies par les services de D.S.A de cette wilaya. Ce secteur représente la principale source de revenus et d'emplois pour 22% de la population locale. Cette wilaya a un fort potentiel régional et national dans le domaine de la viticulture, le maraîchage, les cultures fruitières, et les cultures industrielles. Aussi, l'agriculture dans cette wilaya a été toujours un secteur de première importance et aussi un secteur stratégique pour le développement socio-économique de la wilaya.

⁴Ce secteur représente une grande opportunité pour cette wilaya côtière qui recèle des atouts non négligeables en matière des ressources halieutiques, possède un véritable potentiel de production estimé à 21000 tonnes annuellement. Ceci fait de ce secteur un autre atout majeur de la dynamique économique dans cette wilaya de l'ouest du pays.

Aussi, cette wilaya dispose de tous les atouts à même de lui permettre d'assumer la fonction de pôle régional et national en matière de pêche. Ce secteur a enregistré ces dernières années une amélioration sensible sur le plan de la production. Selon la direction de la pêche et de l'aquaculture de Mostaganem, la production a été de 9644 tonnes de poissons de différentes variétés en 2010.

Nous abordons dans ce qui suit, plus en détails, les caractéristiques de ce secteur.

3-2-1- Présentation du secteur de la pêche :

Nous commençons par présenter les principales infrastructures dont dispose la wilaya.

3-2-1-1- Les infrastructures portuaires :

▪ Le port de Mostaganem :

La Wilaya de Mostaganem dispose pour son activité portuaire d'un port mixte (pêche et commerce). Une partie du 2^{ème} bassin est affectée à la pêche, elle comporte :

- Un quai de 250 ML
- Un appontement de 180ML
- Une flottille de 180 unités

Ce port mixte connaît un encombrement insupportable par les exerçants du secteur car c'est à son niveau que 92% de la production totale de la wilaya est réalisé.

▪ Le port de Sidi Lakhdar (port de pêche et de plaisance) :

C'est un port consacré essentiellement pour l'activité de la pêche. Il a été réalisé en 2004, produit 9.500 tonne/An avec une et une capacité d'accueil de 106 unités.

- Dont : * Chalutiers : 18
* Sardiniers : 32
* Petit métiers : 56

Ce port de pêche connaît une évolution de sa production dont la part est passée de 2% en 2008 à 7% en 2010 est ce après le renforcement du port par 50 barques tous types confondus dans le cadre du programme de soutien pour promouvoir la production halieutique dans cette wilaya. Ce port produit en moyenne 2.000 tonnes de poisson bleu par an et emploi 560 pêcheurs de cette commune.

▪ Les plages d'échouages :

La wilaya dispose de 08 plages d'échouage dont le nombre d'embarcations varie sous l'encadrement des agents de la direction de pêche. (Voir le tableau et le graphe ci après)

Tableau III.7 : plages d'échouages da la wilaya

Plage d'échouage	Aylo	Stidia	Ouaria	Salamandre	Kharouba	B-A-ramdane	Hajaje	Bahara
Nombre d'embarcations	5	30	12	7	11	10	6	4

Source : DPRH de Mostaganem, 2010

3-2-1-2- Les Structures d'appui :

▪ Chantier de construction et de réparation navale

La wilaya dispose d'un seul chantier de construction navale dont le siège se trouve à El Hassiane, Daira de Hassi Mamèche. Ce chantier construit des navires en acier et en polyester dont la longueur varie de 10 à 20 mètres.

▪ Les chambres froides

Il existe 15 chambres froides dont la capacité de 30548 M³, en plus de quatre fabriques de glace d'une capacité de 10 T/j

▪ Les poissonneries

Il existe un seul complexe pêcherie à l'intérieur du port de Mostaganem géré par la société DELPHINE

▪ Station d'avitaillement

Il existe une seule station d'avitaillement privé à l'intérieur du port de Mostaganem d'une capacité de 75 000L.

Etant donné que la production de poisson est liée au parc de flottille de pêche, nous examinons cet aspect dans ce qui suit.

▪ La flottille de pêche dans cette wilaya :

D'après les données statistiques fournies par la direction de pêche et des ressources halieutiques (DPRH), on trouve que la situation des flottilles de pêche s'est beaucoup améliorée durant ces dix dernières années. Deux facteurs ont favorisé cette amélioration. L'application du programme de soutien à la relance économique de ce secteur, et le recours à de nombreux jeunes au Soutien de l'ANSEJ pour acquérir leur propre embarcation de pêche⁵. Aussi, l'effectif du parc des flottilles locales de cette wilaya s'est renforcé par trente six (36) nouvelles embarcations à savoir : Quatre (04) chalutiers, vingt cinq (25) sardiniers et Sept (07) Petits Métiers et (244) plaisanciers dotées d'un équipement moderne permettant une pêche hauturière de tous types confondus.

L'examen des statistiques du tableau ci-dessous, montre que les chalutiers ont connu une légère augmentation durant les dix dernières années. Leur nombre n'a pas trop changé durant la période 2000-2010. Quant aux sardiniers et plaisanciers, leur nombre s'est multiplié par 2 et 2,8 respectivement. D'une manière générale, la flottille est passée de 151 unités en 2000 à 424 unités en 2010, soit (voir le Tableau III.10 ci après)

Tableau III.8 : Evolution de la Flottille sur les dix dernières années (2000/2010)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
chalutiers	31	31	31	34	30	32	32	39	40	43	43

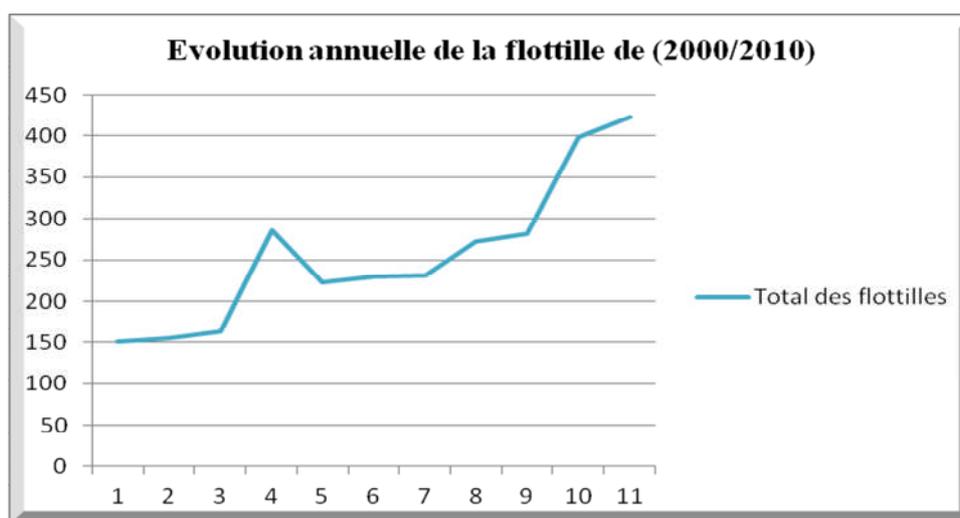
⁵Longtemps considéré comme le parent pauvre du secteur de l'agriculture, il a bénéficié depuis la création du ministère de la pêche et des ressources halieutiques en 1999 de programmes d'investissement et de subvention aux pêcheurs avec la création d'un fonds spécial pour l'activité de pêche et de l'aquaculture qui a permis à un nombre important de pêcheurs d'acquérir un bateau et rénover leurs matériels de pêche.

sardiniers	40	41	42	45	50	54	55	63	72	81	82
petits métiers	80	83	90	91	26	28	28	54	54	55	55
plaisanciers	/	/	/	116	116	116	116	116	116	220	244
Total	151	155	163	286	222	230	231	272	282	399	424

Source : DPRH de Mostaganem, 2010

Le graphe suivant visualise l'évolution annuelle de la flottille de 2000/2010 :

Graphe III.3 : Evolution annuelle de la flottille de 2000 a 2010



Source : DPRH de Mostaganem, 2010

Toutes ces infrastructures de base et d'appui en amont et en aval, vont contribuer à une création de plus de 5061 emploi. Nous abordons, plus en détails ces créations d'emploi, en examinant l'évolution de l'effectif des marins.

3-2-2- L'effectif marin :

L'évolution du nombre de la flottille se répercute d'une façon directe sur l'effectif marin, de sorte qu'on enregistre une augmentation de 100% depuis l'an 1999 des inscrits maritimes.

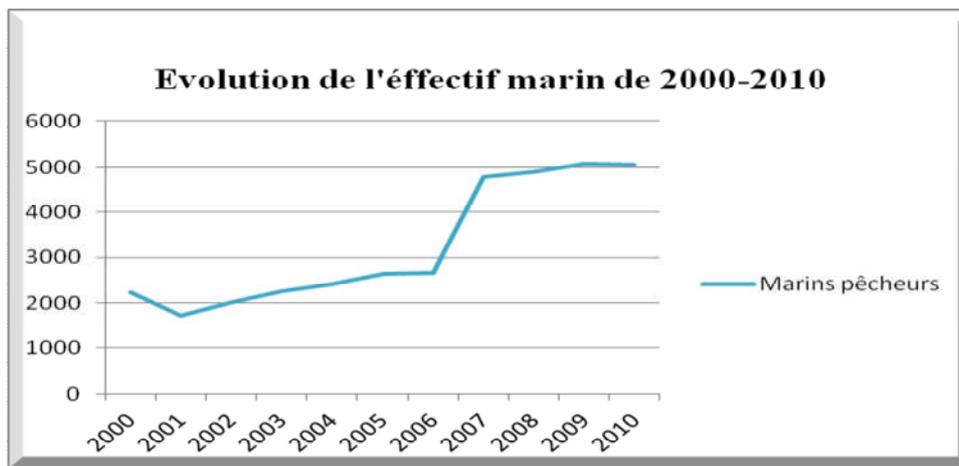
Le tableau suivant nous donne l'évolution de l'effectif marin dans la wilaya depuis l'année 2000.

Tableau III.9 : Evolution de l'effectif marin de (2000-2010)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Marins pêcheurs	2244	1722	2022	2258	2424	2643	2661	4785	4886	5087	5061

Source : DPRH de Mostaganem, 2010

Graphe III.4 : Evolution de l'effectif marin de (2000-2010)



Source : DPRH 2010

La population maritime en 2010, a connu une nette augmentation de plus de 91% par rapport à l'année 2006, enregistrant ainsi une création de 2400 nouveaux emplois directs. Aussi, un taux de croissance de plus de 125.5% a été enregistré en 2010 par rapport à l'année 2000, soit une création de plus de 2817 nouveaux emplois. Globalement les inscrits maritimes ont connu une augmentation de près de 11.4% annuellement due essentiellement à l'injection des nouvelles unités de pêche. L'effectif marin en 2010 se répartit ainsi :

Tableau III.10 : Désignation des inscrits maritimes en 2010

Désignation	Patrons	Capacitaires	Mécaniciens	Marins	Total
Total des inscrits maritimes	83	214	162	4602	5061

Source : DPRH 2010

Etant donné que des marins pêcheurs ont besoin d'un savoir faire et d'une maîtrise des nouvelles techniques, une formation adéquate leur est proposée. Dans ce sens la chambre de la pêche et des ressources halieutiques a initié des cycles de formations spéciaux au profit des marins non diplômés. Aussi, 1488 élèves dans la filière Marin ont suivi une formation au niveau du CFPA de Mostaganem.

3-2-3- La Production de poisson

La production du poisson dans cette wilaya a connu quelques fluctuations durant la période 2000-2010. La plus forte hausse a été enregistrée en 2006, avec une production de 21 233 tonnes soit presque le double de la production de 2001. En 2010, la production a connu une baisse par rapport à l'année 2009 avec une production de 12042,530 Tonnes, soit une baisse de 2397,877 Tonnes qui s'explique par :

- La Fermeture de la pêche⁶ du mois de mai jusqu'au mois de septembre (préservation du stock pêchable (régénération du stock)).

⁶Pour mieux préserver les ressources halieutiques des côtes, un repos biologique annuel de 4mois, s'est vu imposé du 1 er Mai au 31 Aout. Un des moyens pour la régulation de l'effort de pêche en limitant l'activité dans le temps et dans l'espace ». Car « La gestion des ressources halieutiques induit une vérité de base : l'exploitation

- Les Conditions climatiques (le mauvais temps).

On note que la production de poisson bleu représente 90% des captures totale dans cette wilaya. Le tableau ci-dessous fournit l'évolution de la production de poissons par catégories.

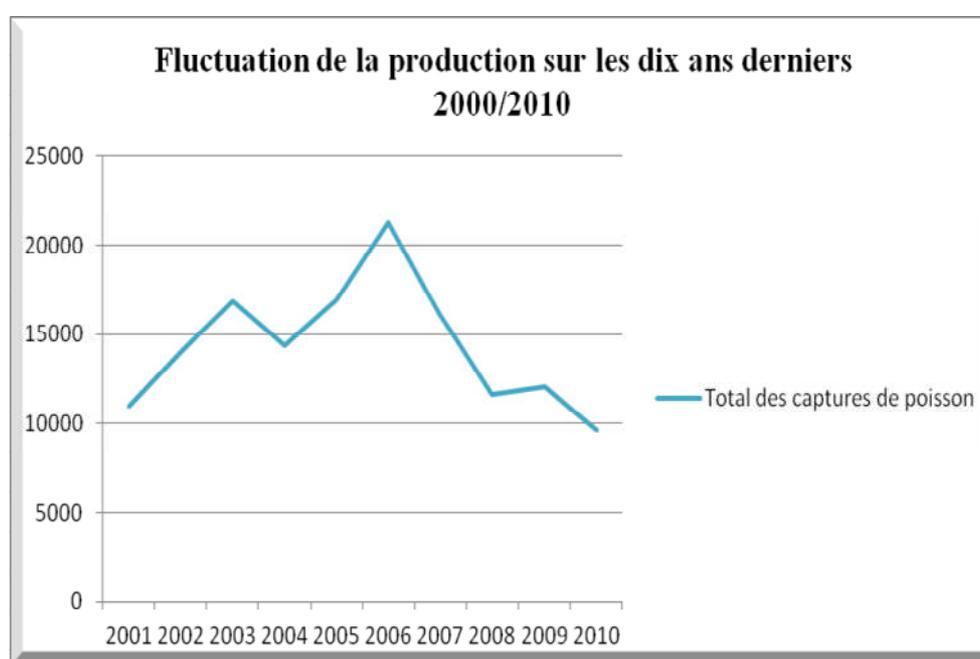
économique ne doit pas mettre en péril la capacité naturelle des stocks à se renouveler ». En d'autres termes, « le repos biologique qui est une nécessité pour une meilleure reproduction du poisson, est en soi une manière d'assurer la pérennité du métier de la pêche ». Néanmoins, cet arrêt ne se voulait pas une totale cessation de toute activité de pêche. Le repos biologique a concerné en particulier les chalutiers exerçant une pêche de fond à l'intérieur des 3 miles nautiques (environ 5,4 km) à partir des lignes de référence. Période durant laquelle, les pêcheurs en cessation d'activité se sont vus indemnisés à hauteur du SMIG, en vertu de la loi des finances 2012. Or, la batterie de lois mise à l'effet du repos biologique, n'a pas été scrupuleusement respectée.

Tableau III.11 : Evolution de la Production sur la période 2001-2010

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Poisson blanc	5 640	1 788	4 175	1 899	1 634,2	1901,1	1579,6	839,4	678,4	924,5
Poisson bleu	8 183	8 559	12 336	11 860	14 666,3	18.542,4	13852,6	10.290,9	10940,7	8190,3
Pièces	32	449	150	80	123,4	97,2	55,8	98,6	65	92,964
Crustacés	179	220	234	206	211,1	277,2	164,4	105,6	146,2	68
Mollusques	/	/	/	308	310,13	415,878	462,361	313,558	212,260	369
Total	11016	14034	16 895	14 353	16 945,1	21.233,8	16.114,7	11.647,9	12.042,5	9644,6

Source : DPRH de Mostaganem, 2010

Graphe III.5 : Fluctuation de la production sur la période 2000/2010

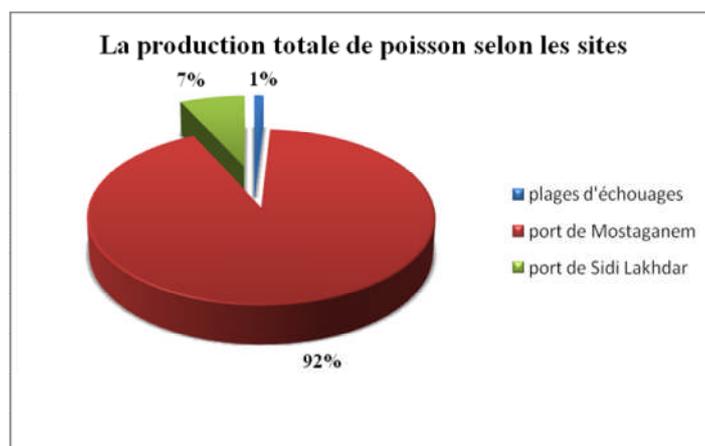


Source : DPRH de Mostaganem, 2010

Malgré les efforts fournis pour booster les activités, la pêche maritime n'arrive finalement pas à se hisser à un niveau de production suffisamment important. L'année 2010 a connue une production de 9 500 tonnes, soit un peu plus du tiers de ce qui devrait être pêché dans la mesure où le stock pêchable est de 25 000 tonnes/an pour une biomasse de 76 000 tonnes. Cette production relativement faible ne reflète pas les moyens matériels conséquents dont dispose la flottille dans sa totalité comme nous l'avons déjà mentionné plus haut.

Quant à la répartition de cette production entre les différents sites de pêche, comme nous l'avons déjà mentionné précédemment le port de Mostaganem produit à lui seul 92% de la production totale, suivi de celui de Sidi Lakhdar avec 7%. Le reste est réparti entre les différents sites d'échouage à travers la wilaya. Le graphique suivant illustre cette répartition.

Figure. III.6 : la production totale de poisson de la wilaya selon les sites en 2010



Source : DPRH de Mostaganem, 2010

3-2-4- Le Secteur de l'Aquaculture:

En ce qui concerne l'aquaculture dans la wilaya de Mostaganem, elle est encore en projet. A ce sujet, il existe (04) quatre projets en cours de la réalisation :

a- Une firme d'élevage de dorade⁷

Ce projet sera localisé à Stidia avec un potentiel de production de 100 tonnes par an. Son démarrage en production est prévu pour la fin 2012 et devrait créer plus de 150 postes de travail.

b- Le projet de l'élevage des coquillages⁸

Ce projet sera localisé à Sedawa après accord des autorités locale sont données leur accord on attendant l'exécution de ce projet dans les délais prescrite

c- projet d'élevage de (langouste, crustacé)⁹

d- le projet d'algoculture¹⁰

On parle aussi de deux autres projets d'élevage d'alvins dans NKAMRIA daïra d'ACHACHA et au niveau du barrage de Benzeguioiane. Cependant, aucun de ces projets n'a encore vu le jour et les raisons ne sont pas connues.

3-2-5- Le soutien à l'investissement :

La cadence d'investissement connaît une dynamique à travers les programmes de la relance économique d'un coté et les programmes du développement économique sectoriel de la pêche maritime et de l'aquaculture de l'autre.

⁷ Lachhab Mohamed est le promoteur de cette firme.

⁸ Bouamama Mustapha en est le promoteur

⁹ Ali Mostapha en est le promoteur

¹⁰ Ben Khatab en est le promoteur

❖ Le programme de soutien à la relance économique

Dans le cadre de programme de la relance économique, le secteur de la pêche dans la wilaya de Mostaganem a bénéficié de 42 projets dont :

- 27 projets en état d'exploitation
- 15 projets en cours de réalisation

Ces projets sont sensés créer plus de 663 nouveaux emplois (directe et indirecte) comme indique le tableau ci dessous :

Tableau III.12 : Impact en termes de production des programmes de soutien à l'investissement 2000-2010

	Poisson blanche	Poisson bleus	Crustacés	mollusques	pièces	TOTAL
Chalutiers	64.035	155.626	16.980	23.382	0.198	260.131
sardiniers	/	1819.471	/	/	/	1819.471
plaisanciers	0.020	10.044	/	/	10.562	20.626
TOTAL	64.055	1985.141	16.890	23.382	10.760	2100.228
Production annuel de poisson	495.402	7718.918	98.181	155.737	41.250	8509.488
La ration	12.93%	25.72%	17.20%	15.01%	26.08%	24.68%

Source : DPRH de Mostaganem, 2010

❖ Autres programmes de soutien :

Le programme ANSEJ (agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes) : dans le cadre de l'ANSEJ, la wilaya a bénéficié en 2010 de 03 unités de pêche de 10 à 12 m de long pour une création de 96 postes de travail directe et indirecte.

Par ailleurs, l'exécution des autres projets (ANSEJ-CNAC) concernant la pêche maritime et l'aquaculture devrait permettre de créer environ 500 nouveaux postes d'emploi de travail.

3-2-6- Les perspectives en matière de pêche:

Les principaux projets réalisés dans le but de promouvoir et d'améliorer les capacités du secteur de la pêche dans la wilaya sont les suivants :

- 1- **Port de (pêche et plaisance) de Salamandre** : cet autre port destiné spécialement à l'activité de la pêche a été délivré à la fin de l'année 2011. Sa production serait de **10.500** tonne/An et générerait **1334** emplois avec une capacité d'accueil de 155 Unités de pêche. Il comprend par ailleurs, une poissonnerie moderne d'une superficie de 1000 m², des chambres froides, des espaces aménagés pour vendre à la criée le poisson ainsi que d'autres moyens pour faciliter l'exercice de la profession en vue de réguler le marché et lutter contre le commerce informel dans la wilaya.

Les objectifs de l'aménagement de ce port sont de :

- Alléger la charge actuelle sur le port principal de Mostaganem et le port de Sidi Lakhdar
 - Augmenter la capacité de production de poissons
 - Développer et moderniser le parc de la pêche maritime
- 2- Réalisation d'une pêcherie au port de Sidi Lakhdar.
 - 3- Création d'une structure de formation au profit des Marins pêcheurs.
 - 4- Réalisation en vue de deux plages d'accostage à Ouled Boughalem et Benabdelmalek Ramdane, des communes dépendant respectivement des daïras d'Achaacha et de Sidi Lakhdar. Ces projets sont encore à l'étude et les travaux de réalisation seront lancés au plus tard en 2010. Ces deux infrastructures permettront d'accueillir 400 sardiniers et chalutiers et autres petits bateaux de pêche, de manière à pérenniser la pêche traditionnelle et promouvoir la pêche artisanale dans la région, selon le directeur du secteur de la wilaya.
 - 5- La réalisation du port de Stidia d'envergure nationale : en effet la commune de Stidia sera dotée d'un port de pêche qui constituera un pôle industriel national en matière de construction et de réparation des navires. Cette infrastructure permettra de recevoir 200 unités de pêche avec une production de 30 mille Tonnes de poisson. Elle ouvrira de larges perspectives pour le développement et la promotion du secteur à l'ouest du pays et contribuera à la création d'environ 2.500 postes d'emploi permanents et temporaires. Ce projet, qui sera concrétisé sur une superficie de 1.500 mètres carrés, comporte un pôle industriel spécialisé en construction et réparation des navires comprenant un atelier pour la construction de bateaux de pêche et d'autres de ferronnerie, de soudure et travaux électroniques. Il est à noter que ce nouveau port vient renforcer les infrastructures portuaires nationale et régionale.
 - 6- La wilaya compte également 15 chambres froides appartenant aux privés d'une capacité totale de plus de 30 000 m³, ainsi que quatre usines de glace d'une capacité de production de 70 tonnes/jour environ.

3-2-7- Les contraintes liées au secteur :

Parmi, les contraintes et difficultés vécues par le secteur de la pêche dans la wilaya de Mostaganem, on cite :

- 1- L'encombrement du port de Mostaganem par les navires hors Wilaya et la non disponibilité des postes à quai vu la saturation du port.
- 2- L'ensablement du port de Sidi Lakhdar.
- 3- Le manque de cases pêcheurs au port de Sidi Lakhdar.
- 4- L'absence totale de superstructure au port de Sidi Lakhdar.

- 5- Le Problème des épaves se trouvant au sein du port de Mostaganem (assainissement de la flottille de la pêche).
- 6- L'insuffisance des structures de soutien à la production telles que les fabriques de glace, chambres froides (problème dû au manque d'assiette).
- 7- L'insuffisance dans l'aménagement de quelques sites d'échouage.
- 8- Le Manque de moyens de mise à sec au sein des deux ports (Mostaganem et Sidi Lakhdar).

En résumé, on peut conclure que la wilaya de Mostaganem a pris conscience du rôle de l'activité de la pêche, et c'est pour cela qu'on a enregistré un accroissement très important du volume des investissements programmé dans cette wilaya concernant les infrastructures de base de ce secteur ces dernière années , comme nous l'avons vu plus haut. **Ceci ne peut avoir qu'un impact positive sur le développement local de la wilaya dans la mesure où il y'aura amélioration du bien être des populations grâce à la création de l'emploi, à la création de la richesse et aussi à la satisfaction des besoins en termes d'alimentation et d'apport en protéines.**

Evidemment, des efforts restent à faire et de résultats plus probants en termes de production dans ce secteur sont attendu en contrepartie des moyens mis par les pouvoirs publics et les autorités locales d'une part et le potentiel que recèle cette wilaya côtière d'autre part.

Pour mieux saisir cet impact de l'activité de la pêche sur le développement de la wilaya, objectif de notre recherche, et devant la difficulté d'obtenir des statistiques qui nous confortent dans cette démarche, nous avons jugé utile de recourir à une enquête de terrain auprès de professionnels de la pêche dans cette wilaya. Nous présentons dans ce qui suit des éléments de cette enquête.

3-3-Enquête sur le rôle et l'impact de l'activité de la pêche sur le développement local de la wilaya de Mostaganem

Etant donné que 92% de l'activité de la pêche s'effectue au niveau du port du chef-lieu de la wilaya, notre enquête a concerné un échantillon de professionnels du port de Mostaganem. Presque deux cents entreprises activent sur ce port (voir le détail plus bas). Nous avons soumis notre questionnaire à une quarantaine d'entre elles. 30 entreprises, nous ont répondu, soit un taux de réponse de 75%, ce qui est appréciable étant donné les réticences manifestées par nos entreprises vis-à-vis des enquêtes.

3-3-1- L'Observation d'un Echantillon

Beaucoup de difficultés ont été rencontrées dans la réalisation de notre enquête, dont voici les plus importantes :

- La longue durée ; la visite a durée presque trois mois (de 09 novembre 2010 au 10 février 2011).
- Le refus de remplir le questionnaire.

- Le remplissage incomplet du questionnaire, avec refus de faire l'entretien.
- La crainte d'être espionné par les contrôleurs commerciaux ou les agents des impôts
- Le faible niveau d'étude des personnes enquêtées

En effet nous avons distribué (40) questionnaires, (30) entreprises ont répondu. Le tableau suivant nous donne la répartition des répondants :

Taux de réponse de l'enquête			
Le type d'armateur	interrogé	Répondant	Taux de réponse
Chalutier	10	07	70%
Sardinier	15	13	86%
Petit métier	10	10	100%
L'ensemble	40	30	75%

➤ **Méthodologie et Objet de l'enquête :**

a- objet de l'enquête

Pour approcher cette question du lien de l'activité de la pêche avec le développement local, nous avons élaboré un questionnaire comprenant cinq volets :

- 1- L'identification de l'entreprise
- 2- Production, transformation et commercialisation des ressources halieutiques
- 3- L'environnement externe
- 4- Les contraintes dans la pratique de la pêche.
- 5- Les perspectives de ce secteur

b- Méthodologie de l'enquête

Nous avons procédé dans cette enquête par entretien auprès de chacun des armateurs.

➤ **Définition de la population :**

La population visée par notre enquête à savoir l'ensemble des armateurs exerçant dans le port de Mostaganem, se répartie en trois types de métier :

- 1- Les chalutiers ayant des embarcations de plus de 20 mètre et un effectif de plus de 19 marins
- 2- Les sardiniens ayant des embarcations entre 12 et 20 mètres, avec un effectif compris entre 15 et 20 dont l'essentiel des captures est la sardine.
- 3- Et enfin, les petits métiers ayant des embarcations de moins de 12 mètre et un effectif marin d'environ 6 et plus exerçants une activité de pêche¹¹ déterminé par la nomenclature et carrément avoir une localisation dans la limite territoriale de la wilaya de Mostaganem.

Les statistiques fournies par la DPRH montre que notre population est constituée de 180 armateurs (entreprise de pêche) dont :

¹¹C'est une pêche semi industrielle et artisanale, c'est-à-dire une pêche qui s'effectue avec des embarcations de moins de 38 mètres utilisant des moyens de capture manœuvrés mécaniquement qui varient selon les unités de pêche.

- 43 armateurs ayant des chalutiers exerçant une pêche de fond à l'intérieur des trois (3) miles marins (nautiques) environ 5,4 km.
- 80 armateurs sont des sardiniers essentiellement exerçant la capture de la sardine
- et 50 armateurs dits petits métiers qui font la petite pêche près des côtes.

➤ **Méthode d'échantillonnage :**

Notre échantillon qui est composé de plus de 20% de la population de base a été tiré d'une façon que nous qualifierons d'aléatoire. Nous avons choisi au hasard les entreprises enquêtées.

➤ **Taille de l'échantillon**

Il est connu que plus la taille de l'échantillon est importante, plus les résultats obtenus seront significatifs ; cependant, nous avons pu enquêter que 20% des entreprises dont le taux de réponse constituait 17% de la population de base étant donné aussi notre contrainte de temps. Aussi, La réalisation de l'enquête s'est établie sur trois mois (de 09 novembre 2010 au 10 février 2011). Nous avons bénéficié de la collaboration l'entreprise Spa Dauphin qui gère la complexe pêcherie dans le port et de la direction de la pêche et des ressources halieutique de la wilaya.

Nous pouvons considérer que notre échantillon est représentatif dans la mesure où il est constitué de près de 17 % de la population de base, soit un taux supérieur au 10% exigé dans une enquête.

➤ **Le plan de questionnaire**

Le questionnaire divisé en Cinq volets, comprend:

- (19) questions concernant l'identification de l'entreprise de pêche dont six (06) concernent l'armateur, (5) sur le personnel employé, (03) questions sur la description du matériel et des équipements de pêches utilisées, et (02) question concernant les charges d'exploitation, (03) dernières questions concernent l'importance de cette activité pour lui.
- (06) questions pour apprécier ses fonctions de production, de transformation et de commercialisation dont : une question concernant les ressources halieutiques de cette wilaya, une autre concernant l'effort de pêche et de capture, (04) dernières questions concernent le circuit de commercialisation
- (5) questions sur l'environnement externe de l'entreprise.
- une question concernant les contraintes dans la pratique de la pêche
- et enfin, (03) questions pour apprécier cette fois-ci les perspectives de cette activité

Le sommaire suivant donne plus détails sur le contenu des questions du questionnaire :

- 1- Identification de l'entreprise
 - Profil de l'armateur (l'entreprise de pêche).
 - Personnel et mains d'œuvre
 - Matériel et équipements
 - Les charges de production
 - L'importance de l'activité
- 2- Production, transformation, et commercialisation
 - Les ressources halieutiques de cette wilaya
 - Estimation de l'effort de pêche et de capture
 - Circuit de commercialisation
- 3- Environnement externe
- 4- Les contraintes dans la pratique de la pêche
- 5- Les perspectives de ce secteur

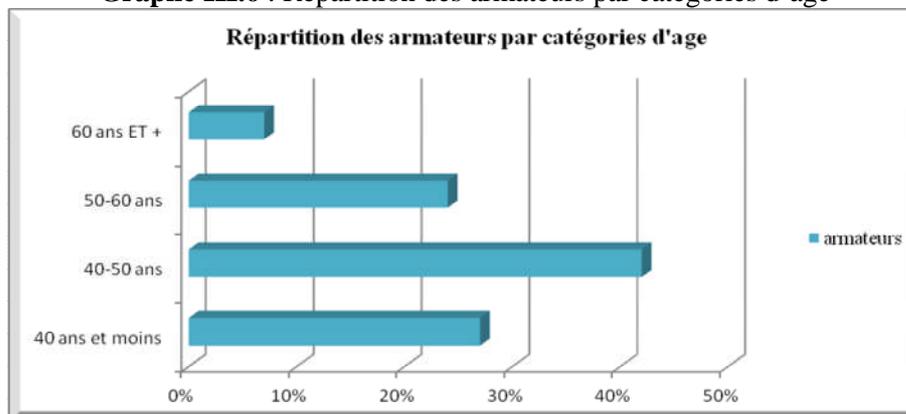
3-3-2- Résultats d'enquête :

1- Identification de l'entreprise

➤ Profil de l'armateur

La communauté des pêcheurs est constituée uniquement d'hommes. En raison des traditions et de la structure socioculturelle de la région, la femme ne contribue à aucun maillon de la chaîne d'activité de la pêche. D'après les résultats de cette enquête, l'âge moyen de l'armateur exerçant cette activité est de 42.6 ans. On compte cependant, 73% des armateurs qui ont entre 40 et 60 ans. La proportion des moins de 40 ans n'est que de 27%. On conclut que les jeunes ne sont pas trop attirés par les activités de la pêche, même si on a relevé au sein des marins pêcheurs que l'âge moyen était de 25 ans.¹²

Graphes III.6 : Répartition des armateurs par catégories d'âge



Source : résultats de notre enquête.

¹²Les résultats sur la population des marins pêcheurs sont fournis par une étude empirique faite par une étudiante dans le cadre de son mémoire de License en sciences économiques, option économie appliquée en 2009. L'objet de son enquête auprès des marins pêcheurs était de cerner cette activité.

Les marins pêcheurs sont généralement les fils des armateurs. Les pêcheurs pensent qu'il est préférable de transmettre leur savoir-faire à leur descendance pour deux raisons : leur assurer un métier, surtout avec le taux de chômage dans la wilaya et pour minimiser les frais de la main d'œuvre, pour améliorer bien évidemment leurs recettes.

Concernant le niveau scolaire des armateurs, plus de 80% ont un niveau scolaire relativement faible; seuls 11% ont un niveau universitaire. Le graphe ci-dessous développe plus amplement cet aspect.

Figure. III.7 : Niveau de scolarisation des pêcheurs armateurs professionnels

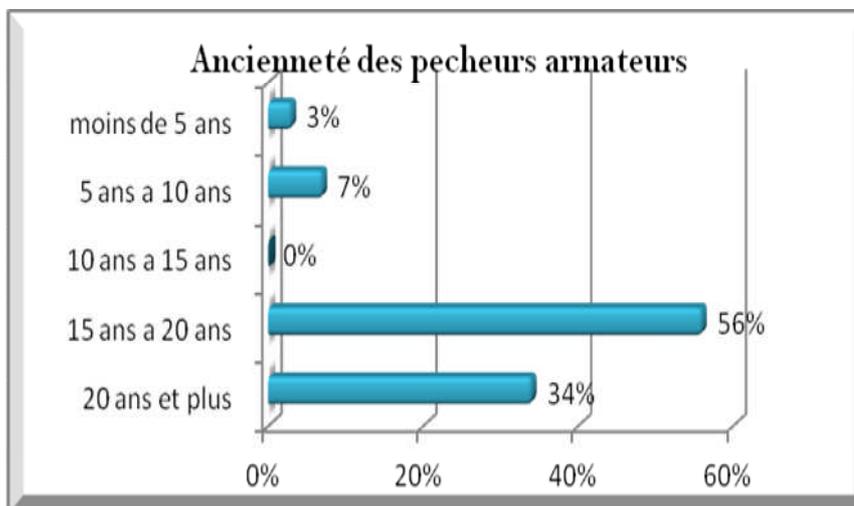


Source : Notre enquête

Généralement, les armateurs sont des patrons de pêche. Ils ont une grande expérience dans le domaine. Cette expérience est en moyenne de l'ordre de 21 ans, pour 79% d'entre eux.

Avant de posséder leur propre embarcation, les armateurs acquièrent une bonne expérience en tant que marin- pêcheur, d'une durée moyenne de 12 ans. En effet, 18% des armateurs se sont installés depuis moins de 10 ans, quant aux jeunes promoteurs (3%) ayant bénéficié des programmes étatiques de soutien des jeunes (dont ANSEJ, CNAC,...), leur expérience est de moins de 5 ans.

Graphique III.7 : Ancienneté des pêcheurs armateurs de cette wilaya

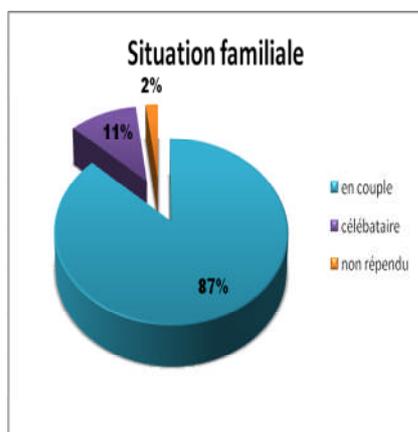


Source : enquête

Concernant la situation familiale, la majorité des armateurs sont mariés (82 %) avec en moyenne 5 enfants par foyer.

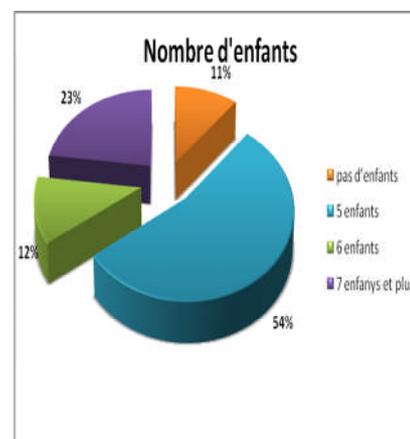
Leurs enfants sont soit scolarisés (65%), soit ils les aident dans leur activité de la pêche (26%), soit ils exercent tout autres activités (12%)

Figure III.8 Situation familiale des armateurs



Source : Notre enquête

Figure III.9 Nombre d'enfants des armateurs



Source : Notre enquête

Pour les marins- pêcheurs, on distingue deux catégories :

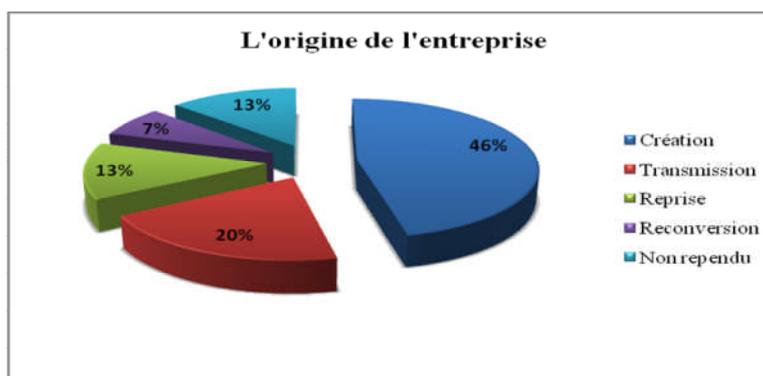
- Les plus jeunes qui ont un âge moyen ne dépassant pas 25 ans, célibataire et qui sont généralement, des fils d'armateurs.
- plus âgés, qui ont une grande expérience dans cette activité et qui n'ont pas pu s'installer à leur propre compte, ils sont généralement mariés avec trois enfants. Ils représentent 42 % de l'ensemble des marins pêcheurs.

Aussi, d'après les réponses sur l'origine de l'activité, il ressort que c'est de nouvelles créations pour plus de 46%, une transmission pour 20%, une reprise pour 13% et enfin une reconversion pour près de 7% d'entre eux.

Nature de la possession	Nombre	pourcentage
Création	14	46.66%
Transmission	06	20.00%
Reprise	04	13.33%
Reconversion	02	06.66%
Pas de réponse	04	13.33%
total	30	100%

Source : Notre enquête

Figure III.10 : L'origine de l'entreprise



➤ **Personnels et main d'œuvre**

Selon les réponses des armateurs sur cette question, on relève que l'effectif employé sur les embarcations est lié au type de pêche pratiquée par l'armateur. Par exemple : un armateur qui fait la grande pêche et qui possède un chalutier de plus de 20 mètres, son effectif de marins est de 19. Pour les sardiniers qui ont des embarcations d'une longueur comprise entre 12 et 20, son effectif employé est de 16. Quant aux petits métiers dont les embarcations ont moins de 12 mètres, leur effectif marin tourne autour de 6 marins.

Ces effectifs peuvent varier de 1 à 2 employés selon le besoin. Le tableau suivant donne les réponses des armateurs quant aux variations de leur effectif ces dernières années. Pour plus de 83% les effectifs sont restés stables.

Réponse	Nombre	Pourcentage
Stable	25	83.33%
En baisse	00	0%
En hausse	02	06.66%
Pas de réponse	03	10.00%
Total	30	100%

Source : Notre enquête

Sur la question de savoir, s'il y'avait des critères pour le recrutement des marins, les réponses indiquent que les marins recrutés doivent avoir une formation professionnelle dans le domaine pour Plus de 90% des armateurs. Ces effectifs employés sont tous déclarés au niveau de la CNAS étant donné les risques que comporte cette activité.

Figure III.11 : les critères recherchés pour le recrutement des marins



Source : Notre enquête

Les effectifs employés sont ils déclarés à la CNAS ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
Oui	30	100%
Non	0	0%
total	30	100%

Source : Notre enquête

D'une manière générale et d'un point de vue social, d'après les statistiques de la direction de la pêche au sein de la wilaya de Mostaganem, on recense 5061 marins pêcheurs toutes activités confondues. Sachant que chaque poste de travail en mer génère 4 à 5 postes de travail à terre (dans l'industrie des conserves, congelés et farines, la commercialisation, l'administration, la recherche et la formation...) et selon une estimation faite par la FAO, on peut avancer que dans les divers secteurs en amont et en aval de la pêche dans cette wilaya travaillent environ 25 305 personnes. Par ailleurs, Sans exagération aucune, on peut affirmer qu'environ 91 098 personnes dans cette wilaya vivent des activités de la pêche, si l'on considère l'unité familiale composée d'au minimum de 3 personnes.

➤ Matériel et équipements

Les embarcations et les principaux types d'engins et filets utilisés, dépendent du type de pêche. Dans la wilaya de Mostaganem et étant donné que l'activité de la pêche s'exerce sur les trois types d'embarcations mentionnées précédemment :

- La flottille de pêche :

Les barques utilisées dans l'activité de la pêche sont très hétérogènes, avec des différences au niveau de la taille et de la forme. La longueur des barques varie entre 6 m et 35 m en fonction du type de métiers. Aussi, 7 armateurs ont des chalutiers d'une longueur de plus de 20 mètres, 13 armateurs ont des sardiniers d'une longueur comprise entre 12 et 20 mètres et 10 petits métiers ayant des embarcations d'une longueur comprise entre 6 et 12.

On note aussi, que la flottille de pêche dans cette wilaya est relativement vieille, avec un âge moyen de 24,4 ans, même si la durée de vie d'une embarcation varie considérablement, selon la qualité de l'entretien, elle peut aller jusqu'à 50 ans. L'embarcation représente 50% du capital investi

- **Le moteur**

La majorité des petit- métiers, utilisent des moteurs hors bord, d'une puissance variant entre 4 et 15 chevaux et d'un âge moyen de 5 ans. Les embarcations de grande taille (chalutiers ou sardiniers), utilisent des moteurs in bords, plus puissant de 138 chevaux en moyenne, d'un âge moyen de 15 ans, donc plus vieux que les premiers.

- **Les engins de pêche**

Trois engins de pêche sont utilisés par les armateurs, il s'agit du **trémail** (un outil de pêche passif permettant de capturer des poissons non sélectif. Il est composé d'un filet de trois nappes de filet aux mailles inégales, de différentes formes et qualité pour 97% des armateurs et la Palanza qui est un engin relativement cher, destiné essentiellement à la pêche de la crevette Blanche et rouge pour (3%), d'où sa faible utilisation .

Comme mentionné plus haut, La barque constitue la part du lion dans l'investissement des armateurs avec 50% du capital investi, les engins de pêche avec 40% et le moteur avec seulement 10% du capital.

Le prix élevé de la barque constitue un obstacle devant les armateurs qui ont du mal à la renouveler ou à la moderniser, d'où la vieillesse de la flottille constaté plus haut suite aux réponses des enquêtés. Aussi, nous pensons que l'intervention des pouvoirs publics est nécessaire pour sauvegarder ce parc des flottilles et d'une manière indirecte sauver ce secteur stratégique pour la wilaya.

➤ **Les charges de production**

D'après les réponses des armateurs, on peut classier les charges de production peuvent être divisées en trois catégories :

• **Les charges fixes**

Les charges fixes supportées par les armateurs, sont constituées principalement de l'amortissement des moyens de production et des charges d'entretien.

Les frais d'amortissement occupent la grande part des charges fixes, environ 69 % des charges totales dont 65% de ces frais sont imputés aux engins de pêche

Les charges d'entretiens représentent 30 % de l'ensemble des charges fixes dont 60 % sont imputés à l'entretien des engins de pêche.

Les engins de pêche constituent les moyens de production qui pèsent le plus dans les charges fixes avec une part de 84 % de l'ensemble des charges. Les charges élevées liées aux engins de pêches s'expliquent par :

- Le prix élevé des engins de pêche
- La durée de vie courte de ces engins à cause de leur détérioration, soit par l'inexistence d'abris de protection contre les aléas climatiques, soit par les dommages causés par les hélices de certaines embarcations.

Les charges fixes liées au moteur de propulsion et à la barque représentent respectivement 10 % et 5% du total des charges fixes.

- **Les charges variables**

Les charges variables sont constituées des charges communes et des frais de la main d'œuvre. Elles varient selon le nombre et la nature des sorties réalisées :

- Les Charges communes par sortie

Les charges communes sont issues des intrants engagés pour la réalisation des sorties de pêche. Elles se limitent aux frais du carburant et du lubrifiant, nécessaires pour la propulsion de la barque. Dont cette charge représenta 92 % du total des charges variables.

- Les charges de la main d'œuvre

Le mode de rémunération des marins pêcheurs (l'effectif de barque), se fait selon un système de partage des recettes, après la déduction des charges communes et de la part allouée aux moyens de travail. Donc, cette charge dépend de la valeur des captures, du niveau des charges communes et de la participation du propriétaire dans les activités de pêche.

➤ **Importance de l'activité de la pêche**

L'importance de l'activité de pêche peut être mise en évidence à travers l'existence ou non d'une autre activité pratiquée en parallèle. Des réponses, il ressort que c'est la seule activité pratiquée et la seule source de revenus pour 100% des enquêtés.

La pêche professionnelle est-elle votre seule activité et source de revenu

Réponse	Nombre	Pourcentage
Oui	30	100%
Non	0	0
total	30	100%

Source : Notre enquête

A propos de leurs revenus, tous les armateurs estiment que ceux-ci ont baissé ces dernières années et ils s'inquiètent de cette situation. Les raisons de la baisse s'expliquent entre autres par la baisse de la production due à une surpêche¹³ au cours des dernières années, ajouté à cela la pollution du milieu marin et la dégradation environnementale de la zone de pêche.

¹³ D'après la direction de la pêche de cette wilaya

Tendance des revenus issus de la pêche

Réponse	Nombre	Pourcentage
Stable	00	0%
En baisse	30	100%
En hausse	00	0%
Total	30	100%

Source : Notre enquête

2- Production, transformation et commercialisation

➤ **Les ressources halieutiques de cette wilaya**

D’après les réponses de nos enquêtés, la production de poisson est très diversifiée dans l’espace et dans le temps. La crevette rouge et blanche constituent les principales espèces ciblées par la palanza, pendant deux périodes de l’année, septembre- décembre et mars- avril. D’autres espèces accompagnent la crevette rouge et blanche, comme le calmar, l’Espadon, le Merlan et le rouget.

Par contre, Une multitude d’espèce est capturée par le trémail, car c’est un engin non sélectif. Cependant les armateurs peuvent cibler certaines espèces pendant des périodes bien définies de l’année, par exemple : la Sépia, le Calmar, la Raie et le mérrou, le Bazougue. Les autres espèces pêchées tout au long de l’année et abondamment nous avons le Pageot, la poulpe, l’Allache, la sole, la bogue, la Sardine, la Saurel et le Brochet.

➤ **Estimation de l’effort de pêche et de la capture**

- L’effort de pêche est un paramètre important dans l’évaluation de l’activité. Il consiste dans le nombre de sorties de l’ensemble de la flottille. La durée de la marée varie selon le type et la saison de pêche. Cette durée est en moyenne de 6 jours mais varie de 1 heure à 15jours. Evidemment, en prenant en compte la période de repos biologique du 01 mais jusqu’au la fin d’aout.
- **La capture :** La crevette est l’espèce qui présente la plus grande valeur commerciale. Aussi, la quasi-totalité de la capture est destinée à l’exportation vers les marchés espagnols, pour plus de revenus. D’autres espèces sont également capturées d’une manière intense et peuvent présenter un intérêt économique pour les armateurs, il s’agit du : poulpe, merlan, bogue, sole et rouget. Le tableau **III.13**, présenté plus bas nous donne le détail des captures totales par espèce durant la période de l’étude et les captures moyennes mensuelles par barque au niveau de ce port.

D’après les armateurs, leur production de poisson en 2010 est fluctuante et d’après les services de la pêche, celle-ci a connu une nette amélioration avec un taux de croissance estimé à plus de 6%. Cette production d’après eux est exclusivement destinée à la consommation, comme le montre le tableau ci-dessous. Ceci peut être explicatif de la quasi-absence d’entreprises de transformation du poisson dans la wilaya à l’exception de l’entreprise

CRISTAL¹⁴ qui fait du conditionnement de la crevette rouge pour l'exportation vers l'Espagne ou vers d'autres pays.

Part de la production destinée à la consommation et/ou la transformation

Réponse	Nombre	Pourcentage
La part destinée à la consommation	30	100%
La part destinée à la transformation	00	0%
total	30	100%

Source : Notre enquête

Par ailleurs, le non recours à la transformation locale de poisson, trouve d'après nous, son explication dans l'absence d'avantages comparatifs dans cette activité face aux importations de conserveries de poisson du Maroc, qui reviennent beaucoup moins chères par rapport aux produits locaux (c'est le principe de l'avantage comparatif).

Quant à la commercialisation, elle se fait par l'intermédiaire des mandataires locataires au près de la société Dauphin qui gère la complexe pêcherie. En effet, l'opération de la commercialisation des produits maritimes se fait par le biais des agents locataire de l'entreprise DAUPHIN. Ils sont au nombre de 21 et chacun dispose d'un carrée de vente. Les armateurs avouent que la pénibilité de leur travail, les poussent à écouler leurs captures auprès des intermédiaires qui vont l'écouler auprès mareyeurs, qui sont eux au nombre de 280 et qui se présentent quotidiennement au niveau de cette halle.

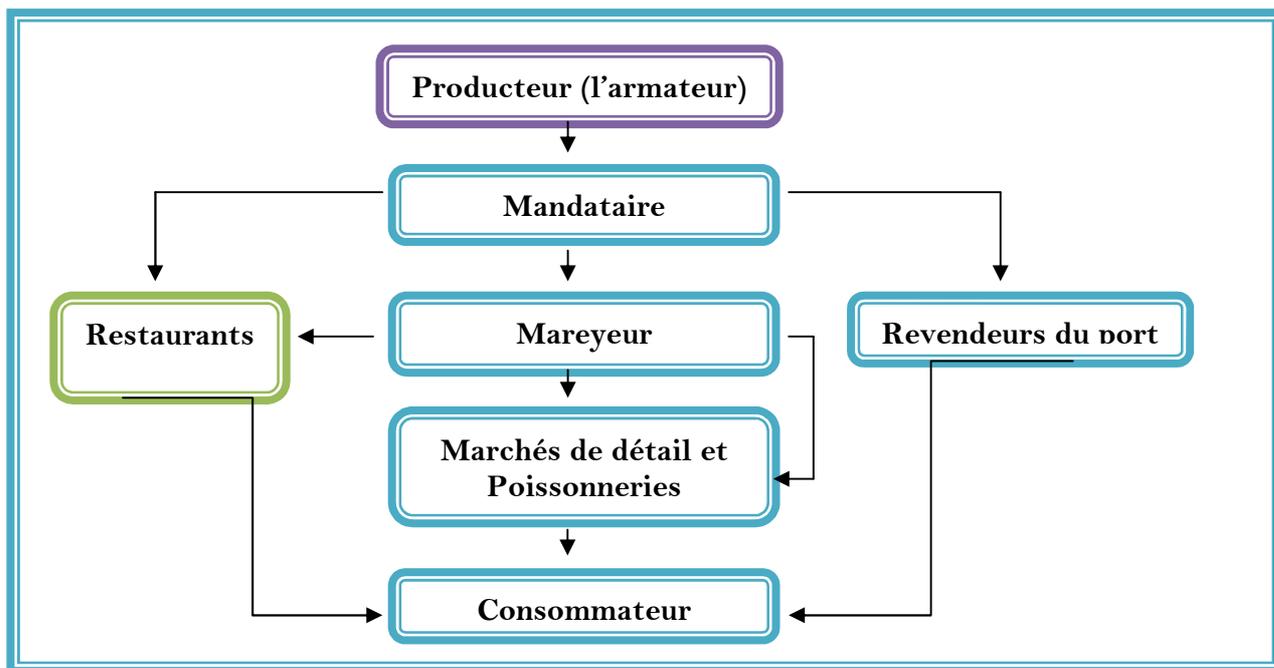
Aussi, une certaine relation d'intérêt mutuel s'installe entre le mandataire et l'armateur sous forme d'un engagement verbal liant les deux partenaires et qui se base sur la vente exclusive des captures au mandataire. Rares sont les cas, où les pêcheurs vendent leurs produits à un autre mandataire, même s'il leur propose un meilleur prix.

La vente se fait après un accord entre l'armateur et le mandataire, ce dernier fixe le prix de vente en fonction du prix du marché de l'espèce et de sa taille. Généralement, avant de proposer un prix, le mandataire s'informe auprès des marchés avoisinants, sur l'état de l'offre et de la demande, pour assurer sa marge au préalable, à l'inverse du l'armateur, qui négocie, sans avoir cette information. Donc, c'est un système qui favorise à priori les mandataires plus que les armateurs.

Certains armateurs s'occupent personnellement de l'écoulement de la capture, en cas de malentendu avec le mandataire ou de l'absence de ce dernier. Dans certains cas, la relation entre le mandataire et l'armateur ne se limite pas à la vente des captures, il arrive que les mandataires apportent un soutien aux pêcheurs quant à l'approvisionnement en carburant ou pour l'entretien des moyens de production.

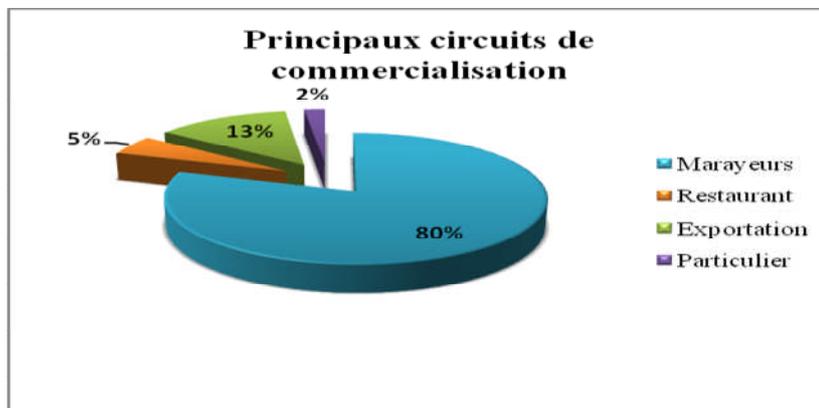
¹⁴ C'est une EURL

Le graphe ci-dessous, illustre le cheminement de la production de poisson



Les réponses des enquêtés quant à la commercialisation de leur production confirme un peu cet état de fait. En effet, pour 80% d’entre eux, leur production en dehors de celle destinée à l’exportation (13%), à certains restaurateurs (5%) et à quelques particuliers (2%), passe par les mandataires pour sa commercialisation.

Figure.III.12 : Principaux circuits de commercialisation



Source : Notre enquête

Les produits de la pêche de cette wilaya commercialisés essentiellement par les mandataires ont pour destination principale les marchés de la région -Ouest (Oran, Mascara, Sidi Bel Abbes, Relizane...) pour 70% et accessoire le marché local pour 23%.

Le tableau suivant nous fournit les prix de vente de gros aux mandataires et le prix de détail sur le marché des espèces capturés en 2010.

Tableau III.13 : Principales espèces capturées et leur prix de vente DA/KG

Espèces	Prix au Mois de Novembre 2010	
	Prix de Débarquement	Prix de Commercialisation
Rouget	940	1000
Pageot	680	750
Merlan	1200	1300
Sole	1000	1100
Bazougue	300	370
Raie	520	600
Allache	140	190
Sardine	220	290
Saurel	130	180
Bogue	130	180
Brochet	400	480
Espadon	1000	1100
Crevette Rouge	1800	1900
Crevette Blanche	1000	1100
Poulpe	440	500
Sépia	470	540
Calmar	1150	1240

Source : L'entreprise SPA DAUPHIN, gestionnaire de la poissonnerie du port de Mostaganem

D'après les données du tableau, les marges entre le prix de débarquement et le prix de commercialisation ne sont pas exagérément élevées. Elles fluctuent entre 5 et 20%. Aussi, en termes d'exportation, durant cette année 2010 les exportations ont avoisiné les 180 tonnes dont 160 tonnes de poulpes et 20 tonnes de crevettes rouges. Elles sont destinées principalement à l'Espagne, ces opérations ont été assurées par cinq opérateurs privés.

Concernant cet aspect du prix du poisson, nos entretiens avec des armateurs ont été très instructifs. D'après eux, les prix du poisson, ne dépendent pas seulement de la disponibilité «*Certes, la ressource halieutique est en baisse mais la première cause de la cherté du poisson est due à la désorganisation qui règne sur le marché*». Un marché du poisson qui, poursuivent-ils, «*ne fonctionne pas avec de vraies règles*». Dans la mesure où la poissonnerie du port n'est pas un marché de gros mais plutôt un marché de première vente.

Pour ces professionnels, un vrai marché de gros permettra sans aucun doute de contrôler les prix et de mettre fin à la spéculation qui sévit actuellement sur cette place et par voie de conséquence assurer une transparence et garantir des conditions d'hygiène.

Le directeur de la seule poissonnerie du port de Mostaganem Mr BENHMAD Mohammed nous a livré ses impressions empruntes de nostalgie de l'époque où les Algériens en général et les mostaganemois en particulier consommaient du poisson à leur guise. «*Il y a dix ans, la flotte existante pêchait entre 30 à 40% de la ressource halieutique et les 60% restants arrivaient facilement à se régénérer. Aujourd'hui, nous pêchons entre 80 et 90%, ce qui ne*

permet pas la régénération du poisson», dit-il. Il appelle ainsi à réguler l'effort de pêche afin de «préserver cette ressource qui est en danger », dit-il, avant de préciser que la Méditerranée est une mer où la pêche est qualitative et non pas quantitative. «Il ne peut pas y avoir de pêche industrielle dans la Méditerranée», ajoute-il-t-il.

3- L'Environnement externe :

Ce volet de questions aborde l'action des pouvoirs publics envers le secteur de la pêche. Des résultats du tableau ci-dessous, plus de 90% des enquêtés affirment ne pas avoir bénéficié du soutien des pouvoirs publics dans la création de leur entreprise. Seulement 6% ont bénéficié aussi bien d'un soutien que d'une formation dans leur activité.

Ce soutien s'est concrétisé à travers un dispositif d'aide à la création d'entreprise (ANSEJ), généralement pour des embarcations de type petite -pêche. Par ailleurs, ils soutiennent qu'ils n'ont aucune collaboration ou partenariat avec des acteurs locaux, ce qui est dommageable, car cette collaboration aurait certainement contribué à une vraie dynamique socio-économique au niveau de la wilaya.

Avez-vous bénéficié du soutien des pouvoirs publics dans la création de votre entreprise ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
Oui	02	06.66%
Non	28	93.33%
total	30	100%

Source : Notre enquête

Avez-vous un partenariat avec les acteurs locaux ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
Oui	00	0%
Non	30	100%
total	30	100%

Source : Notre enquête

Avez-vous créé votre activité dans le cadre d'un dispositif d'aide à la création d'entreprise ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
Oui	02	06.66%
Non	23	76.66%
Pas de réponse	05	16.66%
total	30	100%

Source : Notre enquête

Mode de financement de votre entreprise

Réponse	Nombre	Pourcentage
Crédit bancaire	01	03.33%
Apport personnel	27	90.00%
Autres	02	06.66%
Total	30	100%

Source : enquête

Concernant le mode de financement de la création de leur entreprise, les enquêtés affirment à 90% ne pas avoir recouru au crédit bancaire car ils estiment que le crédit est trop cher (67%). Le financement s'est fait par conséquent sur des fonds propres.

Comment juger vous les crédits bancaire en Algérie ?

Réponse	Nombre	Pourcentage
Trop chers	20	66.66%
Moyen	07	23.33%
Moins chers	00	0%
Pas de réponse	03	10.00%
Total	30	100%

Source : Notre enquête

4- Les contraintes dans la pratique de la pêche

D'après les réponses des armateurs sur la question des contraintes qui entravent leur activité, bien que reconnaissant les efforts qui sont fournis par les pouvoirs publics pour dynamiser le secteur de la pêche et en faire un catalyseur du développement local, de nombreux problèmes subsistent. L'analyse de la situation de ce secteur a permis de mettre en exergue un certain nombre de contraintes majeures à lever pour permettre un développement des activités de pêche dont :

- Les contraintes techniques et les problèmes d'aménagement : tout au long de la côte de cette wilaya, on relève la faiblesse des équipements, le manque d'infrastructures d'appui, ajouté à cela les problèmes d'aménagement des sites et le manque d'organisation du marché.
- L'Encombrement du port de Mostaganem par les navires hors Wilaya et l'indisponibilité des postes à quai vu la saturation du port. En plus du problème des épaves se trouvant au sein du port (assainissement de la flottille de la pêche).
- La surexploitation des ressources halieutiques.
- La généralisation de la motorisation et l'introduction d'engins de capture de pêche illicite afin d'augmenter la capacité pêche. Et ceci nuit à l'environnement et à l'écosystème marin.

L'essentiel des acteurs de la pêche professionnelle sont presque 'analphabètes, comme l'atteste nos résultats d'enquête. Cette faiblesse de la formation génère non seulement des défaillances dans l'organisation, mais également des réticences à toute nouvelle initiative. Cependant, le rôle socio-économique de la pêche dans la wilaya de Mostaganem est réel et incontestable. Il faut juste lever les nombreuses contraintes qui pèsent sur son développement pour qu'elle puisse contribuer d'une façon significative au développement local de la wilaya et à l'amélioration du bien être de sa population.

5- Les perspectives de ce secteur

D'après les réponses des enquêtés, on trouve que les armateurs sont de plus en plus tentés de quitter cette activité pour des raisons purement économiques. Ils déclarent que l'activité de la pêche en plus d'être très dure et à haut risque, est devenue ces dernières années très peu rentable du fait de la diminution progressive des ressources halieutiques. L'exploitation intensive et le non-respect des zones de pêche avec une dégradation environnementale et la disparition totale de dizaines d'espèces, en sont la raison.

Aussi, les armateurs ne cherchent pas du tout à améliorer leur équipement ou à diversifier leurs engins de captures, ils pensent carrément à se reconvertir dans d'autres secteurs d'activités moins risqués et plus rentables.

De cette enquête, nous pouvons conclure que cette activité de la pêche est la seule activité pratiquée par des armateurs de sexe masculin, assez âgés, de faible niveau de formation, dont les moyens de production (les embarcations) ne sont pas très performants dans un milieu caractérisé par le manque d'infrastructures d'appui à leur activité. Cette situation n'a pas empêché ce secteur de réaliser des résultats que nous pouvons considérer de positifs en termes d'emploi pour des jeunes à travers le dispositif de l'ANSEJ-CNAC) et aussi en termes de revenus, même si ceux-ci sont jugés insuffisants.

Cette activité qui nécessite beaucoup d'encadrement et d'incitation de la part des pouvoirs publics est en principe une activité stratégique pour la wilaya de Mostaganem. En effet, elle est un élément essentiel de la dynamique socio-économique de cette wilaya et un réel facteur de son développement local et du bien être de sa population, pour peu qu'elle bénéficie de plus de structures d'appui, de plus d'encouragement et de plus d'organisation.

Conclusion générale :

L'exploitation des ressources halieutiques est un secteur hautement économique qui contribue au développement socio-économique des territoires et améliore le bien être de ses population pour peu qu'il y'ait une réelle prise en charge à travers l'encadrement, le soutien et l'incitation. En effet, à travers cette recherche, nous avons relevé que l'activité de la pêche était au centre d'une dynamique économique et territoriale dans la mesure où se développeraient des activités connexes dans les industries agro-alimentaire, dans le commerce, la restauration et le tourisme (visites éco-touristique de plaisance).

En Algérie, malgré les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour promouvoir ce secteur, les résultats ne sont pas à la hauteur et transparaissent au travers du secteur de la pêche dans le PIB et au travers de l'étude faite sur la wilaya de Mostaganem. En effet, des investissements colossaux ont été consentis, d'abord dans l'extension, l'aménagement et la modernisation des ports (certains vieux de près d'un siècle) et ce dans le cadre du plan de relance économique.

Puis durant les plans quinquennaux, la stratégie du secteur de la pêche reposait sur l'équipement et la mise en place d'une chaîne portuaire, conformément à la stratégie arrêtée dans le schéma directeur du développement de la pêche et de l'aquaculture qui doit s'inscrire et s'articuler sur les principes et les orientations du schéma directeur de l'aménagement du territoire. Cet effort a consisté en la construction d'ouvrages de protection extérieure et en l'aménagement des structures portuaires d'appui notamment.

Parallèlement à ces actions et pour parachever le processus mis en œuvre, la stratégie du secteur s'est articulée par ailleurs, à l'injection d'une flottille neuve assez consistante, à la rénovation et à la réhabilitation de la flottille de pêche obsolète dont le taux d'immobilisation a été réduit de 67 à 22 %.

Donc, en dépit de ces investissements considérables qui ont été consentis et les mesures incitatives prises par l'Etat, ce segment d'activité économique n'arrive pas à impacter positivement le PIB. Les faibles performances enregistrées dans l'industrie de transformation, de conditionnement et de valorisation des produits de pêche résultent essentiellement du manque d'efficacité et de management dans la gestion des ports dont le mode de gestion et d'exploitation demeure inopérant et inapproprié. Aujourd'hui, force est de constater que le développement des superstructures de soutien à la production n'arrive pas à suivre le même rythme que celui généré par le secteur de la pêche et accuse, par voie de conséquence, un retard affectant l'émergence des activités industrielles et commerciales, ainsi que les autres activités connexes de la pêche pourvoyeuses d'emplois et susceptibles d'aligner le ratio alimentaire au niveau souhaité.

L'étude de ce secteur au niveau de la wilaya de Mostaganem pour essayer de cerner sa contribution en termes de développement local, confirme ce constat. En effet, L'analyse des statistiques socio-économiques et en particulier celles de la direction des ressources halieutiques de la wilaya, ajoutées aux résultats de l'enquête que nous avons menée auprès de professionnels atteste que ce secteur de la pêche a un potentiel réel inexploité qui l'empêche de contribuer significativement à la dynamique socio-économique de la wilaya et à son développement local.

Aussi, une prise en charge effective de ce secteur dans toutes ses dimensions est plus que nécessaire quand on sait que Mostaganem produit 30% de la production halieutique de la région Ouest et emploi 5061, donc des perspectives prometteuses existent.

Références
Bibliographiques

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGE :

- **AROCENA** José 1986: « *le développement par l'initiative locale : le cas français* » paris l'**Harmattan** 384p
- **AROCENA J. BERGER, G. et BOUVIER, P. E. A** 1983: « *Formation, outil de développement ?* » Paris, Centre d'études sociologiques, 266 p. (Cahier 1)
- **AYDALOT** Philippe 2004: « *L'aptitude des milieux locaux à promouvoir l'innovation* » paris **Éd l'Harmattan**.
- **BLANCHET Gilles, GOBERT Bertrand, Jean-Alfred GUEREDRAT** 2002: « *la pêche aux Antilles Martinique et Guadalupe* » **IRD** éditions **page 220**
- **BENKO** Georges, **LIPIETZ** Alain 2007 : « *La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique* » **PUF**, 564 p
- **BERNOUX** Jean-François 2005: « *Mettre en œuvre le développement social territorial méthodologie, outils, pratiques* » 2^{ème} édition **DUNOD**
- **BRASSEUL** jacque 2008: « *introduction a l'économie de développement* » 3^{ème} éd : **Armand COLIN** paris
- **BREUIL** Christophe 1997: « *les pêches en méditerranée : éléments d'information sur le contexte halieutique et les enjeux économiques de leur aménagement* » **FAO** Circulaire sur les pêches N° 927 FIPP/C927 **Rome, octobre 1997**
- **DATAR/Ministère du Plan et de l'aménagement du territoire 1986:** « *Guide du développement local* » éd : **Syros**
- **DOMMERGUES** Pierre 1988: « *La société du partenariat : économie territoire et revitalisation régionale aux Etats-Unis et en France* ».Paris, **AFNOR - Anthropos**. 1 vol. (439 page)
- **HAURIOU** Maurice 1965: « *Précis de Droit constitutionnel* » 1929 Sirey, 2ème édition rééd photomécanique, **CNRS**, p.189 « *Etude sur la décentralisation* »
- **FAVREAU** Louis et **LÉVESQUE** Benoît, **1996:** « *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention* », **Sainte-Foy, PUQ, p 221**
- **FERRAS** Robert 1990: « *ville paraître, être à part* » éd **Belin** 144 page
- **FERRIER** Jean Pierre 1983: « *Leçon du territoire, nouvelle géographie de la région Provence Alpes Côte d'Azur* », **Edisud**
- **FURTADO** Celso 1970: « *Théorie du développement économique* » Paris, **PUF**
- **GOUTTEBEL** .j. y 2001: « *stratégie de développement territorial* » éd **Economica**
- **GREFFE** Xavier 1986: « *Décentraliser pour l'emploi : les initiatives locales de développement* » Paris éd **Economica**
- **GREFFE** Xavier 2005: « *la culture et le développement local* » **OCDE**

- **GREFFE** Xavier 1984: « *Territoires en France, les enjeux économiques de la décentralisation* » éd **Economica**
- **GREFFE** Xavier 2002: « *Le développement local* » Editions de **l'Aube - DATAR**, La Tour d'Aigues, 199 page
- **GREFFE** Xavier, 1984 : « *Economie des politiques publiques* » Paris **Dalloz** page 146
- **JAGQUES** Baguenard 2004: « *La décentralisation* » **PUF**
- **NGOK** Emmanuel, **NDJAMEN** Denis, **DONGMO JIONGO** Valéry 2005: « *Contribution économique et sociale de la pêche artisanale aux moyens d'existence durables et à la réduction de la pauvreté* » **août 2005 (FAO)/(PMEDP)** Projet Pilote 3 « Moyens d'existence améliorés dans le secteur post-capture »
- **OLIVER** Pierre, **FRANQUESA** Ramon juin 2005 « *La pêche en Méditerranée* » Les notes d'analyse du **CIHEAM** N°3 –page 03-21
- **PAILLIART** Isabelle, 1993 : « *Les territoires de la communication* », **Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, pp. 8-9**
- **PECQUEUR** Bernard **2000**: « *Le développement local* » **Syros** - Alternatives Economiques 132 page
- **PECQUEUR** Bernard, 1989 : « *Le développement économique local* », éd. **Syros** page 150
- **PERRIN J.C.**, 1982 : « *Précise le contenu dans : Economie spatiale et méso-analyse* » Colloque : « *La Découverte de l'Espace dans la Science Economique de Langue Française* », 13-14 septembre **Namur**
- **SAHI** Mohand Akli et **BOUAICHA** Mohamed 2003 : « *la pêche artisanale en Algérie* » : Alger - Mai 2003 Centre National d'Etudes et de Documentation pour la Pêche et l'Aquaculture : Document **FAO Copemed**
- **ROBINSON** A. 1974 : « *La pêche doit être gérée à l'échelle mondiale* » in *Le Monde Diplomatique*, Août p. 23 et supra. Chapitre 2
- **SENE** Mamadou, 2003 : « *Décentralisation et Développement local, exigence d'une synergie pour un développement durable* » in *développement local et Développement durable* (Abdoulaye **NIANG** sous la Direction, **Coopération inter universitaire Turin-Sahel, pp. 391- 401**
- **THEMOI** Demsou, **LAOUKOURA** Kaguerou, **LAOBEUL** Dara, 2006: « *évaluation de la contribution de la pêche à l'économie du Tchad* » **juillet 2006 (FAO)/(PMEDP)** Projet Pilote 3 « Moyens d'existence améliorés dans le secteur post-capture »
- **TEISSERENC** Pierre 2002: « *Les politiques de développement local* » Paris 2eme éd **Économica**, 231 page.
- **TEISSERENC** Pierre, 1994 : « *Les politiques de développement social - Approche sociologique* » **Paris, Economica, p. 121.**
- **TREMBLAY** D. G et **FONTAN** J M 1994 : « *le développement économique local : la théorie, les pratiques, les expériences* » **PUQ**

- **VACHON Bernard** 1993: « *le développement local : théorie et pratique* » éd : **Geant Morine**
- **VESTALYS Herimandimby, ANDRIANARIVELO Mboahangy Sonia**, 2008: « *Analyse de la filière pêche-pisciculture dans la région Itasy en MADAGASCAR* » **Juillet 2008** Programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER) **FIDA et FAO**
- **FERGUENE.A.**, 2003: « *Gouvernance locale et développement territorial. Le cas des pays méditerranéens* » 2003 Colloque international à Constantine (Algérie) sur le thème « *Gouvernance locale et développement territorial. Le cas des pays méditerranéens* » tenu les 26 et 27 avril P5.

PUBLICATIONS DU MINISTERE :

- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques **MPRH 2001**: « *Le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Algérie : capacités et perspectives* »
- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques **MPRH 2003**: « *plan nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture 2003-2007* »
- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques **MPRH 2009**: « *schéma directeur de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture* »
- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques **MPRH 2006**: « *Pêche et aquaculture en Algérie de la refondation à l'intégration économique*»
- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques **MPRH 2006**: « *Statistiques des pêches 2000-2005* » **juillet 2006**
- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques **MPRH 2008**: « *Schéma directeur de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture horizon 2025* »
- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques **MPRH 2004**. Recueil de textes réglementaires. Tome 1, pp88. pp175-198
- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques **MPRH 2007**: « *Le Programme d'Appui à la Relance Economique* ».

REVUES :

- **CHERIF.C** 2003: « *décentralisation et développement local* » revue **IDARA** n°26
- **CARROZ. J.E.** 1984: « *Le développement des pêches doit tenir compte des aspects biologiques, mais aussi socio-économiques* » Revue France Pêche, no 289, avril 1984, pp. 6 – 13
- **FERFERA. M.Y, BENABDALLAH.Y** 2003: « *Administration Locale, Décentralisation Et Gouvernance* » Revue **IDARA** n°2
- **GUIGOU Jean-Louis** 1984 : « *Le développement local : espoirs et freins* » revue Correspondance Municipale, **n°246, mars 1984**

- **PEQUEUR** Bernard 2000: « *le développement local* » 2^{ème} édition revue et augmentée **syros**
- **PLASSARD** François, 1986: « *A la recherche d'une définition du développement local* » **revue** Correspondance Municipale, n° **265 février 1986**
- **POLEZE** Marie et **SHEARMURE** Richard, 2005 : « *Economie urbaine et régionale, introduction à la géographie économique* » **Economica**, Paris Page 183
- **LECLERC.M, OLIVE** cite par A. **DUBERSSON** et **YVES-ANDRE** Fauré 2005: « *la décentralisation et développement local* » revues tierces monde n°18

MEMOIRES :

- **BOUSHABA** Abdelamdjid 2008 : « *l'Algérie et le droit des pêches maritimes* » **Mémoire de doctorat** préparée par la Faculté de Droit département du Droit public. Université Mentouri (**Constantine**)
- **Monographie de la wilaya de Mostaganem** 2001/2010 (la direction de planification et d'aménagement de territoire) DPAT
- **SAAR** Omar 2005 : « *Aire marin, gestion halieutique, diversification et développement local : le cas de réserve de biosphère du Delta du Saloum (Sénégal)* » THESE DE DOCTORAT Mention : Sciences Economiques Université de Bretagne occidentale décembre 2005
- **TOUZRI** Abdelfattah 2007 : « *développement locale acteurs et action collective* » **Mémoire de doctorat** en Sciences Sociales, développement population et environnement juin 2007

SITES :

- **BRUNET** Bernard 1997-1999, « *Le Développement local, définition/ le développement local un concept mais aussi une pratique* » <http://www.globenet.grg.horizon.local/>.
- Cahiers de recherche / IREC 01-03 : « *Le développement local : Contexte et définition* » Par **Paul Prévost Ph.D.** document PDF sur internet <http://www4.uqo.ca/observer/DevLocal/NotionsDL/DefDevLocal.htm>
- **FAO** 2011. « Rapport de la vingt-neuvième session du Comité des pêches ». Rapport sur les pêches et l'aquaculture No 973. FAO. Rome. 59 pages.
- **FAO** 2011 « SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE » document sur internet : <http://www.fao.org/docrep/016/i2727f/i2727f01.pdf>

- **GUIGOU J.L** : « *Association et développement local* » 1984 regard sur le développement local par Xavier Greffe, Territoire en France, les enjeux économiques de la décentralisation, http://www.tanmia.ma/article.php3?id_article=7426&lang=fr
- <file:///C:/Documents%20and%20Settings/POS/Bureau/W6526f03.htm>
- http://www.fao.org/fishery/countrysector/naso_algeria/fr
- <http://www.mpeche.gov.dz/>
- <http://www.tanmia.ma/> fr
- <http://www.globenet.org/horizon-local/>
- **KOLOSZY Katalyn**, (1996-2001) : « *Le développement local : réflexion pour une définition théorique du concept* » Horizon local. <http://www.globenet.org/horizon-local/>. (Document en ligne)
- **CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**, (septembre 2005) : « Décentralisation et développement local : Eléments d'analyse et de réflexions » à partir de certains travaux du CSAO (Club du Sahel et Afrique de l'Ouest) (document en ligne)

JOURNAUX OFFICIELS

- Décret n° 79/234 du 24 novembre 1979 J.O.R.A. du 27 novembre 1979, pp. 928
- EL MOUDJAHID, 19 octobre 1981, p. 12.
- Loi 03/10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable; cf. J.O. n° 43 du 20 juillet 2003, pp 6
- Loi n° 01-11 relative à la pêche et à l'aquaculture. 03/07/2001 1er juillet 2007, p. 17 à 19
- Recueil de textes réglementaires de pêche et aquaculture (tome 1), décembre 2004
- Journal officiel de la République algérienne n° 43
- Journal officiel n° 29, 4 juillet 2008, p. 18 à 20
- Rapport Mondial sur les pêches F.A.O. 2006
- Rapport Mondial sur les pêches F.A.O. 2010
- Statistiques archive de la FAO sur la pêche 2005
- FAO Fisheries – The State of World Fisheries and Aquaculture, 2008 PART 1: World review of fisheries and aquaculture, p. 44

LA LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Titre	Page
II.1	La réalité du secteur de la pêche dans le monde	42
II.2	Répartition des wilayas à façade maritimes par région	47
II.3	Les principaux sites de débarquements par région	51
II.4	la répartition des ressources hydriques en Algérie	53
II.5	création d'emploi par l'aquaculture	54
II.6	Tailles minimales marchandes de principales espèces petites Pélagiques	58
II.7	Evolution de la production de la pêche entre 1999 et 2009	66
II.8	Production aquacole et pêche continentale	68
II.9	Le développement de la flottille nationale	70
II.10	L'évolution annuelle du ratio alimentaire en Algérie	72
II.11	l'évolution de l'emploi direct et indirect de l'activité de la pêche en Algérie	73
II.12	Population maritime selon les catégories professionnelles dans le secteur de pêche	74
II.13	la contribution de la pêche au PIB nationale	75
II.14	valeur ajoutée engendré par le secteur de pêche	75
II.15	les importations du secteur de la pêche	76
II.16	les exportations du secteur de la pêche	77
II.17	les variations de la balance de commerce extérieur du secteur de la pêche	77
II.18	les évolutions du taux de couverture dans le secteur de la pêche en Algérie (2000-2009)	78
II.19	Les principaux partenaires à l'importation	79
II.20	Les principaux partenaires à l'exportation	79
III.1	Population et superficie des daïras de la wilaya de Mostaganem en 2010	82
III.2	repartition spatiale de la population par d'habitation	83
III.3	Répartition de la population selon les tranches d'âge et le sexe	84
III.4	Répartition de la population occupée par secteur d'activité en 2010	85
III.5	Répartition des PME par commune en 2010	87
III.6	situation des PME et sa contribution à la création d'emploi dans la wilaya	88
III.7	plages d'échouages dans la wilaya	90
III.8	Evolution de la Flottille sur les dix dernières années (2000/2010)	91

III.9	Evolution de l'effectif marin de (2000-2010)	92
III.10	Désignation des inscrits maritimes en 2010	93
III.11	Evolution de la Production sur la période 2001/2010	94
III.12	Impact en termes de production des programmes de soutien à l'investissement 2000-2010	96

LA LISTE DES GRAPHES

Graphe	Titre	Page
I.1	Utilisation de la production halieutique mondiale	30
II.1	la Production halieutique et aquacole et pêche continentale dans le monde depuis 1950	41
II.2	Evolution de la production halieutique en Algérie entre 1999 et 2009	66
II.3	Part de la production de la wilaya de Mostaganem dans la production nationale	67
II.4	Evolution de la production aquacole et pêche continentale en Algérie	68
II.5	Evolution de la flotte par types de métiers (2000-2009)	70
II.6	Evolution annuelle de la flotte de pêche (2000-2009)	71
II.7	L'évolution annuelle du ratio alimentaire en Algérie	72
II.8	l'évolution de l'emploi direct et indirect de l'activité de la pêche en Algérie	73
II.9	l'évolution de l'effectif marin a Mostaganem par rapport a l'effectif national	74
II.10	valeur ajoutée engendré par le secteur de pêche	75
II.11	évolution des échanges avec l'extérieur en million de \$(2000-2009)	77
III.1	répartition de la population selon les tranches d'âge en 2010	84
III.2	PME et emploi en 2010	88
III.3	évolution annuelle de la flotte de 2000 à 2010	92
III.4	Evolution de l'effectif marin de (2000-2010)	92
III.5	Fluctuation de la production sur la période 2000/2010	94
III.6	Répartition des armateurs par catégories d'âge	101

III.7	Ancienneté des pecheurs armateurs de cette wilaya	102
--------------	---------------------------------------------------	------------

La liste des figures

Figure	Titre	Page
I.1	les agents de la filière de pêche	25
II.1	Carte représentative de la côte Algérienne	44
II.2	Organisation du secteur de la pêche et des ressources halieutique en Algérie	49
II.3	la repartions des ressources hydriques en Algérie	52
II.4	les zones de pêche dans notre pays	57
II.5	Répartition de la production nationale par groupe de poisson	67
II.6	Les zones d'exploitations pour la pêche maritime en Algérie	69
II.7	la part des flottilles de la wilaya de Mostaganem par rapport à la nationale	70
III.1	la Localisation de la Wilaya de Mostaganem	82
III.2	la wilaya de Mostaganem limite	82
III.3	repartition de la population par dispersion	83
III.4	situation de l'emploi dans la wilaya par secteurs d'activités en 2010	86
III.5	répartition des PME dans la wilaya de Mostaganem	87
III.6	La production totale de poisson de la wilaya selon les sites en 2010	95
III.7	Niveau de scolarisation des pêcheurs armateurs professionnels	102
III.8	Situation familiale des armateurs	103
III.9	Nombre d'enfants des armateurs	103
III.10	L'origine de l'entreprise	104
III.11	Les critères recherchés pour le recrutement des marins	105
III.12	Principaux circuits de commercialisation	110

Annexes :

Liste des annexes

Annexe 1 : Questionnaire sur l'activité de la pêche dans la Wilaya de Mostaganem

Annexe 2 : Le Secteur de la pêche dans le monde

Annexe 3 : Calendrier des poissons

Annexe 4 : Abréviations

Annexe : I

Questionnaire sur l'activité de la pêche dans la Wilaya de Mostaganem

ENQUETE DESTINE AUX ARMATEURS EXERÇANTS AU PORT DE COMMUNE
CHEF LIEU DE LA WILAYA DE MOSTAGANEM

Dans le cadre des relations Entreprise-Université, nous avons l'honneur de solliciter de votre bien vaillance de bien vouloir accepter de répondre à ce questionnaire qui s'inscrit dans le cadre d'une recherche purement scientifique sur le thème : « **l'activité de la pêche et le Développement local** : étude de cas sur la wilaya de Mostaganem »

Merci d'avance pour votre collaboration

Le sommaire suivant détail le contenu de ces titres formant le plan de notre questionnaire :

- 1- Identification de l'entreprise
 - Profil de l'armateur (l'entreprise de pêche).
 - Personnel et mains d'œuvre
 - Matériel et équipements
 - Les charges de production
 - L'importance de l'activité
- 2- Production, transformation, et commercialisation
 - Les ressources halieutiques de cette wilaya
 - Estimation de l'effort de pêche et de capture
 - Circuit de commercialisation
- 3- Environnement externe
- 4- Les contraintes dans la pratique de la pêche
- 5- Les perspectives de ce secteur

Enquête sur l'activité de la pêche et sa rôle socio-économique dans la wilaya de Mostaganem destiné aux armateurs exerçants au port chef lieu de cette willaya

Nom de l'entreprise de pêche ou nom du patron pêcheur (l'armateur) :

1. Identification de l'entreprise de pêche (l'armateur) :

A- Profil de l'armateur (le patron de pêche)

1/ Age : Situation familiale : Nombre d'enfants :

2/ Depuis combien d'année êtes-vous Pêcheur Professionnel ?

3/ Avant d'être pêcheur professionnel, exerciez-vous une autre activité ? Oui Non

Si Oui, quelle était cette activité

?

4/ Quel est votre niveau de scolarisation ? Sans formation BEF
 Etudes supérieures BAC
 Autre, précisez :

5/ Avez-vous une Formation professionnelle ? Oui Non

6/ Origine de votre activité ? Création Transmission Reprise Reconversion

B- Personnel et main d'œuvre

7/ Quel est le nombre de travailleurs dans votre entreprise ?

8/ En 2010 et comparativement aux années précédentes, vos effectifs ont-ils été ?

En hausse Stable En baisse

9/ Espérez-vous augmenter l'effectif de votre entreprise ?

Oui Non

10/ Quels sont les critères recherchés pour le recrutement des marins ?

Niveau de scolarisation la formation professionnel Expérience dans le métier

11/ Les effectifs employés sont ils déclarés à la CNAS ? Oui Non

C- Matériel et équipements

12/Quelles sont les caractéristiques de votre embarcation ?

Type d'embarcation	Longueur (en mètres)	Année d'achat	Type d'acquisition		Prix d'achat
			Neuf	Occasion	

13/Quels principaux types d'engins et filets utilisez-vous ?

Type d'engins et filets	Nombre actuel

14/ En moyenne annuelle, quelle est la part du chiffre d'affaires de votre activité de pêche qui vous sert à réinvestir ?%

D- Les charges De production

15/Quelles ont été vos charges en moyenne sur les 5 dernières années (approximativement) ?

Type de charges	Charges en pourcentage de chiffre d'affaire en 2011
Droits de pêche (licences, locations)	
salariés	
Entretien des bateaux et moteurs (réparations, révisions,...)	
Entretien et renouvellement du matériel de pêche	
Carburant et huile bateau	
Impôts	
Assurance (individuelle, bateau)	

16/Comment appréciez-vous le système fiscal ?

Stimulant

Moyen

contraignant

E- L'importance de cette activité

17 / La pêche professionnelle est-elle votre seule activité et source de revenu ?

Oui

Non

Si non, quelle autre activité professionnelle exercez-vous ?,

18 /Quelle part de votre temps de travail consacrez-vous à la pêche ?%

19 /La part de votre revenu issu de la pêche est-elle ?

Stable

En baisse

En hausse

Si en baisse, expliquer pourquoi

2- Production, transformation et commercialisation

• Les ressources halieutiques de cette wilaya

1/Quelle a été votre production en 2011 ?

Espèces prédominantes (détailler les principales espèces)	Poids pêché (en Kg)	Tendance de la production par rapport aux années précédentes*
1-		
2-		
3-		
4-		
5-		
6-		
7-		
8-		
9-		
Total (toutes espèces)		

+ : Hausse;

= : Stable ;

- : Baisse

• L'effort de pêche et de capture

1/Quel est le nombre de sorties réaliser par vous en cette année ? Ou dans l'année précédente ?

Le type d'armateur	L'effort de pêche (sorties) en année	Nombre d'heurs/jours de travail

- **Circuit de commercialisation**

1/La part de votre production destinée vers

→

→

La consommation : ...%

La transformation :%

2/Pratiquez-vous la transformation des poissons que vous pêchez ? Oui Non

3/Quels circuits de commercialisation utilisez-vous ? (à exprimer en % approximatif)

Circuits de commercialisation en pourcentage du chiffre d'affaires					
Mareyeurs	Poissonniers	Restaurants	Marchés	Particuliers	Export

4/Quelle est la destination de votre production ? Précisez la destination

En cas où la réponse est oui dans les deux dernières suggestions ?

Marché local

La région ouest

National

3- Environnement externe

1/ Avant la création de votre Ets avez-vous bénéficié du soutien et de l'orientation des acteurs publics

Oui Non

Si oui les quels ?.....

2/ Avez-vous un partenariat avec les acteurs locaux ?

Oui Non

3/ Avez-vous créé votre activité dans le cadre d'un dispositif d'aide à la création d'entreprise ?

Oui Non

4/ Lors de la constitution de votre Ets quel était le mode de financement de votre Ets.

Crédit bancaire

Apport personnel

Autre

5/ Comment juger vous les crédits bancaire en Algérie ?

- Trop chers
 Moyen
 Moins chers

4- Les contraintes dans la pratique de la pêche

1/Quelles pressions et difficultés ressentez vous actuellement dans votre activité de pêche (cochez) ?

Baisse de la ressource Fortement moyennement
 Très peu pas du tout

Dégradation de l'environnement Fortement moyennement
 Très peu pas du tout

Renforcement de la réglementation Fortement moyennement
 Très peu pas du tout

Pressions des pêcheurs amateurs Fortement moyennement
 Très peu pas du tout

Pressions des pisciculteurs Fortement moyennement
 Très peu pas du tout

Baisse du marché Fortement moyennement
 Très peu pas du tout

Baisse des prix Fortement moyennement
 Très peu pas du tout

Hausse des charges Fortement moyennement
 Très peu pas du tout

Autres (précisez) ;

.....

5-Les perspectives de ce secteur

2/Quelles sont actuellement vos perspectives en matière de la pêche professionnelle dans cette wilaya ?

- Le développement de votre activité
 Maintien d'activité au niveau actuel
 Reconversion dans d'autres activités
 Relocalisation
 Transmission hors cadre familial
 Cessation pour cause de non rentabilité

- Transmission familiale
- Départ en retraite, sans transmission
- Autre (précisez).....

.....
.....

3/ Quelles perspectives voyez-vous pour la pêche professionnelle dans notre wilaya, et quelles actions (Publiques et professionnelles) vous semblent nécessaires pour maintenir ou redévelopper cette activité ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Remarque :

Cette enquête fera l'objet d'une thèse de magister déclarée à l'université d'Oran.

Nous vous remercions vivement de l'intérêt que vous portez à la repense sur cet enquête.

Annexe : II**Le secteur de la pêche dans le monde**

Part du poisson dans l'offre de protéines animales (moyenne 2007-2009)



Protéines de poisson
(par habitant/jour)

<2 g

4-6 g

>10 g

2-4 g

6-10 g

Part du poisson dans l'offre
de protéines animales

>20%

Le poisson comme aliment: offre par habitant (moyenne 2007-2009)



Offre moyenne de poisson
par habitant
(équivalent poids vif)



PRODUCTION

Capture

Continentale	9,8	10,0	10,2	10,4	11,2	11,5
Marine	80,2	80,4	79,5	79,2	77,4	78,9
Total des pêches de capture	90,0	90,3	89,7	89,6	88,6	90,4

Aquaculture

Continentale	31,3	33,4	36,0	38,1	41,7	44,3
Marine	16,0	16,6	16,9	17,6	18,1	19,3
Total de l'aquaculture	47,3	49,9	52,9	55,7	59,9	63,6

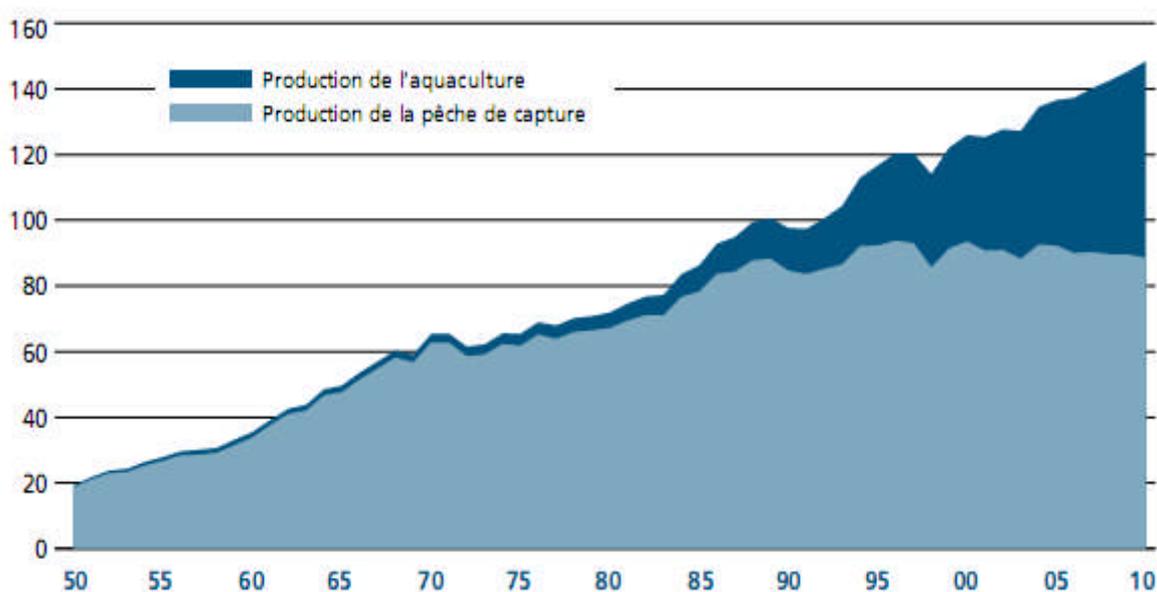
TOTAL DE LA PÊCHE MONDIALE	137,3	140,2	142,6	145,3	148,5	154,0
-----------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

UTILISATION

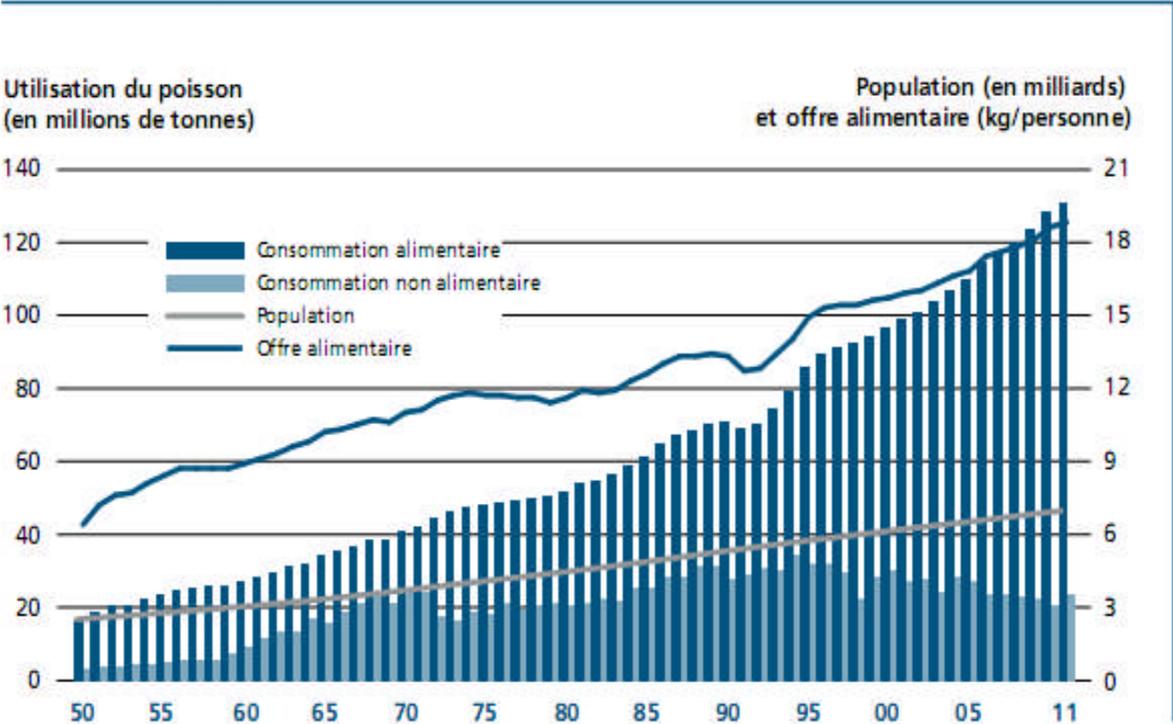
Consommation humaine	114,3	117,3	119,7	123,6	128,3	130,8
Utilisations à des fins non alimentaires	23,0	23,0	22,9	21,8	20,2	23,2
Population (<i>milliards</i>)	6,6	6,7	6,7	6,8	6,9	7,0
Offre par habitant de produits alimentaires halieutiques (<i>kg</i>)	17,4	17,6	17,8	18,1	18,6	18,8

Production mondiale de la pêche de capture et de l'aquaculture

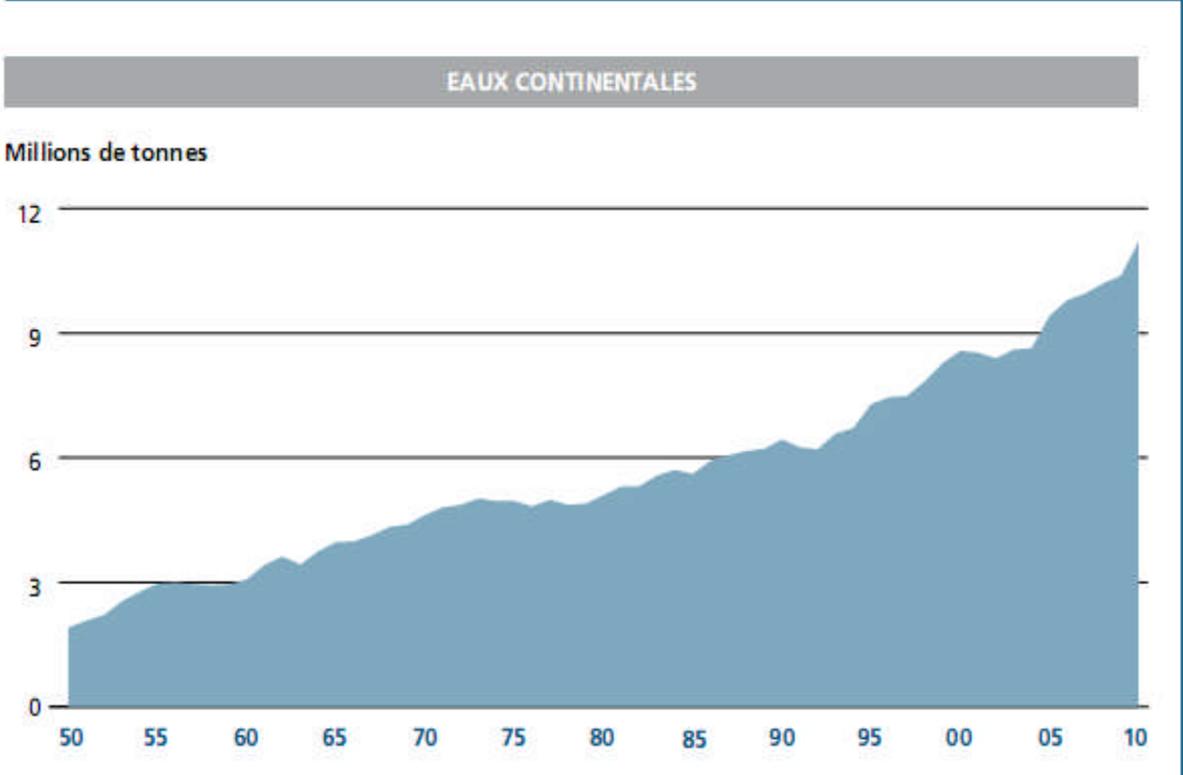
Millions de tonnes

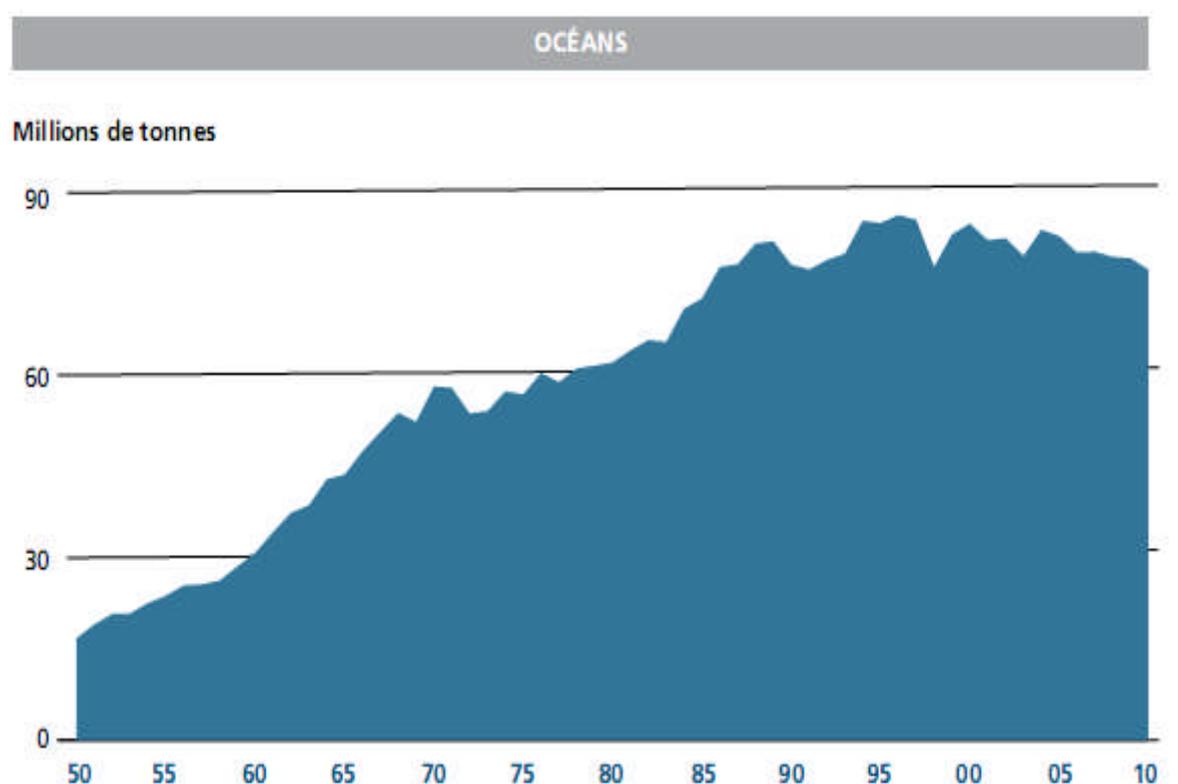


Utilisation et offre mondiales de poisson



Production mondiale de la pêche de capture





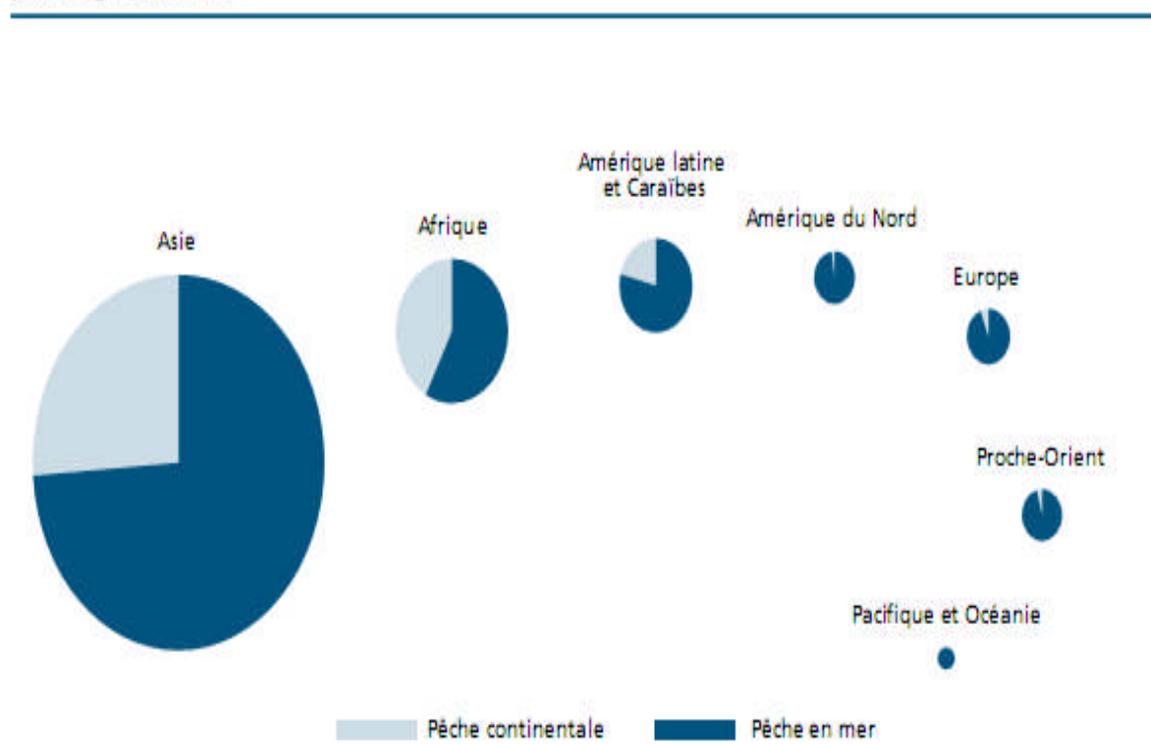
Production de la pêche de capture dans les eaux continentales, par continent et grand producteur

Continent/pays	2004	2010	Variation 2004-2010	
	(Tonnes)	(Tonnes)	(Tonnes)	(Pourcentage)
Asie	5 376 670	7 696 520	2 319 850	43,1
Chine	2 097 167	2 289 343	192 176	9,2
Inde	527 290	1 468 757	941 467	178,5
Bangladesh	732 067	1 119 094	387 027	52,9
Myanmar	454 260	1 002 430	548 170	120,7
Afrique	2 332 948	2 567 427	234 479	10,1
Amériques	600 942	543 428	-57 514	-9,6
Europe	314 034	386 850	72 816	23,2
Océanie	17 668	16 975	-693	-3,9
Total mondial	8 642 262	11 211 200	2 568 938	29,7

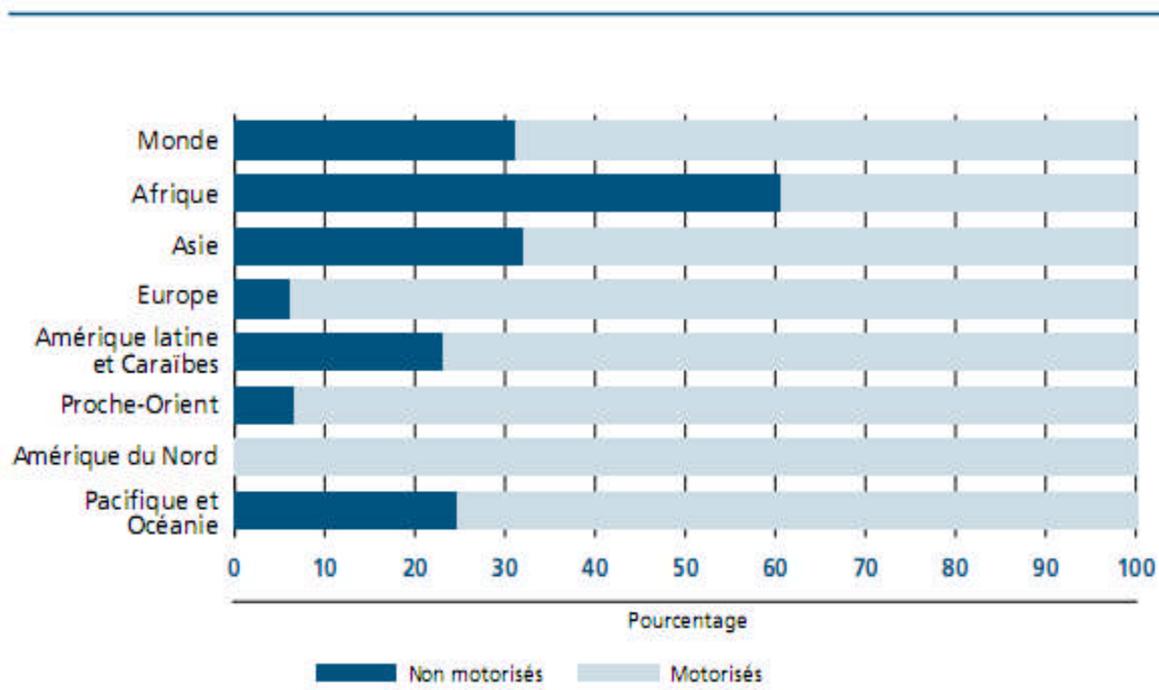
Dix premiers producteurs aquacoles des régions et du monde en 2010

Afrique	Tonnes	Pourcentage	Amériques	Tonnes	Pourcentage	Asie	Tonnes	Pourcentage
Égypte	919 585	71,38	Chili	701 062	27,21	Chine	36 734 215	68,92
Nigeria	200 535	15,57	États-Unis	495 499	19,23	Inde	4 648 851	8,72
Ouganda	95 000	7,37	Brésil	479 399	18,61	Viet Nam	2 671 800	5,01
Kenya	12 154	0,94	Équateur	271 919	10,55	Indonésie	2 304 828	4,32
Zambie	10 290	0,80	Canada	160 924	6,25	Bangladesh	1 308 515	2,45
Ghana	10 200	0,79	Mexique	126 240	4,90	Thaïlande	1 286 122	2,41
Madagascar	6 886	0,53	Pérou	89 021	3,46	Myanmar	850 697	1,60
Tunisie	5 424	0,42	Colombie	80 367	3,12	Philippines	744 695	1,40
Malawi	3 163	0,25	Cuba	31 422	1,22	Japon	718 284	1,35
Afrique du Sud	3 133	0,24	Honduras	27 509	1,07	République de Corée	475 561	0,89
Autres	21 950	1,70	Autres	113 067	4,39	Autres	1 557 588	2,92
Total	1 288 320	100	Total	2 576 428	100	Total	53 301 157	100

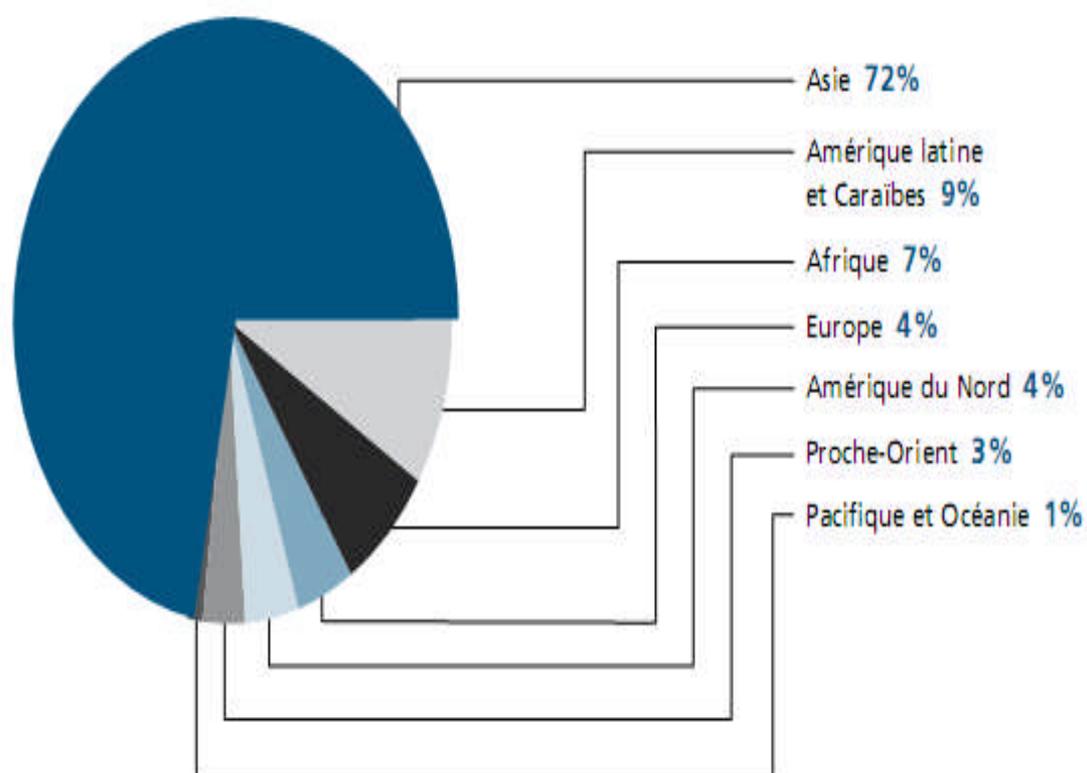
Proportion de navires de pêche opérant en mer et dans les eaux intérieures, par région, 2010



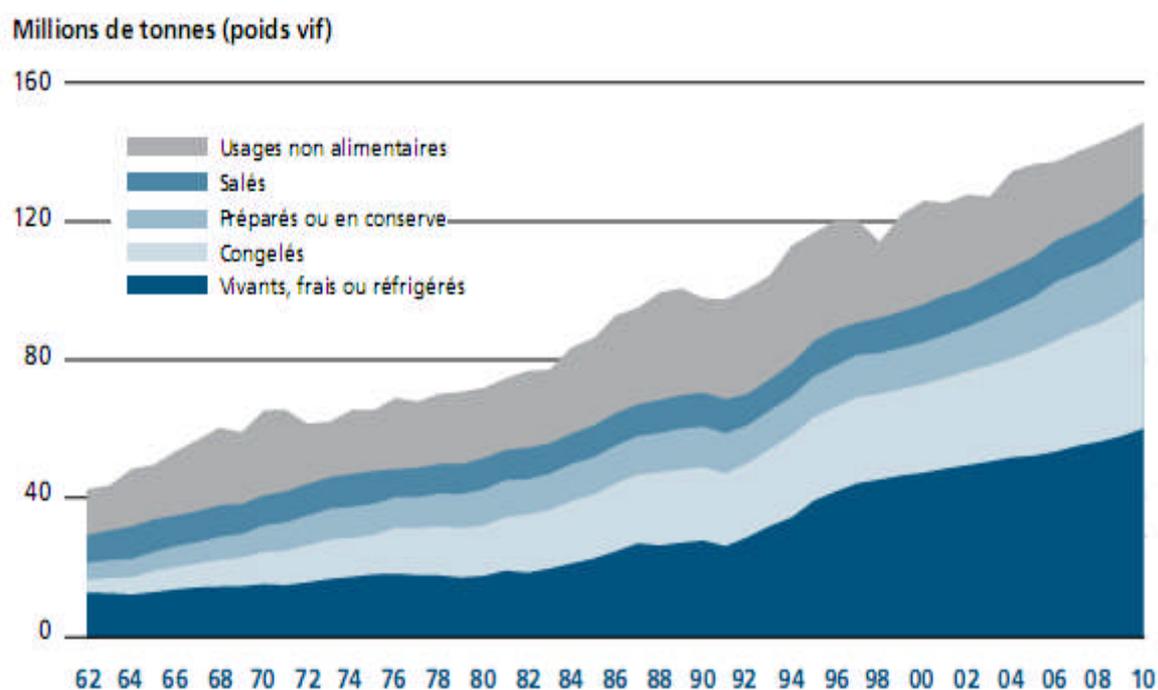
Proportion de navires de pêche maritime motorisés ou non motorisés, par région, 2010



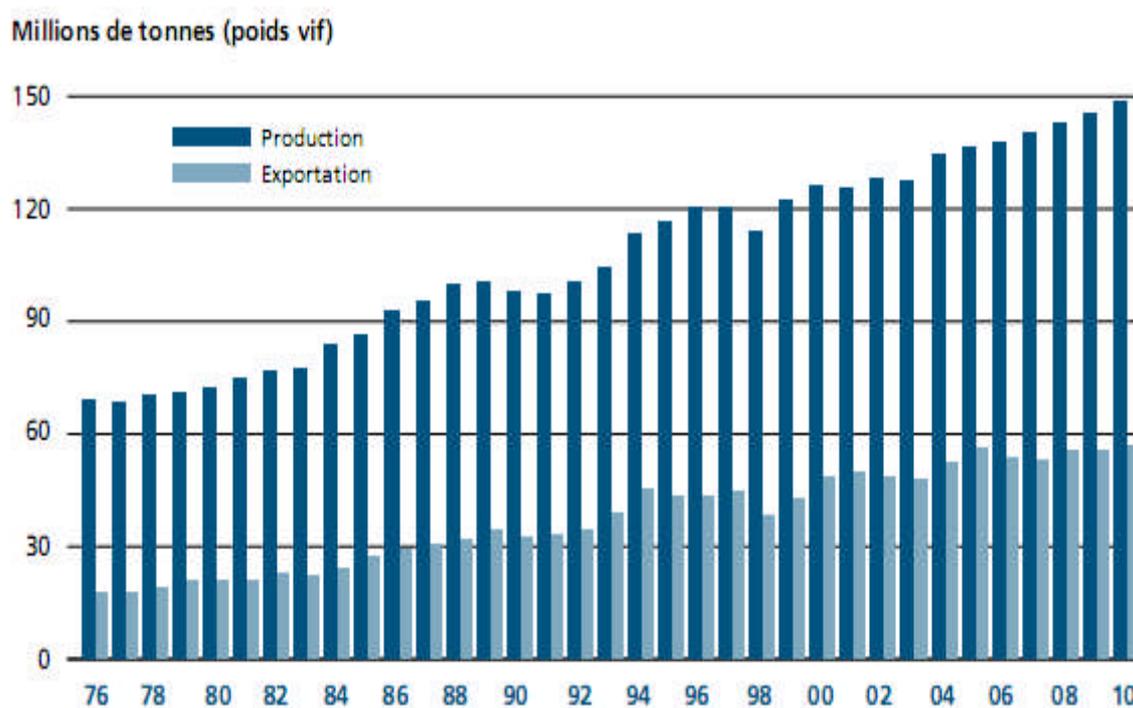
Répartition des navires de pêche motorisés, par région, 2010



Utilisation des produits de la pêche dans le monde (ventilés par volume), 1962-2010



Production mondiale du secteur des pêches et quantités destinées à l'exportation



Annexe : III

Calendrier des poissons

Quel poisson ?		Saisonnalité et pic de consommation	taille mini	Valeurs protéine	Valeurs lipides
Araignée		Novembre à juin		19,5	5,5
Bar (loup)		Novembre à mars	25 ou 36 cm	20	1
Barbue		Toute l'année	30 cm	16	6
Baudroie (lotte)	●	Toute l'année - pic mars à mai		18	0,7
Cabillaud	●	Toute l'année - pic mars à mai	35 cm	16	0,3
Calmar (encornet)		Janvier à mars et Août à septembre		16	1
Cardine		Toute l'année - pic mars à mai		16	1
Chinchard		Février à juin	15 cm	18	2
Congre		Octobre à avril	58 cm	20	3
Coquille St Jacques		Octobre à mai		15 à 20	1
Dorade grise		Toute l'année - pic janvier à mai	23 cm	17	1
Dorade Royale		Septembre à novembre		17	1
Eglefin		Toute l'année - pic septembre à mai		17	0,3
Grenadier	●	Toute l'année - pic mai à novembre		17,5	0,7
Grondin rouge		Septembre à mai		18	3
Hareng		Toute l'année - pic novembre et déc.	20 cm	17	6
Langoustine glacée		Avril à août		17	2
Langoustine vivante		Mars à juillet		17	2
Lieu jaune		Toute l'année - pic février et mars	30 cm	17	2
Lieu noir		Toute l'année - pic février à septembre		17	2
Limande-sole		Mai à octobre		16	1
Lingue bleüe (lingue)	●	mars à septembre		21	0,3
Lingue franche (Julienne)	●	Février à septembre		21	0,3
Maquereau		Mars à mai	30 cm	14	8
Merlan		Toute l'année - pic janvier à mars	27 cm	0,16	0,6
Merlu	●	Mars à juillet	27 cm	0,17	1
Plie (carrelet)	●	Toute l'année - pic janvier à mai	27 cm	0,15	0,6
Raie	●	Toute l'année	36 cm	0,18	1,5
Rouget-barbet	●	Mai à juillet et Septembre à décembre		0,2	7
Roussette		Toute l'année - pic septembre à nov.		20 à 30	4 à 5
Sardine		Mai à octobre	11 cm	0,21	10
Sole		Toute l'année sauf janvier (reproduction) - pic février à avril	24 cm	0,16	1
Saint-Pierre		Avril à juillet		0,16	0,9
Tacaud		Toute l'année - pic janvier à mars	25 cm	0,16	4,5
Thon blanc (germon)		Mai à septembre		0,27	13
Thon rouge	●	Avril à décembre		0,27	13
Turbot		Toute l'année - pic mars à juillet	30 cm	0,16	6
Tourteau		Mai à septembre		0,2	2 à 5

Annexe : IV

Lexique

ANDP : Agence Nationale de Développement de la Pêche

ANSEJ : Agence Nationale

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales des travailleurs salariés

CNDPA : Centre National de Développement pour la Pêche et l'Aquaculture

CNRDPRA : Centre National de Recherche et Développement de la Pêche et l'Aquaculture

DGP : Direction Générale des Pêches

DPM : Domaine Public Maritime

DPRH : Direction des Pêches et des Ressources Halieutiques

ECOREP : Entreprise de Construction et de Réparation navale des Equipements de Pêche

ENAPECHES : Entreprise National de Pêche

FAO : Fonds des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

ISMAL : Institut des Sciences de la mer et de l'Aménagement du Littoral

ITPA : Institut de Technologie pour la Pêche et l'Aquaculture

MPRH : Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques

OAP :

OMS :

ONP :

ONDPA :

ONPDA : l'Office National pour la Production en Aquaculture

TABLE DES MATIERES

Remerciements	
Dédicaces	
Sommaire	
Introduction générale	01
Chapitre I : L'activité de la pêche et le développement local :	
Quelques précisions conceptuelles	
1-1 Notion sur le développement local	07
1-1-1 Le développement local : Origine du concept	07
➤ Une vision du local dans le global	08
➤ Développement par le haut, développement par le bas	09
1-1-2 définition, objectifs, acteurs, et outils de développement local	09
a- Qu'est-ce que le développement ?	10
b- Qu'est-ce que le « local » ?	10
c- De quel type de « local » s'agit-il ?	11
d- Un développement économique local	12
➤ Définition de développement local	13
➤ Le développement local, une pratique économique, culturelle et sociale	15
1-1-3 Les acteurs et leur rôle	15
A- Les acteurs Publics	15
a- Les collectivités locales	15
b- L'Etat	15
c- Les services extérieurs des départements ministériels	15
B- Les acteurs privés	16
C- Autre acteurs	16
1-1-4 Objectifs et outils	16
1-1-5 Décentralisation et développement local	17

1-1-6 Les stratégies de développement local	19
1-1-6-1 Une politique fondée sur des nouveaux principes d'action	19
a- une politique de développement local	19
b- Un développement stratégique	19
c- Un système formalisé de gestion et de prise de gestion	19
1-1-6-2 Un développement qui fait appel à des outils spécifiques	20
a- Les outils de production d'information et de connaissances	20
b- Les outils d'aide à la concertation, à la mobilisation et à la coopération entre acteurs pour accompagner les projets de développement	20
1-1-7 Les Conditions de Développement local	20
a- Une volonté Politique locale	20
b- Une interdisciplinarité économique, sociale et culturelle	20
c- Le partenariat	21
1-1-8 Dimensions du développement local	21
a- Aménagement du territoire	21
b- Développement de l'employabilité	21
c- Création d'entreprises et d'emplois	22
✓ Généralistes	22
✓ Spécialisées	22
1-1-9 Le développement local en Algérie : un processus en marche vers le développement des territoires	22
a- La prise de conscience du fait local	22
1-2 l'activité de la pêche	23
1-2-1 Définition de la Pêche	24
1-2-1-1 Définition de la filière de pêche	25
✓ Les pêcheurs	25
✓ Intermédiaires	25

✓ Transformateurs	26
✓ Distributeurs	26
✓ Consommateurs	26
1-2-2 Diversité des types de pêcheries	26
1-2-2-1 Pêche alimentaire ou de subsistance	27
1-2-2-2 Pêche artisanale et pêche industrielle	27
A- La pêche artisanale	27
a- La pêche artisanale côtière	27
b- La pêche artisanale hauturière	27
B- La pêche semi-industrielle	27
C- La pêche industrielle	28
a- La pêche hauturière ou pêche au large	28
b- La grande pêche	28
1-2-3 Les types d'activité de pêche en Algérie	28
1-2-3-1 Pêche maritime	28
-Pêche artisanale	28
-Pêche côtière	28
-Pêche hauturière	29
1-2-3-2 Aquaculture	29
1-2-4 L'utilisation des ressources halieutiques	29
1-2-5 Le rôle économique de l'activité de la pêche	30
1-2-6 L'activité de la pêche et le développement durable	32
1-2-7 Comment la pêche est elle réglementée ?	32
1-2-8 Gestion de l'activité de la pêche	33
1-3 Lien entre le développement local et l'activité de la pêche	34
1-3-1 L'activité de la pêche peut provoquer le développement local	36
1-3-2 L'activité de la pêche peut soutenir le développement local	37

1-3-3 Le développement local peut soutenir le développement L'activité de la pêche	38
------------------------------------------------------------------------------------	----

Chapitre II : La place de l'activité de la pêche et de l'aquaculture en Algérie

2-1 Aperçu sur l'activité de la pêche et de l'aquaculture en Algérie	40
2-1-1 Le secteur de la pêche dans le monde	40
2-1-2 Le secteur de La pêche au Maghreb	42
a- La Tunisie : un secteur dynamique	43
b- Une industrie à part entière au Maroc	43
c- La Mauritanie	43
d- L'Algérie	43
2-1-3 Le secteur de la pêche en Algérie	44
➤ La configuration du littoral	45
➤ Les conditions climatiques	45
2-1-3-1 Organisation institutionnelle du secteur	45
2-1-3-2 Evolution du statut du secteur des pêches de 1962 à 2010	46
2-1-3-3 Le découpage administratif du littoral	47
2-1-3-4 Structure organisationnelle des autorités des pêches	48
a- L'autorité responsable des pêches au niveau national est le ministère de la pêche et des ressources halieutiques (MPRH)	48
b- Les institutions nationales chargées de l'administration : MPRH	49
2-1-3-5 Caractéristiques de la pêche en Algérie	50
A- Ressources halieutiques	50
B- La pêche maritime	50
✓ Les ports de pêche et sites de débarquement	50
✓ Emplacement des principaux sites de débarquements	50
C- L'aquaculture	51
✓ Les Potentialités	52

✓ Sites potentiels	52
✓ Potentialités hydriques	53
✓ Potentiel biologique Potentiel biologique	54
2-1-4 Principales réglementations appliquées au secteur de la pêche et d'aquaculture	55
2-1-4-1 Loi cadre	55
2-1-4-1 Texte d'application	55
a- L'Autorisation de pêche	56
b- Les Zones de pêche	56
c- Les Engins de pêche	57
d- Les Tailles minimales marchandes	57
e- Contrôle et surveillance	58
f- L'aquaculture	58
g- Les navires étrangers	58
2-1-5 Les principaux investissements du secteur en Algérie	58
2-1-6 La Stratégie concernant le secteur de la pêche	60
2-1-6-1 Le Schéma directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture à l'horizon 2025	61
2-1-7 Actions et mesures	63
2-2 Le rôle socio-économique de l'activité de la pêche en Algérie	64
2-2-1 Les effets économiques induits par l'activité de la pêche	65
➤ En termes de Production	65
➤ En termes de flottille de pêche	69
a- Les chalutiers	69
b- Les sardiniers (senneurs)	69
c- Les petits métiers	69
➤ En termes de ration de consommation alimentaire	72
➤ En termes d'emploi	73

a- Les catégories de professionnels dans le secteur de pêche	73
b- Population maritime	74
➤ En termes création de la richesse	75
➤ En termes d'exportation	78

Chapitre III L'impact de l'activité de la pêche sur le développement local de la wilaya de Mostaganem

3-1 Diagnostique du potentiel socio-économique de la wilaya Mostaganem	81
3-1-1 présentation de la wilaya	81
3-1-2 diagnostique démographique	83
3 1-3 diagnostics économiques de la wilaya	85
3-1-3-1 La population active	85
3-1-3-2 Le tissu économique (les PME)	86
a- PME et création d'emploi dans la wilaya	87
3-2 la pêche dans la wilaya de Mostaganem	89
3-2-1 Présentation du secteur de la pêche	90
3-2-1-1 les Infrastructures portuaires	90
• Port de Mostaganem	90
• Le port de Sidi Lakhdar (port de pêche et de plaisance)	90
• Plages d'échouages	90
3-2-1-2 les Structures d'appui	90
• Chantier de construction et de réparation navale	90
• Les chambres froides	91
• Les poissonneries	91
• Station d'avitaillement	91
• La flottille de pêche dans cette wilaya	91
3-2-2 Effectif Marin	92
3-2-3 La Production de Poisson	93

3-2-4 Le secteur de l'Aquaculture	95
a- Une Firmes d'élevage de dorade	95
b- Le projet de l'élevage des coquillages	95
c- bProjet d'élevage de (l'angouste, crustacé)	95
d- Le projet d'algoculture	95
3-2-5 Le soutien à l'investissement	95
❖ Les programmes de soutien à la relance économique	96
❖ Autre programmes de soutien	96
3-2-6 Les Perspectives en matière de pêche	96
3-2-7 Les contraintes liées au secteur	97
3-3 Enquête sur Le rôle et l'impact de l'activité de la pêche sur le développement locale de la wilaya de Mostaganem	98
3-3-1 L'Observation d'un Echantillon	98
➤ Méthodologie et objet de l'enquête	99
a- objet de l'enquête	99
b- Méthodologie de l'enquête	99
➤ Définition de la population	99
➤ Méthode d'échantillonnage	100
➤ Taille de l'échantillon	100
➤ Le plan de questionnaire	100
3-3-2 résultats de l'enquête	101
I- Identification de l'entreprise	101
➤ Profil de l'armateur	101
➤ Personnels et main d'œuvre	104
➤ Matériel et équipements	105
-La flottille de pêche	105
-Le moteur	106

-Les engins de pêche	106
➤ Charges de production	106
-Les charges fixes	106
-Les charges variables	107
➤ Importance de l'activité de la pêche	107
II- Production transformation et commercialisation	108
➤ Les ressources halieutiques de cette wilaya	108
➤ Estimation de l'effort de pêche et de la capture	108
III- L'environnement externe	112
IV- Les contraintes dans la pratique de la pêche	113
V- les perspectives de ce secteur	114
Conclusion générale	115

Résumé :

Le développement local constitue aujourd'hui un défi majeur pour mettre en valeur les régions de notre pays et impulser, par là même occasion une croissance forte et durable de l'économie nationale à travers l'exploitation de tous les atouts et ressources plurielles que recèlent nos territoires. Dans cette perspective, l'un des principaux objectifs de notre étude est de chercher à savoir dans quelle mesure l'activité de la pêche pourrait contribuer aux processus de développement territorial et local.

L'étude de ce secteur au niveau de la wilaya de Mostaganem pour essayer de cerner sa contribution en termes de développement local, confirme ce constat. En effet, L'analyse des statistiques socio-économiques et en particulier celles de la direction des ressources halieutiques de la wilaya, ajoutées aux résultats de l'enquête que nous avons menée auprès de professionnels atteste que ce secteur de la pêche a un potentiel réel inexploité qui l'empêche de contribuer significativement à la dynamique socio-économique de la wilaya et à son développement local.

Aussi, une prise en charge effective de ce secteur dans toutes ses dimensions est plus que nécessaire quand on sait que Mostaganem produit 30% de la production halieutique de la région Ouest et emploi 5061, donc des perspectives prometteuses existent.

Mots clés :

Développement local, Wilaya de Mostaganem, L'activité de la pêche, Ressources halieutiques.

Résumé :

Le développement local constitue aujourd'hui un défi majeur pour mettre en valeur les régions de notre pays et impulser, par là même occasion une croissance forte et durable de l'économie nationale à travers l'exploitation de tous les atouts et ressources plurielles que recèlent nos territoires. Dans cette perspective, l'un des principaux objectifs de notre étude est de chercher à savoir dans quelle mesure l'activité de la pêche pourrait contribuer aux processus de développement territorial et local.

L'étude de ce secteur au niveau de la wilaya de Mostaganem pour essayer de cerner sa contribution en termes de développement local, confirme ce constat. En effet, L'analyse des statistiques socioéconomiques et en particulier celles de la direction des ressources halieutiques de la wilaya, ajoutées aux résultats de l'enquête que nous avons menée auprès de professionnels atteste que ce secteur de la pêche a un potentiel réel inexploité qui l'empêche de contribuer significativement à la dynamique socio-économique de la wilaya et à son développement local. Aussi, une prise en charge effective de ce secteur dans toutes ses dimensions est plus que nécessaire quand on sait que Mostaganem produit 30% de la production halieutique de la région Ouest et emploie 5061, donc des perspectives prometteuses existent.

Mots clés :

Développement Local; Le Territoire; Le Local; Développement Economique Local; Wilaya De Mostaganem; L'activité De La Pêche; Les Ressources Halieutiques; La Pêche Artisanal; La Pêche Industrielle; Ressources Renouvelables.